



*La retraite complémentaire publique*

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017



ÉDITION JUIN 2018

Par le décret n°70-1277 du 23 décembre 1970 portant création de l'Ircantec, les pouvoirs publics ont confié l'ensemble des opérations de gestion du régime à la Caisse des dépôts et consignations (CDC) qui exerce, en tant que tiers de confiance, le métier de gestionnaire sous mandat d'institutions sociales depuis 1816. La CDC procède, via sa direction des retraites et de la solidarité (DRS), à la mise en œuvre des processus inhérents aux activités du régime (gestion administrative, pilotage juridique, technique et financier, ainsi que relation avec les bénéficiaires), sous le contrôle du Conseil d'administration de l'Ircantec. Elle fournit à ce dernier les comptes annuels et le rapport de gestion détaillé relatif à l'exercice précédent.

# Sommaire

4	Interview de Jean-Pierre Costes et d'Alain Beuzelin
6	L'Ircantec en quelques mots
7	L'Ircantec en quelques chiffres
8	Une année à l'Ircantec

## **10 La relation aux clients**

11	Garantir le droit à l'information
12	Un régime toujours à l'écoute
14	La gestion des comptes individuels de retraite
16	L'efficacité confirmée du recouvrement
18	Une gestion au service des affiliés
20	Aux côtés des retraités les plus fragiles

## **22 La gestion et les ressources du régime**

23	Une gouvernance renforcée
24	Anticiper les évolutions
26	Sécuriser le cadre juridique
28	Évolution de la relation numérique avec les affiliés
29	Informier, expliquer, mobiliser

## **30 La gestion financière et comptable**

31	L'organisation financière de l'Ircantec
32	La politique de placement de l'Ircantec
34	L'investissement en phase avec les valeurs du régime
38	La gestion financière et extra-financière en 2017
46	Perspectives pour 2018
47	Une situation comptable excédentaire

## **49 Annexe statistique**



*Jean-Pierre Costes*



*Alain Beuzelin*

**Jean-Pierre Costes, président du Conseil d'administration de l'Ircantec, et Alain Beuzelin, directeur de l'établissement Angers-Paris de la direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts, en charge de la gestion du régime, reviennent sur les temps forts de 2017 et évoquent les perspectives 2018 de l'Ircantec.**

#### **QUELLE A ÉTÉ SELON VOUS, L'ÉTAPE LA PLUS IMPORTANTE DE L'ANNÉE 2017 ?**

**Jean-Pierre Costes** : C'est sans aucun doute l'élaboration et l'aboutissement de la nouvelle Convention d'Objectif et de Gestion (COG) 2017-2020. L'approbation de celle-ci par les administrateurs lors du dernier Conseil d'administration de l'année, a été le résultat de plus d'un an de travail mené par les administrateurs, les tutelles de l'État et le service gestionnaire. Nous sommes fiers du travail accompli car ce nouveau document reflète la volonté du Conseil d'administration de maintenir une prestation de qualité pour les différentes populations que l'Ircantec concerne.

**Alain Beuzelin** : En effet, les travaux d'élaboration de la COG et les longues négociations ayant abouti à son approbation par le Conseil d'Administration ont constitué le point fort de cette année. La COG est le document de référence liant l'Ircantec, la Caisse des Dépôts (en tant que service gestionnaire) et l'État, elle détermine la feuille de route du régime, et fixe les objectifs et les moyens alloués à la Caisse des Dépôts pour 4 années 2017-2020. Je tiens ici à saluer la qualité du travail mené conjointement avec les administrateurs, les directions de la sécurité sociale et du Budget et les équipes de la Caisse des Dépôts.

#### **CONCRÈTEMENT, QUELS SONT LES POINTS À RETENIR DE CETTE NOUVELLE COG ?**

**JPC** : Avant tout, le maintien du haut niveau de qualité de service atteint en 2016 par le service gestionnaire, cela dans un contexte d'augmentation de la volumétrie de l'activité. Puis, le renforcement de notre lien avec les autres régimes au travers de partenariats, de grands projets de place tels que la DSN (déclaration sociale nominative), le RGCU (répertoire général de carrière unique) ou encore le portail commun inter-régimes (PCI). Enfin, la garantie de la performance et de l'efficience de la gestion, en ayant une parfaite maîtrise des coûts dans le

respect des valeurs du régime comme les principes de l'Investissement socialement responsable et du développement durable.

**AB** : J'ajouterais que le service gestionnaire s'engage également à accompagner la gouvernance du fonds, autour de cinq objectifs, comme le pilotage technique, la gestion financière, la formation et l'accompagnement des administrateurs notamment dans le cadre de la prise en main par ces derniers des paramètres du régimes à partir de 2018.

Par ailleurs, l'ensemble de services proposés par la Caisse des Dépôts se fera avec des moyens maîtrisés, des gains de productivité de 2,5% par an dans un contexte de forte croissante de l'activité (+ de 30% d'augmentation des volumes de liquidation à horizon 2020).

En lien avec ces éléments, l'un des principaux défis sera d'accélérer le développement de nouveaux services numériques en ligne, en complément des projets de l'inter-régimes portés par le GIP Union retraite. Ces outils permettront de renforcer l'autonomie d'accès à une information personnalisée pour les affiliés tout en continuant à accompagner ceux en situation de fracture numérique.

#### **EN 2017 L'IRCANTEC A DÉVELOPPÉ SA POLITIQUE D'INVESTISSEUR RESPONSABLE ATTENTIF AU CLIMAT, POUVEZ-VOUS NOUS EN DIRE PLUS ?**

**JPC** : 2017 a été l'année du développement de notre politique de gestion responsable des réserves avec notamment l'adoption de notre première politique d'engagement actionnarial et institutionnel, visant à influencer positivement la stratégie des entreprises dans lesquelles l'Ircantec investit. Nous nous préoccupons ainsi des sociétés dont le projet entrepreneurial sera probablement revu du fait de la Transition Écologique et Énergétique (TEE) (entreprises extractrices, transformation des métaux...).

# Interview

## Jean-Pierre Costes et Alain Beuzelin



En 2017, l'Ircantec a décidé de contribuer au développement de l'initiative Climate Action 100+. Cette initiative rassemble 225 investisseurs avec 26,3 trillions de dollars américains sous gestion. Ces investisseurs dialogueront avec plus de 100 entreprises pour s'assurer qu'elles mettent en œuvre les actions nécessaires à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, qu'elles renforcent la divulgation des risques financiers liés au climat et qu'elles améliorent leur gouvernance relative à la gestion des risques et opportunités liés au climat. Dans un souci d'exemplarité, l'Ircantec s'est imposée les mêmes exigences de reporting climat que celles demandées aux entreprises visées par cette initiative et a réalisé son bilan action climat conformément aux recommandations de la TCFD<sup>1</sup>.

L'Ircantec a également signé la charte des investisseurs français en vue de coordonner les actions permettant d'atteindre les objectifs de la COP21. Elle a par ailleurs signé l'appel de Montréal sur le climat (déclaration d'investisseurs institutionnels sur les risques financiers liés au climat).

En 2017, après analyse du secteur et mise en évidence du non-respect de normes internationales, l'Ircantec a également décidé de se désengager entièrement de l'industrie du tabac. En effet, si l'industrie du tabac est rentable et se positionne sur un marché attractif et peu volatil, elle contrevient à plusieurs normes internationales. Elle est ainsi pointée du doigt par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour les conséquences du tabagisme sur la santé et par l'Organisation internationale du Travail (OIT) pour les conditions de travail (exposition à des travaux dangereux, travail des enfants...). Sans compter les conséquences écologiques de la dispersion dans la nature, une fois fumées, d'une grande partie des 15 milliards de cigarettes produites chaque jour. Ce désinvestissement représente un total de 20,4 millions d'euros en actions et en obligations, au 31 décembre 2017. Cette somme sera bien entendu réinvestie dans des supports en accord avec la politique ISR de l'Ircantec.

**AB** : Acteur français de référence sur les problématiques liées au climat et investisseur responsable reconnu, le groupe Caisse des Dépôts, dont la direction des retraites et de la solidarité est le service gestionnaire de l'Ircantec, mobilise son expertise en matière de gestion financière avisée ainsi que de recherche de nouveaux investissements responsables. L'accompagnement de notre mandant dans la recherche d'investissements en accord avec les principes édictés par le Conseil d'administration sont parmi nos principales priorités. Les bons résultats, la position d'acteur de référence de l'Ircantec et la reconnaissance publique dont bénéficie la Caisse des Dépôts sont autant d'encouragements à pérenniser cette démarche.

### L'ANNÉE 2018 S'ANNONCE COMME UNE ANNÉE RICHE, QUELS ÉVÈNEMENTS LA RYTHMERONT ?

**AB** : L'année 2018 sera caractérisée par la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de la relation client multi-canal dont la pierre angulaire vise à rendre le client plus autonome dans ses démarches. L'Ircantec a d'ailleurs obtenu début 2018 la deuxième place au classement des meilleurs assistants virtuels en ligne. Elle s'accompagnera également d'une participation active aux projets de place (mise en œuvre du prélèvement à la source, DSN, EESI...) ainsi qu'aux différents projets structurants portés par l'Union Retraite (PCI, RGCU, demande unique de retraite en ligne...). L'Ircantec sera également partie prenante des travaux préparatoires à la réforme des retraites annoncée par le gouvernement. Le service gestionnaire poursuivra ses actions pour maintenir sa certification qualité ISO 9001. La qualité de service sera maintenue ; à titre de rappel l'objectif de liquider 90% des retraites mensuelles dans un délai de 60 jours et 90% des retraites de reversion dans un délai de 30 jours est tenu.

**JPC** : L'année 2018 marquera un tournant en matière de pilotage du régime avec une responsabilisation accrue des administrateurs notamment en matière de fixation des paramètres du régime, en application de la réforme engagée en 2008. Il s'agira également pour l'Ircantec de poursuivre le renforcement de sa démarche d'investisseur responsable dans un objectif d'alignement de son portefeuille avec la trajectoire 2°C.

<sup>1</sup> Task force on Climate related Financial Disclosure  
<https://www.fsb-tcfd.org/>

# L'Ircantec en quelques mots

Créée en 1970, l'Ircantec occupe une place particulière dans le système de retraite français. La signature figurant sous son logo – « La retraite complémentaire publique » – souligne ce positionnement.



## UN RÉGIME AUX PUBLICS TRÈS DIVERS

L'Ircantec est d'abord le régime de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État, des collectivités territoriales et des hôpitaux. Dès 1973, son périmètre a toutefois été élargi à d'autres catégories : les élus locaux bénéficiant d'indemnités, les personnels des établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) ainsi que des organismes d'intérêt général à but non lucratif financés principalement sur des fonds publics, les agents titulaires à temps non complet de la fonction publique territoriale ne relevant pas de la CNRACL...

L'Ircantec est également le régime de rattachement de certaines catégories particulières, comme les hauts fonctionnaires qui quittent la fonction publique avant d'atteindre dix années de service.

## UN CHAMP D'APPLICATION CLARIFIÉ EN 2014

Longtemps complexe et discuté, le critère de rattachement au régime a en partie été clarifié par la loi du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraite. C'est désormais la nature juridique du contrat de travail – et non plus celle de l'employeur – qui détermine l'affiliation à l'Ircantec (contrat de droit public) ou à l'Agirc-Arrco (contrat de droit privé), sauf pour les contrats aidés et les apprentis.

## RÉPARTITION ET SYSTÈME PAR POINTS

En termes techniques, l'Ircantec couvre les cadres et les non cadres. Elle repose – comme les régimes de base – sur le principe de la répartition : les cotisations des actifs financent directement les pensions des retraités. Mais, à la différence de ces régimes, l'Ircantec a adopté un système par points, dans lequel le montant de la retraite est fonction du nombre de points acquis et de la valeur du point. Le fonctionnement quotidien administratif et financier est assuré par la Caisse des Dépôts, dans le cadre d'une convention d'objectifs et de gestion.

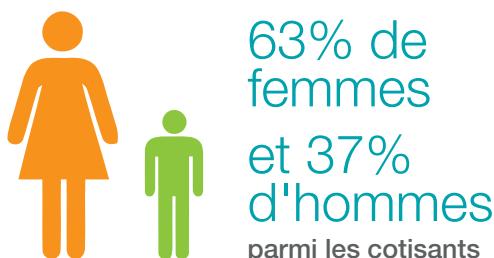
## 2008 ET 2018 : DEUX DATES CLÉS POUR L'IRCANTEC

En 2008, le régime a fait l'objet d'une importante réforme, visant à garantir sa pérennité à moyen et long terme. Elle a notamment fait évoluer les paramètres techniques, mis en place des règles de gestion des réserves intégralement gérées avec une approche ISR, fait évoluer certaines règles de fonctionnement et revu la gouvernance du régime. En 2018, une autre étape importante attend l'Ircantec, avec le transfert de la responsabilité des décisions des paramètres du régime au Conseil d'administration.



# L'Ircantec en quelques chiffres

2,9 millions d'actifs cotisants  
en 2016



Un actif sur deux cotise  
ou a cotisé à l'Ircantec

9 ans et 9 mois  
de durée moyenne d'affiliation à l'Ircantec

3,413 milliards  
d'euros de cotisations encaissées en 2017

13 530 euros  
d'assiette moyenne de cotisation

+ de 2 millions d'allocataires

1,4 cotisant pour 1 retraité

204 000 retraites  
liquidées en 2017

2,708 milliards  
d'euros de retraites et capitaux versés en 2017

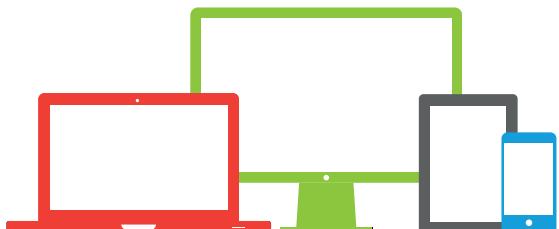
24 275 aides  
accordées à des retraités

9 848 779 opérations de paiement  
+ de 60 000 organismes déclarants  
en 2016

452 290 appels téléphoniques traités

54 200 courriels traités

3,8 millions de pages vues sur le site internet de l'Ircantec



97% des affiliés satisfaits de l'accueil physique

96,6% des employeurs satisfaits de la relation téléphonique

94% des retraités satisfaits des services en ligne



# Une année à l'Ircantec

# 2017

## 9 mars

Organisation d'un petit déjeuner avec la presse financière, au cours duquel l'Ircantec a partagé ses engagements d'investisseur responsable : nouvelle allocation d'actifs stratégique compatible avec une trajectoire d'investissement visant à contenir la hausse des températures mondiales à 2°C à l'horizon 2100 et désengagement des valeurs exposées au charbon



## 18 mai

Organisation d'une conférence sur le stand de la FHF dans le cadre de la Paris Healthcare week afin de mieux faire connaître le régime aux affiliés du secteur hospitalier



## Juin

Publication du premier Bilan Actions Climat et ESG 2016. Il présente les actions menées en 2016 par l'Institution en faveur du climat, ainsi que la démarche d'investisseur responsable du régime prenant en compte les critères ESG

Publication du rapport d'activité 2016 de l'Institution



## 28 juin

Présentation des résultats 2016 de l'Institution lors d'un petit déjeuner avec la presse

## 4 juillet

Organisation, en collaboration avec CPR Asset Management d'une conférence sur la meilleure prise en compte des facteurs de risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les politiques d'investissement

## 21 juillet

Adhésion au FIR, forum des investisseurs responsables, et à Novethic, média expert de l'économie responsable et centre de recherche spécialiste de la finance responsable. Ces deux adhésions expriment la volonté d'un fort engagement de l'Institution en tant qu'investisseur public de référence socialement responsable



## 27 septembre

Approbation du plan quadriennal de l'Institution (dispositif instauré dans le cadre de la réforme de 2008), permettant d'ajuster les paramètres du régime pour les 4 ans à venir, de façon à garantir sa pérennité et donc le paiement des retraites sur le long terme

## 11 octobre

Organisation d'une matinée sur le thème de l'engagement actionnarial regroupant de nombreux acteurs du secteur et permettant de mettre en lumière les stratégies d'engagement, les facteurs favorisant ces démarches et les façons de mesurer leur efficacité pour les investisseurs institutionnels



## 21-23 novembre

Présence de l'Ircantec au Salon des maires et des collectivités locales au travers d'un stand sur lequel ont été organisées quatre conférences thématiques présentant son offre de service et ses actions en faveur des territoires



## 22 novembre

Signature d'une convention de partenariat avec l'ANAH pour lutter contre la précarité énergétique des retraités.



## Décembre

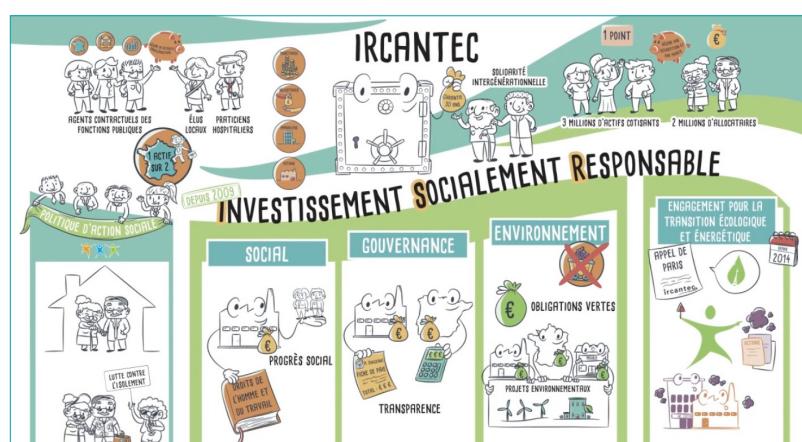
Mise en ligne de la nouvelle vidéo institutionnelle qui explique, en moins de quatre minutes, tout ce qu'il faut savoir sur le régime : publics couverts, nombre de cotisants, de retraités, nature du régime, et gestion des réserves

## 20 décembre

Approbation de la Convention d'Objectifs et de Gestion 2017-2020 lors du dernier Conseil d'administration de l'année. Ce document de référence liant l'Ircantec, la Caisse des Dépôts (en tant que service gestionnaire) et l'État détermine la feuille de route du régime et fixe les objectifs et les moyens alloués à la Caisse des Dépôts pour 4 ans

## 29 décembre

Interview du président du Conseil d'administration au sujet des actions menées par l'Ircantec en faveur du climat





# LA RELATION AUX CLIENTS

La relation aux clients est au cœur de l'accompagnement des publics de l'Ircantec, pour faciliter leurs démarches et être à l'écoute de leurs attentes. Qu'il s'agisse de suivre au plus près les évolutions de ses employeurs et de ses affiliés actifs, de gérer les cotisations et les pensions, ou de mener une action sociale adaptée aux besoins de ses allocataires, le régime assure à ses clients un service de qualité, conforme à leurs attentes.

# Garantir le droit à l'information

L'Ircantec veille tout particulièrement à permettre à ses affiliés de préparer leur retraite dans les meilleures conditions possibles. Pour atteindre cet objectif majeur, des informations fiables sont régulièrement adressées aux cotisants, afin de leur permettre d'anticiper leur fin de carrière.

Comme tous les ans, dans le cadre du droit à l'information, les affiliés de l'Ircantec concernés ont reçu un relevé individuel de situation (RIS) ou une estimation indicative globale (EIG). Pour 2017, le RIS concernait les générations 1967, 1972, 1977 et 1982, l'EIG était quant à lui destiné aux cohortes 1952, 1957 et 1962. Seule la génération 1982 recevait les documents du droit à l'information pour la première fois. Toutes les autres l'ont déjà reçu au moins deux fois. Plus de 2,1 millions d'affiliés Ircantec ont reçu un RIS ou une EIG (+4,9% par rapport à 2016). Pour la première fois en 2017, une partie de ces documents (tous adressés par courrier jusqu'en 2016) ont été mis à disposition des assurés sous forme dématérialisée. Cette dématérialisation a concerné 6,5% des documents expédiés par l'Ircantec, cet effort de dématérialisation sera poursuivi en 2018.

Parallèlement à ce dispositif d'information quinquennal, depuis 2012, a été mis en place un accès à l'information en temps réel au travers du relevé de situation électronique (RISE). En 2017, ce sont 83 000 relevés dématérialisés qui ont été demandés par les affiliés sur leur espace personnel. La possibilité de demander une simulation de retraite, mise en ligne fin 2015 sur l'espace personnel, a conduit à l'envoi, en 2017, de plus de 162 000 simulations dématérialisées. L'année 2017 est marquée par une forte progression, avec près de +50% de documents consultés en ligne par rapport à 2016.

## LES RÉGIMES DE RETRAITE OBLIGATOIRES COORDONNÉS AU SEIN DU GIP UNION RETRAITE

### GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC

*Créée par la loi du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites, l'Union Retraite réunit les organismes de retraite obligatoire, de base et complémentaire, au sein d'un groupement d'intérêt public (GIP).*

### LA SIMPLIFICATION DE LA RELATION DES USAGERS AVEC LA RETRAITE

*L'Union Retraite est chargée du pilotage stratégique de l'ensemble des projets de coordination, de simplification et de mutualisation ayant pour objet de rendre plus simple et plus compréhensible le système de retraites pour les usagers. Elle contribue également à la mise en œuvre du droit à l'information retraite prévu par les lois de 2003 et 2010.*



# Un régime toujours à l'écoute

En 2017, plus de 8,5 millions de contacts ont été établis entre l'Ircantec et ses employeurs, affiliés actifs et retraités sur l'ensemble des canaux de communication (portail, téléphone, courriel, courrier,...)

**En 2017, dans une logique de coopération et d'optimisation des actions, un rapprochement avec les centres de gestion a été initié. Les premiers échanges ont permis de développer un nouveau format d'accompagnement du régime à travers un partenariat privilégié. 4 formations ont ainsi été réalisées, permettant d'accompagner 169 gestionnaires ou responsables.**

## LA RELATION AVEC LES EMPLOYEURS

Depuis plusieurs années, la tendance observée sur les contacts entrants, initiés par les employeurs, est à la baisse, sans doute la conséquence d'une meilleure maîtrise, de leur part, des actes de gestion liés à leurs obligations et d'une communication multi canal renforcée.

En 2017, la baisse des contacts se confirme, soit -8,9% par rapport à 2016 mais avec des variations selon les canaux. Les appels téléphoniques (32 210) ont ainsi connu une baisse de 9,6% et les courriels (2 380) une hausse de 1,6%.

Le principal motif de contact reste la gestion des comptes individuels de retraite (38%) qui représente à lui seul plus d'un tiers des contacts. Comme en 2016, les questions liées au recouvrement (16,6%) et les validations (10%) arrivent en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> position. Toutefois, les demandes d'assistance pour compléter les formulaires dématérialisés témoignent de l'intérêt croissant des employeurs pour ce mode de communication.

En 2017, 95 actions pour 675 employeurs ont été organisées. L'orientation vers des actions ciblées à l'initiative du régime, se poursuit auprès d'employeurs nécessitant soit un accompagnement personnalisé, soit un éclairage sur les actualités du régime. Cela représente plus de la moitié des formations (51 sur 95) dispensées aux employeurs. Le dispositif s'organise autour de quelques formations en présentiel et un axe renforcé sur des formations par web-conférences.

2017 a vu la mise en œuvre de nouvelles actions proactives à destination notamment des services des rectorats en charge de la gestion administrative et financière des enseignants du privé.

Enfin, l'intermédiation de certains employeurs entre le régime et les affiliés se confirme : elle se traduit par l'organisation de 67 conférences autour de la retraite et 35 journées d'entretiens.

Tous modes confondus, le taux de satisfaction des employeurs est supérieur à 92%, que ce soit pour les contacts téléphoniques ou courriels ou pour l'accès au site internet de l'Ircantec et à leur espace personnel ainsi que des services proposés.

## LA RELATION AVEC LES AFFILIÉS

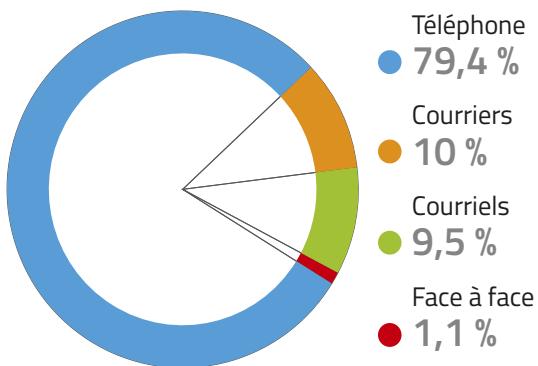
L'Ircantec poursuit la modernisation de sa relation avec les affiliés dans l'optique d'une amélioration permanente de l'offre et de la qualité de service en vue de rendre le client de plus en plus autonome. Elle continue la transformation numérique de sa relation en développant les services et usages sur les portails.

Sur les canaux traditionnels, un peu plus de 465 000 appels téléphoniques ont été reçus en 2017 et 420 000 ont été traités. La répartition des volumes de contacts entre Serveur Vocal Interactif et conseillers a évolué par rapport à l'année dernière avec +3 points pour les contacts traités par les conseillers, ce qui confirme le souhait de nos affiliés d'avoir un contact humain.

Même si le téléphone reste le moyen de communication direct privilégié, le nombre de courriels continue sa forte progression avec +31% par rapport à 2016 qui affichait déjà +72% par rapport à 2015. Depuis 4 ans la progression des courriels continue, ce qui confirme le changement de comportement du client.

Les affiliés actifs contactent l'Ircantec principalement au sujet de leur futur départ en retraite (50%) avec une hausse de 19% par rapport à l'année dernière. Cette augmentation concerne autant les sollicitations pour préparer le dossier de retraite telles que l'assistance pour remplir le dossier que les 1<sup>ers</sup> contacts, essentiellement pour les dossiers de retraite des salariés. Le motif « délai de traitement des dossiers » représente 23% de nos contacts et est en recul de 5 points par rapport à l'année précédente.

## RÉPONDRE AUX DEMANDES DES CLIENTS



Cette tendance est à rapprocher de la nouvelle application de liquidation qui permet un traitement plus rapide du dossier. Des actions ciblées sont également menées en direction des primo-assurés, les plus de 45 ans, les médecins ou encore les élus pour les accompagner et faciliter leurs démarches. En ce qui concerne les retraités, les questions relatives aux paiements restent le principal motif de contacts (25%) mais affichent une baisse de 3% par rapport à l'année dernière. Cette baisse est à rapprocher de la frise chronologique personnalisée des paiements déployée dans l'espace personnel informant du montant et de la date du paiement. Les demandes liées au décès représentent 24% des contacts et concernent principalement l'annonce du décès et la demande de dossier de réversion. Les demandes d'attestation de paiement qui représentent 22% des contacts, affichent une progression de 28% par rapport à 2016. Quant à l'attestation fiscale, le nombre de contacts affiche une baisse de -39%, ce volume correspond à celui de 2015 avant la dématérialisation des attestations fiscales.

Enfin, la dématérialisation concerne également une partie des clients retraités du régime abonnés aux « Nouvelles de l'Ircantec ».

Les envois de courriers existent encore à hauteur de 2,8 millions de plis pour 2017.

Le corollaire, ce sont les différents espaces clients dématérialisés qui enregistrent plus de 2,7 millions de connexions et une progression constante du nombre d'inscription avec plus de 200 000

en 2017 portant à 871 845 le nombre de comptes dans l'espace personnel dédié aux affiliés.

L'année 2017 a été marquée par les améliorations apportées sur l'espace personnel des affiliés, notamment une information plus personnalisée et une simplification des formulaires de contacts.

Ces évolutions sont plébiscitées par les affiliés, comme en témoignent les taux de satisfaction qui se situent entre 87% et 96% pour l'accès au site internet de l'Ircantec, à leur espace personnel et pour les services proposés.

### UN OUTIL INFORMATIQUE EN CONSTANTE ÉVOLUTION

Au cours de l'année 2017, plusieurs services ont été mis à disposition des affiliés ou des améliorations ont été apportées aux services existants, notamment une information personnalisée pour l'ensemble des inscrits (accès à des informations personnelles liées aux paiements notamment, de façon fiable et sécurisée), ou pour cibler certaines populations sur des sujets ponctuels les concernant (régularisations, mises à jour, etc...), une simplification des formulaires de contacts, une mise à disposition de tutoriels pour faciliter l'accompagnement des clients sur l'utilisation des portails :

- DSN,
- Présentation de l'espace personnel,
- Comment s'inscrire sur l'espace personnel,
- Comment se connecter à France Connect,
- L'attestation de cessation de cotisation (ACC)
- La demande de retraite des praticiens hospitaliers (DDR PH).

**Plus de 1 090 500 visiteurs se sont connectés sur le site internet de l'Ircantec et ont consulté près de 3,8 millions de pages.**

**Dans le même temps, près de 872 000 affiliés de l'Ircantec étaient inscrits sur leur espace clients fin 2017, soit une augmentation de +30% par rapport à 2016. L'agent virtuel intelligent (Ariane) a été sollicité près de 92 000 fois. Sur l'espace personnel, ce sont près de 87 000 conversations qui ont été enregistrées. Ariane répond à 87% des questions posées.**



## ÉCOUTER ET ORIENTER

### ANNE-MARIE GRANIC

### DIRECTRICE DE LA RELATION CLIENT

*L'année 2017 a été une année particulièrement dense pour la Relation Client. Elle confirme le changement de comportement de nos clients dans la manière de nous contacter avec des augmentations fortes des contacts numériques, tant sur les courriels que sur le nombre de visites sur notre site et des inscriptions sur les espaces personnels.*

*Si le développement du numérique est au cœur de nos enjeux, l'Ircantec doit pour autant assurer une information et un accompagnement à tous, y compris ceux qui sont en fracture numérique. Pour ce faire, il faut s'appuyer sur une écoute des attentes des clients renforcée pour adapter notre offre de services.*

# La gestion des comptes individuels de retraite

Élément essentiel de l'activité de l'Ircantec, la gestion des comptes individuels de retraite (CIR) recouvre l'ensemble des opérations d'alimentation des comptes des affiliés actifs, à partir des données transmises par les employeurs. Chaque année, des campagnes de communication sont consacrées à l'accompagnement de ces derniers dans leurs opérations.

## LES DÉCLARATIONS INDIVIDUELLES

Pour l'Ircantec, les déclarations individuelles de salaires (DI) transmises par les employeurs sont la première source d'information permettant l'alimentation des comptes individuels de retraite. Elles lui permettent de procéder à l'enregistrement des nouveaux affiliés, ainsi que de calculer les droits acquis par tous à partir des périodes déclarées et des rémunérations associées. Les employeurs ont l'obligation de transmettre ces déclarations en début d'exercice pour l'année écoulée.

Depuis janvier 2017, date de mise en place de la Déclaration Sociale Nominative (DSN), les employeurs de la sphère privée sont tenus de transmettre mensuellement les déclarations individuelles au titre de l'exercice en cours. L'Ircantec doit donc être en mesure de traiter des déclarations d'employeurs qui parviennent selon 2 formats distincts : les déclarations annuelles des salaires transmises annuellement et les déclarations sociales nominatives sur un rythme mensuel.

En 2017, la campagne de recueil des Déclarations Annuelles de Données Sociales Unifiées (DADSU) au titre de 2016 s'est achevée le 28 février comme en 2016. L'optimisation constatée en 2016 par rapport à 2015 est donc confirmée.

Au total, 5 875 578 lignes de déclaration ont été traitées, contre 5 710 460 en 2016, soit une augmentation de 2,9%. La comparaison entre 2017 et 2015 fait ressortir une variation de -2,6% pour les périodes et -4,6% en termes d'agents. Cette baisse trouve principalement son origine dans l'intégration sur 2015 à la fois des élus sortants sur la 1<sup>re</sup> partie de l'année, et des nouveaux élus suite aux élections municipales de 2014.

Par ailleurs, les employeurs ont corrigé 103 319 anomalies relevant de leur responsabilité, avec l'assistance des services de gestion de l'Ircantec. De son côté, le régime en a régularisé 60 654, le stock d'anomalies internes à fin 2017 est de 5 253 soit légèrement inférieur aux 5 365 restant à corriger à fin 2016. Au terme de ces opérations, 2 982 079 comptes individuels de retraite ont pu être alimentés, soit 99,23%. Dès la fin du mois de juin, ce chiffre atteignait 98,70%, dépassant ainsi l'indicateur (98%) prévu dans la Convention d'objectifs et de gestion (COG) 2017-2020.



**XAVIER PILLOT**  
DIRECTEUR DU PILOTAGE

*La gestion de l'Ircantec a été certifiée, en juillet 2017, sur l'ensemble du périmètre proposé, étant conforme aux exigences requises par la norme ISO9001:2015. Il est à souligner, également, que les comptes 2017 ont été, une nouvelle fois, certifiés sans réserve par le cabinet Mazars.*



## BILAN DE LA RELANCE DES EMPLOYEURS

En ce qui concerne les employeurs n'ayant pas déclaré l'exercice précédent, l'Ircantec applique une méthode combinant une première relance à l'envoi éventuel d'une seconde relance et d'une lettre de mise en demeure, en cas de non-réponse. Cette approche, basée sur la responsabilisation des employeurs, a de nouveau démontré son efficacité en 2017.

En juin, le nombre de déclarations individuelles de salaire en absence était évalué à 1 740. L'envoi des relances a permis de régulariser 1 509 cas au cours des trois derniers trimestres, soit près de 86,7%. En fin d'année, suite aux mises en demeure et à des relances téléphoniques, il ne reste donc que 231 absences de déclaration, qui continueront à donner lieu à des actions menées par les équipes de gestion et le service contentieux.

## LES MISES À JOUR PONCTUELLES

Parallèlement aux procédures de mise à jour des comptes individuels de retraite (CIR) par l'intermédiaire des déclarations individuelles (DI), des actions ponctuelles sont mises en œuvre. C'est notamment le cas pour les demandes de modifications transmises ou effectuées par les employeurs eux-mêmes, ainsi que pour les corrections apportées par le régime dans le cadre des opérations de bouclage (le rapprochement entre les versements reçus et le calcul de la créance, effectué à partir de la déclaration individuelle de salaire). Cela se produit également lorsque les affiliés actifs du régime demandent à bénéficier d'un entretien information retraite. Enfin, il en va de même lors de la liquidation des droits. En 2017, 250 221 mises à jour ponctuelles ont ainsi été effectuées (dont 59 785 directement par les employeurs grâce à l'application en ligne (e-m@j), contre 264 027 en 2016. En outre, l'intégration automatique, au titre de l'exercice 2016, de 560 423 périodes de chômage Unedic et de 8 207 périodes de chômage de La Poste en tant qu'employeur auto-assuré a contribué à l'amélioration de la complétude des CIR. Ces ajustements sont complétés par les échanges inter-régimes relatifs à la validation, dans les régimes de titulaires, de périodes cotisées par des non titulaires, à la reprise des titulaires sans droits, ou encore à la prise en compte de périodes relatives à des services accomplis antérieurement à l'affiliation au régime.

## IDENTITÉ CERTIFIÉE

*L'Ircantec est particulièrement attentive à la fiabilisation des données relatives à l'identité de ses actifs et de ses retraités. Elle fait ainsi certifier les numéros d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques (NIR ou encore numéro de sécurité sociale) géré par l'Insee.*

*Ces numéros sont le vecteur principal des échanges d'informations entre le régime et les employeurs. Ils sont aussi de plus en plus utilisés entre les différents organismes de protection sociale et pour tous les projets inter-régimes menés par le GIP Union Retraite. Ils constituent notamment un moyen efficace de lutte contre la fraude.*

## COMPTES INDIVIDUELS DE RETRAITE ALIMENTÉS PAR TYPES DE FONCTION PUBLIQUE EN 2017

Territoriale

● 44,4 %

Autres employeurs

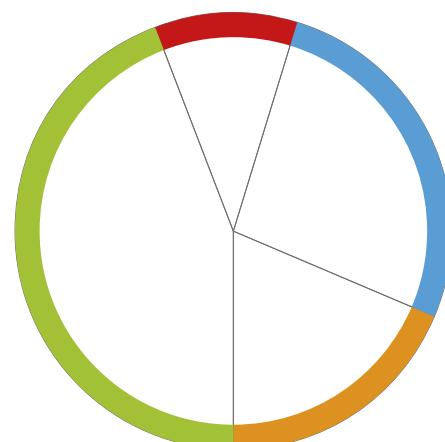
● 10,5 %

État

● 26,6 %

Hôpitaux

● 18,5 %



# L'efficacité confirmée du recouvrement

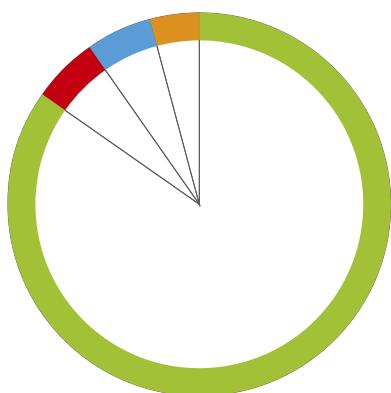
L'Ircantec assure à la fois le paiement des prestations et le recouvrement des cotisations. Sur ce second volet, l'année 2017 se caractérise par un maintien de l'efficacité globale du régime et par la poursuite de la concentration du nombre d'employeurs.

## L'ÉVOLUTION DES EMPLOYEURS

Entre 2016 et 2017, le nombre des employeurs immatriculés a diminué de 3,4%, passant de 61 131 à 59 034. Cette évolution s'inscrit dans un mouvement de baisse continue depuis 2010, date à laquelle le régime comptait 72 935 employeurs déclarants. Elle s'explique par deux principaux facteurs.

D'une part, le régime poursuit ses opérations de fiabilisation des services gestion paie (SGP) et a fait passer à l'état suspendu tous les SGP n'ayant pas transmis de déclarations individuelles de salaires depuis cinq ans. D'autre part, la mise en œuvre de la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 tend à réduire et à mutualiser les échelons de la fonction publique territoriale, à laquelle appartiennent plus de 80% des employeurs actifs inscrits à l'Ircantec. Sur les 1 175 nouveaux contrats d'immatriculation enregistrés au cours de l'année 2017, 873 correspondent d'ailleurs à des fusions d'employeurs existants. Cette évolution liée à la baisse du nombre de régions et du nombre de communes devrait s'estomper en 2018.

## RÉPARTITION PAR TYPES DE FONCTION PUBLIQUE DES EMPLOYEURS IMMATRICULÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017



Territoriale	● 84,9 % - 50 101
Autres employeurs	● 5,6 % - 3 282
État	● 5,7 % - 3 350
Hôpitaux	● 3,9 % - 2 301

Sur les 59 034 employeurs immatriculés, seuls 55 867 ont versé des cotisations en 2017. Cette différence est due, en grande partie (59,6%), aux employeurs versant leurs cotisations par l'intermédiaire des directions régionales des finances publiques.

## LE SUIVI DES COTISATIONS

Pour la première fois depuis 2012, le nombre de virements reçus a diminué en 2017. Cette baisse, de 3,9% par rapport à 2016, peut être la conséquence de la diminution du nombre d'employeurs du fait de la réforme territoriale.

Sur les 957 047 virements reçus, le nombre d'anomalies s'élève à 48 136 (5%). L'Ircantec poursuit ses efforts de sensibilisation auprès des employeurs et des comptables publics à ce sujet. Des actions complémentaires sont également menées en direction des employeurs générant le plus grand nombre d'anomalies de virement.

Les 2 700 employeurs « grands contributeurs », qui représentent 83% des cotisations versées, font l'objet d'un suivi mensuel par le régime. Pour les autres employeurs, le suivi au cours de l'exercice est ponctuel. En 2017, le montant des cotisations normales encaissées s'élève à 3 413 millions d'euros, un chiffre en progression de 4,96% par rapport à 2016. La fonction publique hospitalière verse 32,9% de cette somme, soit 1 124 millions d'euros. Elle est suivie par la fonction publique territoriale (28,3%, soit 966 millions d'euros), puis par la fonction publique d'État (20,4%, soit 697 millions d'euros) et par les employeurs d'autres secteurs (18,3%, soit 626 millions d'euros). La fonction publique hospitalière participe le plus fortement à la hausse des cotisations, avec 37,7% de l'évolution constatée, contre 31,6% pour la fonction publique d'État, 29,3% pour la fonction publique territoriale, et 1,4% pour les employeurs d'autres secteurs.

## ÉVOLUTION DES COTISATIONS PAR FAMILLES D'EMPLOYEURS (EN MILLIONS D'EUROS)

Famille d'employeurs	Total 2017	Poids 2017	Total 2016	Poids 2016	Évolution en valeur	Évolution en %	Contribution à la hausse globale	Poids de la contribution à la hausse globale
État	697	20,4%	646	19,9%	51	7,88%	1,57%	32%
Hospitalière	1 124	33,0%	1 063	32,7%	61	5,72%	1,87%	38%
Territoriale	966	28,3%	919	28,2%	47	5,15%	1,46%	29%
Autres employeurs	626	18,3%	623	19,2%	2	0,36%	0,07%	1%
<b>TOTAL</b>	<b>3 413</b>	<b>100,0%</b>	<b>3 252</b>	<b>100,0%</b>	<b>161</b>	<b>4,96%</b>	<b>4,96%</b>	<b>100%</b>

### UN TAUX DE BOUCLAGE TRÈS SATISFAISANT

Au 31 décembre 2017, le taux de bouclage pour l'exercice 2016 s'élève à 99,85%, un chiffre stable par rapport aux résultats des trois exercices précédents. Ces derniers affichaient déjà des taux supérieurs à l'indicateur COG (99%) : 99,82%, 99,86% et 99,83% pour, respectivement, les exercices 2013, 2014 et 2015. En 2017, l'Ircantec a par ailleurs perçu près de 137 millions d'euros au titre des périodes de chômage indemnisées par l'Unedic et 2 millions de La Poste pour les ex-postiers sans emplois. L'Ircantec a également encaissé 8 M€ versés par l'État au titre de la contribution 2013 et 2014 aux droits à retraite complémentaire des apprentis. Le bouclage, ajouté aux mises à jour ponctuelles des comptes individuels

de retraite (CIR), a donné lieu, en 2017, à l'émission de 14 140 factures auprès de 5 759 employeurs, pour un montant de 14,4 millions d'euros, soit 0,42% du montant global des cotisations. Au début de l'année 2018, 85% des factures émises à ce titre, représentant 77,7% de la somme, sont réglées.

Par ailleurs, 63 employeurs sont suivis par le service du contentieux, pour un reste à recouvrer de 10,54 millions d'euros. Au cours de l'exercice 2017, 4,84 millions d'euros faisant l'objet de procédures contentieuses ont été recouvrés, 19 nouveaux dossiers employeurs ont été enregistrés par le contentieux et 21 ont été soldés.

Un travail collaboratif avec le Service des retraites de l'état (SRE) a permis la régularisation de dettes et créances de la fonction publique d'État.

## ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES EMPLOYEURS

	État	Hôpitaux	Territoriale	Autres employeurs	TOTAL
<b>Fin 2017</b>	<b>3 350</b>	<b>2 301</b>	<b>50 101</b>	<b>3 282</b>	<b>59 034</b>
Fin 2016	3 407	2 340	51 890	3 494	61 131
Fin 2015	4 270	2 369	53 482	3 557	63 678
Fin 2014	6 077	2 405	54 089	3 680	66 251
Fin 2013	7 782	2 425	54 869	3 764	68 840
Fin 2012	7 707	2 443	55 429	3 827	69 406
<i>Évol 17/16 en nb</i>	-57	-39	-1 789	-212	-2 097
<i>Évol 17/16 en %</i>	-1,7%	-1,7%	-3,5%	-6%	-3,4%

# Une gestion au service des affiliés

**L'année 2017 a été une nouvelle année de forte activité dans un contexte d'augmentation continue des flux de demandes de retraite.**

Avec 211 000 demandes de retraite reçues, soit 9% de plus qu'en 2016, l'augmentation attendue en 2017 a bien été au rendez-vous. En effet, une hausse de 40% du flux de demandes est prévue sur la période 2016-2020. Concernant la liquidation des droits, 204 000 dossiers ont été liquidés, soit 7% de plus qu'en 2016. Le stock est resté maîtrisé tout au long de l'année et 95,14% des dossiers à périodicité mensuelles ont été traités en moins de 60 jours, conformément à l'objectif de 90% fixé par la COG.

## UNE ANNÉE DE CONSOLIDATION DES OUTILS ET DE L'ORGANISATION

Fin 2016, le service gestionnaire s'était doté d'une nouvelle application de liquidation des retraites afin de traiter les demandes de retraite et de réversion de manière plus fluide, de gagner en efficacité et en qualité. Sur le premier semestre 2017, l'objectif a été de consolider cette nouvelle application avec la livraison de fonctionnalités complémentaires qui ont permis de moderniser la production et l'envoi des courriers.

Cette nouvelle application a ainsi contribué à optimiser le processus pour faire face à l'augmentation des volumes à traiter dès 2017 et dans les années à venir.

## AMÉLIORATION PERMANENTE DE LA QUALITÉ EN LIEN AVEC LE RÉSEAU CICAS

Au niveau du partenariat avec les CICAS une démarche constructive et participative a été entreprise afin de toujours améliorer la qualité des dossiers et de continuer à apporter le meilleur service aux affiliés. Ainsi un questionnaire sur l'Ircantec a été transmis auprès de 600 collaborateurs du réseau CICAS pour mesurer leurs connaissances sur la réglementation Ircantec. Des fiches de bonnes pratiques sur les points d'attention et d'anomalies ont alors pu être élaborées et communiquées tout au long de l'année aux gestionnaires du réseau CICAS. Afin d'assurer un lien avec l'Ircantec et de faire remonter les questions et les besoins des gestionnaires CICAS, des conseillers experts ont également été nommés au sein du réseau CICAS.



**JEAN-LOUIS BARSOTTINI  
DIRECTEUR DE LA GESTION, DIRECTEUR ADJOINT  
DE L'ÉTABLISSEMENT ANGERS-PARIS**

*La nouvelle application de gestion des demandes de retraites mise en production fin 2016 a délivré ses premiers résultats dès 2017 en permettant de faire face à une production jamais atteinte avec pour la première fois en 2017, le cap des 200 000 demandes traitées sur une année. Malgré cette activité record, les délais de traitement ont encore été améliorés avec un délai moyen de traitement toutes échéances confondues de 36 jours.*

*La capacité à traiter les 1<sup>re</sup> déclarations sociales nominatives transmises par les employeurs est également à mettre au crédit des équipes en charge de la gestion.*

*2018 sera consacrée à la préparation de la mise en œuvre la demande unique inter-régimes de retraite en ligne, à la reprise des travaux de mise en place du Répertoire de gestion des carrières uniques, 2 projets réalisés sous le pilotage du GIP Union Retraite, ainsi qu'à la mise en place du prélèvement de l'impôt à la source qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019.*

*2018 verra également le déploiement de nouveaux services en lignes pour les assurés de l'Ircantec : réédition des titres de retraite, mise à jour des coordonnées bancaires, suivi en ligne du traitement des demandes de retraite... en lien avec l'objectif poursuivi de rendre les affiliés du régime plus autonomes.*

*Enfin, dans le cadre de sa politique d'action sociale en faveur des retraités les plus fragiles, et conformément à ses valeurs, l'Ircantec expérimentera en 2018, en partenariat avec l'ANAH, un programme de lutte contre la précarité énergétique des retraités.*



## ASSURER LA CONTINUITÉ DES RESSOURCES DES ALLOCATAIRES

En 2017, le nombre de réversions traitées, suite à décès de retraités, affiche une très légère baisse de 0,9% avec un volume de 16 827 dossiers traités. Pour cette activité, une attention particulière est portée aux délais de traitement des dossiers afin de permettre le maintien de ressources aux ayants-droit. Ainsi, tout au long de l'année, plus de 96% des dossiers ont été traités dans un délai de moins de 30 jours.

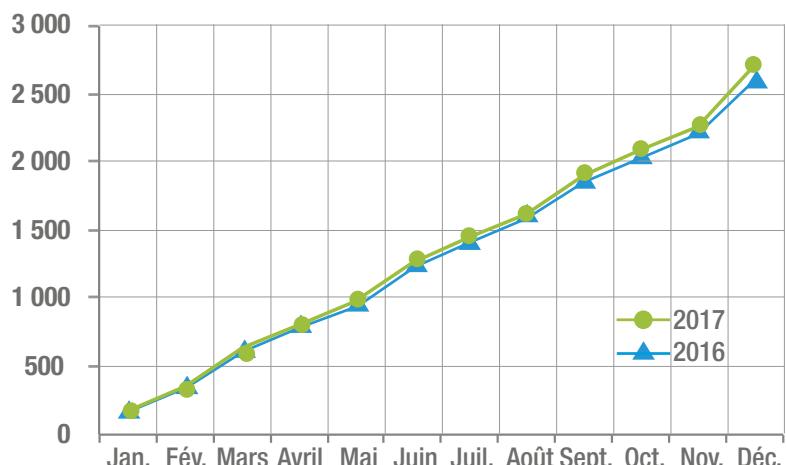
## DES PROFILS D'ALLOCATAIRES DIVERS

*En raison du périmètre étendu de l'Ircantec, qui va des contractuels de la fonction publique aux praticiens hospitaliers, en passant par les élus locaux, les allocataires du régime présentent un certain nombre de particularités. Ainsi, leur durée de carrière moyenne au sein du régime n'est que de 9 ans et 9 mois. Près des deux tiers d'entre eux ont cotisé moins de 10 ans, tandis que 5% totalisent plus de trente ans de service. Ces disparités se retrouvent dans la répartition du montant des retraites. En 2014, le nombre moyen de points est ainsi de 2 812, mais la moitié des allocataires totalisent moins de 909 points et perçoivent 8% des sommes versées par le régime. À l'opposé, les retraités du dernier décile (plus de 4 970 points) perçoivent 62% des allocations.*

## PAIEMENTS : UN RESPECT DES ÉCHÉANCES CRUCIAL

*En raison de l'augmentation du nombre de ses allocataires, l'Ircantec a fait face à une augmentation de 1,2% du nombre de paiements de pensions, qui a atteint 9 848 779 en 2017. Au total, 2 708 millions d'euros ont été ainsi versés, soit un chiffre en progression de 3,7% par rapport à 2016. Le taux de retours de paiements ne s'est élevé qu'à 0,07%, reflétant la qualité de la mise à jour des comptes des pensionnés du régime. Les demandes de changement de coordonnées bancaires et postales se sont chiffrées à plus de 52 000 en 2017. La rigueur du régime dans ce domaine lui a permis de respecter toutes ses échéances de paiement.*

## MONTANTS NETS CUMULÉS DES RETRAITES VERSÉES EN 2016/2017 (EN MILLIONS D'EUROS)



# Aux côtés des retraités les plus fragiles

L'action sociale reflète l'une des valeurs de l'Ircantec : soutenir les retraités les plus fragiles. En 2017, l'évolution de la politique d'aide s'est poursuivie notamment avec l'élargissement des actions collectives en faveur de la prévention de la perte d'autonomie et la conclusion d'un partenariat avec l'Anah pour réaliser en 2018 une expérimentation pour lutter contre la précarité énergétique des retraités.

## LES AIDES INDIVIDUELLES

Ces aides ont pour objectif de favoriser le « Bien vieillir » chez soi, prévenir la perte d'autonomie et encourager le lien social. Accordées sous conditions de ressources, elles contribuent, entre autres, au financement des dispositifs de téléassistance, des services d'aide à la personne, de prothèses, d'équipements ménagers, de l'amélioration de l'habitat ou encore des factures de chauffage et d'énergie. En 2017, 24 275 aides ont été accordées pour un montant global de 10,3 millions d'euros. 82% d'entre elles ont été attribuées aux ménages aux revenus les plus faibles (tranches 1 à 5 du barème de ressources Ircantec), dont quasiment 50% pour les personnes situées dans les trois premières tranches (ressources annuelles inférieures à 19 564 € pour un couple et à 11 655 € pour une personne seule). L'aide chauffage et énergie est l'aide la plus sollicitée et représente 39,5% du budget des aides individuelles. Viennent ensuite les aides services à la personne, prothèses, amélioration du logement et équipement ménager.

Dans le cadre de sa Convention d'objectifs et de gestion, l'Ircantec s'est engagée à traiter 90% des dossiers de demande d'aide en moins de trente jours, engagement à nouveau largement respecté en 2017, avec un taux effectif de 98,70%. Après la demande de formulaire d'aide en ligne mise en place en 2016, 2017 marque une nouvelle étape pour l'offre de services en ligne avec le lancement du suivi du traitement de la demande d'aide.



## RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ POUR L'AIDE PRÉ-FINANCIÉE SERVICES À LA PERSONNE

*Le marché en place depuis 2014 avec la société Domiserve prenait fin le 31/12/2017. Désireux de continuer à proposer la prestation intermédiaire de services à la personne aux affiliés du régime, les administrateurs ont validé le lancement d'un nouvel appel d'offre pour une prestation effective au 1<sup>er</sup> janvier 2018. La société Domiserve a été retenue pour ce nouveau marché conclu jusqu'en décembre 2021.*

## MOBILISATION D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE D'URGENCE : TEMPÈTES IRMA ET MARIA

*Suites aux dégâts survenus à l'occasion du passage des tempêtes Irma et Maria sur les îles des Antilles, les administrateurs ont souhaité mobiliser une aide exceptionnelle d'urgence en septembre. Lancée très rapidement grâce à la combinaison de plusieurs moyens : courriers, courriels, articles sur le site institutionnel, sur le webzine, interview radio de Patrick Dumée (administrateur et président de la commission du fond social), cette aide a bénéficié à 38 retraités pour un total de 44 000 €.*



## LES PRÊTS

Parallèlement à ces aides, les retraités du régime peuvent solliciter des prêts à taux réduit pour financer des travaux d'amélioration de l'habitat ou des dépenses personnelles. Ils sont accordés sous conditions de ressources et de durée de cotisation à l'Ircantec. Depuis 2012, l'assurance-décès de ces prêts est prise en charge par le régime. En 2017, 162 prêts ont été octroyés, pour un montant global de 714 000 euros. L'encours total s'élève à 2,03 millions d'euros au 31 décembre 2017, dont 47,8% concernent des prêts personnels et 52,2% des prêts pour l'amélioration de l'habitat.

## ACTIONS COLLECTIVES POUR LE « BIEN VIEILLIR » ET PARTENARIATS INTER-RÉGIMES

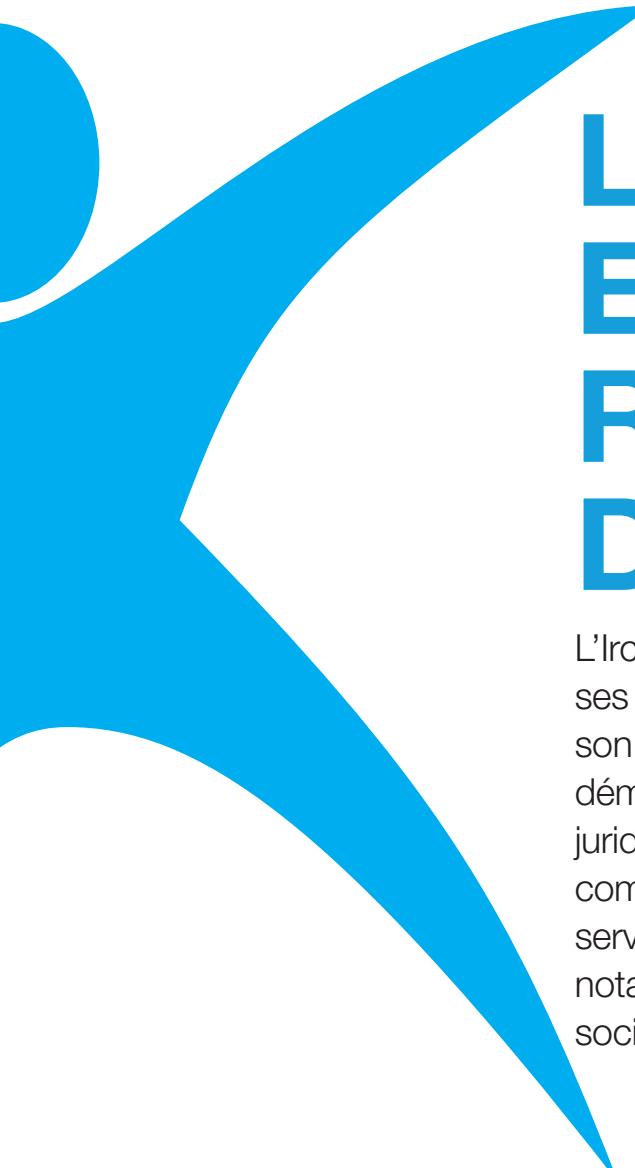
L'Ircantec a consacré 116 000 € aux actions collectives en 2017. Ces actions collectives visent l'abonnement à la plateforme Domiserve (accès à des services à la personne), la formation des aidants avec France Alzheimer et le soutien financier à trois structures inter-régimes : Ile de France (PRIF), Rhône-Alpes (Atouts prévention Rhône-Alpes) et Bretagne (CAP retraite Bretagne) pour l'organisation d'ateliers de prévention de la perte d'autonomie (nutrition, mémoire, activités physique, aménagement du logement ...).

Deux nouveaux partenariats ont été conclus fin 2017 avec les structures inter-régimes des régions Alsace (Atout'Age Alsace) et Lorraine Champagne-Ardenne (Label'Vie), par ailleurs des contacts ont été pris avec 9 autres structures et devraient aboutir en 2018.

## PARTENARIAT AVEC L'ANAH

L'Ircantec et l'Anah ont signé le 22 novembre à l'occasion du Salon des maires et des collectivités locales une convention de partenariat pour mener en 2018 une expérimentation en faveur de la lutte contre la précarité énergétique des retraités les plus fragiles du régime. L'objectif de cette expérimentation est d'aider 200 retraités à réduire leurs dépenses d'énergie en effectuant des travaux de rénovation énergétique. Cette initiative du Conseil d'administration de l'Ircantec fait suite à l'enquête réalisée en 2016 sur les caractéristiques thermiques de l'habitat auprès de plus de 7 000 retraités bénéficiaires de l'aide chauffage énergie afin de mieux cerner les caractéristiques de cette population et identifier ses besoins. Ce sondage montrait que 85% des personnes interrogées ont renoncé à engager des travaux de rénovation énergétique dans leur maison faute d'accompagnement et de moyens. Le profil type des répondants était une femme seule, âgée en moyenne de 70 ans avec de faibles revenus (10 000 à 12 000 euros par an), propriétaire d'une maison ancienne (plus de 30 ans) et donc le plus souvent mal isolée.

Par ailleurs, engagée depuis 2009 dans une démarche d'investisseur socialement responsable, l'Ircantec souhaitait intégrer ses principes de responsabilité sociale, sociétale et environnementale dans sa politique d'action sociale qui vise à prévenir la perte d'autonomie de ses retraités et à favoriser le « Bien vieillir chez soi ».



# LA GESTION ET LES RESSOURCES DU RÉGIME

L'Ircantec met ses ressources internes au service de ses affiliés, afin d'accompagner la modernisation de son activité. Les unités en charge des prévisions démographiques et financières, des questions juridiques, des systèmes d'information et de la communication œuvrent à l'efficacité et à la qualité du service rendu, dans le respect des valeurs du régime et, notamment, de ses obligations en tant qu'investisseur socialement responsable.

# Une gouvernance renforcée

La réforme des retraites de 2008 a modifié la gouvernance de l'Ircantec en faisant évoluer notamment, la composition de son Conseil d'administration. Elle a surtout ouvert la voie au renforcement du rôle de cette instance qui aura, en 2018, la responsabilité de fixer les paramètres du régime et de garantir le respect des règles de solvabilité.

## LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'arrêté du 12 octobre 2015 modifiant celui du 30 décembre 1970, relatif aux modalités de fonctionnement du régime, a fait évoluer l'attribution des sièges des représentants des personnels assujettis au régime au sein du Conseil d'administration, suite aux élections professionnelles dans la fonction publique du 4 décembre 2014, a supprimé la condition d'assujettissement à l'Ircantec pour être administrateur du régime, a modifié les conditions de mandature (2 renouvellements maximum, durée de quatre ans pour la présidence et vice-présidence avec règle d'alternance entre les collèges à l'issue des 4 années) et d'autres dispositions de fonctionnement de la gouvernance du fonds.

Suite au Conseil d'administration installé lors de sa séance du 18 décembre 2015, ont été élus président, Jean-Pierre Costes (représentant le collège des bénéficiaires), vice-président, Dominique Lévêque (représentant le collège des employeurs), les présidents de commissions (Sylvaine Goriot remplacée depuis fin 2017 par Laurence Gérard, Patrick Dumée, Gilles Frostin et François Mourguet), les membres du Bureau et des 4 commissions permanentes réglementaires. Il a, depuis cette date, pris très rapidement possession de ses pleins pouvoirs.

L'Ircantec mène, en effet, une politique de formation continue de ses administrateurs, pour les préparer au mieux au pilotage, à partir de 2018, des paramètres techniques du régime. Au regard du taux de renouvellement important sur la nouvelle mandature (près de 70% de nouveaux administrateurs), un plan de formation spécifique a été diligenté tout au long de l'année 2016, avec des sessions d'approfondissement en 2017 :

- sur les spécificités de la réglementation du régime,
- sur l'impact des différentes réformes des retraites,
- sur la modélisation des projections d'équilibre du régime sur le long terme,

- sur la politique de placement financier de ses réserves (diversification du portefeuille),
- sur sa politique de vote pour répondre aux critères que l'Institution s'est fixée dans sa charte d'investissement socialement responsable,
- sur la comptabilité (application du plan comptable unifié des organismes de sécurité sociale).

Par ailleurs, le Conseil d'administration a conduit plusieurs événements de communication en 2017 (voir page 29).

## RÉUNIONS ET DÉLIBÉRATIONS

Lors des réunions du Conseil d'administration, 60 délibérations ont été votées, dont certaines sont particulièrement marquantes dans la vie du régime. En effet, aux côtés de celles relatives à l'approbation des comptes 2016, de son plan de communication et plan de formation, à l'attribution de marchés dans le cadre de sa politique de placement des réserves, quatre délibérations importantes sont à souligner :

- celle relative au premier plan quadriennal de l'Ircantec, institué par sa réforme de 2008, statuant sur une non modification de ses paramètres tout en restant attentif aux conséquences des réformes à venir sur sa solvabilité,
- celle portant sur la modification de ses textes fondateurs (décret et arrêté de décembre 1970), concernant les règles de gouvernance relatives à la gestion financière de ses réserves, suite au décret n°2002-1314 relatif aux règles d'investissement des caisses de retraite
- celle faisant suite à l'article 51 de la loi du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraite, modifiant le champ d'application du périmètre d'affiliation à l'Ircantec, et nécessitant de ce fait une convention de compensation financière entre les régimes AGIRC-ARRCO-Ircantec,
- celle portant sur sa convention d'objectifs et de gestion 2017-2020.

**Au cours de l'année, les différentes instances – Conseil d'administration, Bureau, Commission des comptes et de l'audit, Commission de pilotage technique et financier, Commission de recours amiable, Commission du fonds social, Commission Communication et Commission spécifique pour l'élaboration de la COG 2017-2020 - se sont réunies régulièrement (49 séances en 2017).**

# Anticiper les évolutions

L'adoption du premier plan quadriennal de l'Ircantec le 27 septembre 2017 et la participation active du régime à la campagne de projections à long terme du Conseil d'Orientation des Retraites témoignent de sa capacité à se projeter dans l'avenir.

## UN PREMIER PLAN QUADRIENNAL POUR L'IRCANTEC

Conformément au décret du 23 décembre 1970 créant l'Ircantec, le Conseil d'administration a en charge le pilotage du régime à long terme. Il prévoit, dans un plan quadriennal, sur la base des travaux préparatoires de la commission de pilotage technique et financier, les conditions de réalisation de l'équilibre de long terme du régime. A ce titre, il détermine les règles d'évolution de la valeur du point de retraite et du salaire de référence et en fixe, chaque année, la valeur. Le Conseil d'administration peut également proposer au Gouvernement, une évolution des taux de cotisation sur la période considérée.

L'objectif est notamment de garantir les deux critères de solvabilité introduits par la réforme de l'Ircantec de 2008 et évalués à la date de sortie de chaque plan quadriennal (soit en 2021) : d'une part, disposer à l'horizon de 20 ans d'un montant de réserves égal, au minimum, à une année et demie de prestations évaluées à cette date (soit en 2041) ; d'autre part, assurer le paiement des pensions sur une durée de 30 ans par les cotisations futures et les réserves du régime (soit jusqu'en 2051).

La délibération du 27 septembre est l'aboutissement d'une année de travaux statistiques et actuariels réalisés par la Caisse des Dépôts pour alimenter la réflexion de la commission de pilotage technique et financier, émanation du Conseil d'administration. Le résultat de ces travaux a été expertisé et validé par un cabinet d'actuaires indépendant, choisi au terme d'un appel d'offres public. Son rapport relève notamment que les hypothèses ont été vérifiées et que les projections sont correctement réalisées. Parmi les quatre scénarios retenus par la commission, trois se situent dans le cadre des critères de solvabilité.

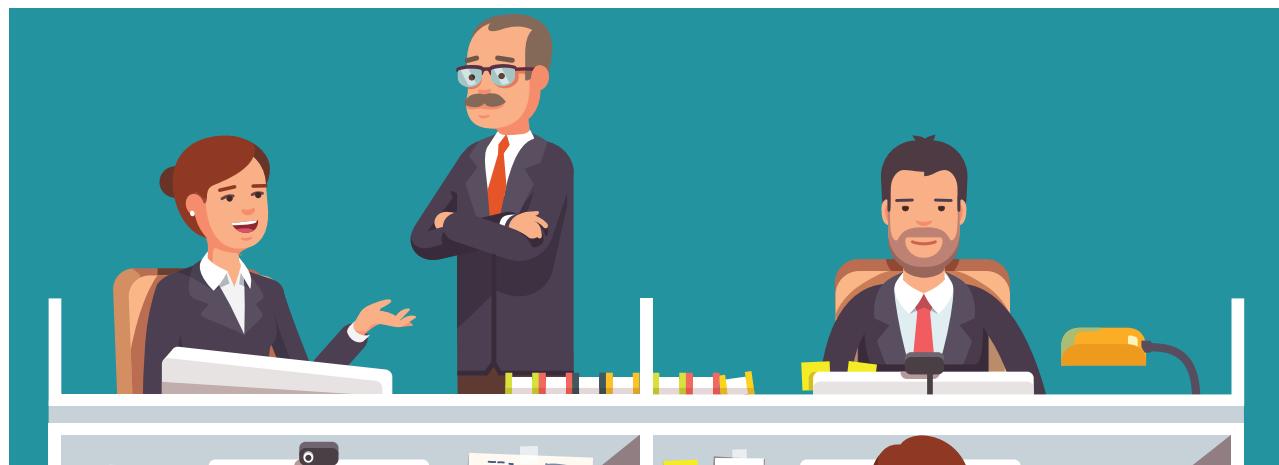
A plus long terme, le rapport considère cependant que malgré une situation de réserves importantes et d'excédent technique aujourd'hui, une légère correction des paramètres du régime devrait être envisagée sur la prochaine période quadriennale. Le contexte actuel est toutefois marqué par l'annonce d'une réforme du système de retraite. Dans l'attente d'orientations plus précises, le Conseil d'administration a choisi de maintenir à son niveau actuel le rendement du régime et de ne pas proposer de nouvelle évolution des taux de cotisation, ni du taux d'appel. Attentif aux réformes à venir et à leurs conséquences sur la solvabilité du régime, il réexaminera les conséquences éventuelles des réformes, au plus tard avant la fin de 2019.

## LA CAMPAGNE DE PROJECTIONS DU CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

L'exercice 2017 a également vu la réalisation de la campagne de projection tous régimes du Conseil d'orientation des retraites (COR). Cette campagne, qui intervient tous les 4 à 5 ans consiste pour le secrétariat général du COR à consolider les projections de l'ensemble des régimes obligatoires de retraite, pour produire d'une part son rapport annuel en juin, et d'autre part un second rapport détaillant les projections à long terme, régime par régime, à l'automne.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts a fourni les scénarios et variantes demandées par le COR, à l'exclusion de celles que les administrateurs ont jugé de nature à interférer avec le processus d'élaboration du plan quadriennal.

Le renouvellement de l'exécutif en cours d'année a conduit les pouvoirs publics à modifier les hypothèses des projections en cours d'exercice. La Caisse des Dépôts a réalisé les mises à jour demandées. Le quatorzième rapport du COR reprenant ces projections détaillées a été publié le 22 novembre.



### ANNIE GAUDRY-LASTERE DIRECTRICE DE LA GOUVERNANCE

*La mandature installée lors du Conseil d'administration du 18 décembre 2015 a renouvelé les trois quarts des membres du Conseil d'administration. Pour leur permettre d'enrichir leurs compétences réglementaires, techniques, financière et de capitaliser leurs acquis pour assurer leur mission et leurs prises de décision, un plan de formation approfondi sur le pilotage du régime a été mis en œuvre en 2017.*

*L'implication importante du régime dans le GIP Union Retraite et le pilotage des projets inter-régimes de la place, a été de nouveau un élément marquant de l'année 2017.*

*Les travaux sous-jacents nécessaires à l'élaboration du plan quadriennal 2018-2021, qui avaient mobilisé les équipes de pilotage du fonds depuis plus de 2 ans, ont permis aux administrateurs de la commission de pilotage technique et financier de conduire tous les travaux nécessaires, en lien avec l'actuaire indépendant, à l'éclairage indispensable pour l'ensemble des administrateurs, pour la prise de décision en Conseil d'administration le 27 septembre 2017.*

*L'année 2017 aura vu l'aboutissement, après une négociation au sein d'une quinzaine de réunions et d'instances, de la troisième convention d'objectifs et de gestion de l'Ircantec, couvrant ainsi la période 2017-2020.*

*L'année 2017 a été une année particulièrement dense en termes de dossiers ayant un impact sur la gouvernance du régime.*

# Sécuriser le cadre juridique

Comme en 2016, le service juridique a poursuivi en 2017 la défense des intérêts du régime en assurant le conseil juridique ainsi que le traitement des recours et des contentieux.

## LE CONSEIL JURIDIQUE

En 2017, l'unité chargée de la réglementation a traité 1036 saisines (courriers, courriels, demandes d'études...) en provenance des services de gestion et des clients externes, ce qui confirme la stabilisation de ses flux d'activité (en 2016, 1 058 questions avaient été posées au service juridique, 1 097 en 2015) après une décennie de croissance ininterrompue.

Bien que 2017 ait marqué la fin de la période transitoire « 2014-2016 » prévue par l'article 51 de la loi 2014-40, le service gestionnaire a encore travaillé activement sur la problématique du champ d'application du régime. Le service juridique a en effet élaboré, en lien avec les juristes du GIE Agirc-Arrco, la convention régissant les transferts financiers entre l'Agirc, l'Arrco et l'Ircantec afin de compenser les déséquilibres générés par le changement de critère d'affiliation. Ce travail a abouti définitivement avec la signature de la convention par les présidents des régimes, le 20 décembre 2017 et son approbation par arrêté interministériel le 6 février 2018 (publié le 20 février 2018).

S'agissant du champ d'application, le service juridique a également poursuivi ses échanges avec certains employeurs demandant confirmation de leur bonne compréhension de la réglementation. A ce titre, on notera en revanche la situation des chambres de commerce et d'industrie (CCI) qui n'ont toujours pas affilié leur personnel contractuel de droit public à l'Ircantec et ce, malgré un courrier en date du 16 novembre 2017 des ministères de tutelle de l'Institution donnant une instruction en ce sens. Une confirmation a donc été demandée à la Direction de la Sécurité sociale et à la Direction du Budget par le service gestionnaire pour régler définitivement ce dossier.

Un chantier majeur de la fin d'année 2017 a aussi été le travail mené avec les ministères de tutelle concernant la mise à jour des textes fondateurs du régime pour tenir compte notamment des dispositions de la loi 2014-40 citée supra (nouveau critère d'affiliation auprès des régimes de retraite complémentaire, nouvelles règles de calcul de la retraite progressive au régime général...), de l'entrée en vigueur de la Déclaration Sociale Nominative ou encore de « toilettage » de dispositions devenues obsolètes au fil des années.

Enfin, parmi les principales actions liées à sa mission de conseil et d'assistance, on relèvera que le service juridique a mené en 2017 des travaux de conventionnement afin de poursuivre :

- la régularisation de l'affiliation des collaborateurs occasionnels du ministère de la justice,
- le financement par l'Assurance chômage des points de retraite complémentaire attribués par le régime aux affiliés privés d'emploi.

## LES RECOURS AMIABLES

La Commission de recours amiable du Conseil d'administration s'est réunie à 5 reprises en 2017 et a examiné 374 recours (contre 487 en 2016). Ceci marque une baisse de 23% par rapport au nombre de recours amiables reçus en 2016. Néanmoins, il faut rappeler que les recours avaient, sur les exercices précédents, augmenté très fortement (286% entre 2009 et 2017).

Même si le nombre de recours reste important, il doit être relativisé par rapport au nombre total de liquidations effectuées chaque année par les services de l'Ircantec (204 000 retraites liquidées en 2017).

Les recours formulés portent principalement sur la date d'entrée en jouissance arrêtée par le service gestionnaire (33% des recours) et les demandes d'abandon de sommes trop versées (17%). On notera en effet qu'en raison de la mise en place d'échanges de fichiers avec les services fiscaux, de nombreuses situations de mariages non déclarées sont détectées et les recours des allocataires sont en conséquence très nombreux à l'égard des demandes de remboursement qui leur sont adressées par le service gestionnaire.

On relèvera enfin que les dossiers de titulaires sans droit représentent 12% des recours en 2017, soit une baisse de 5 points par rapport à l'exercice 2016.

## LE CONTENTIEUX

L'activité de cette unité est en constante augmentation depuis plusieurs exercices.

Au total, 68 décisions de justice ont été enregistrées en 2017, dont 66 se sont révélées favorables au régime. Si les actions de contentieux ont conduit à engager environ 87 000 € de dépenses, frais d'avocats et de recherches, elles ont permis de recouvrer 509 309 € au titre du recouvrement de l'indu et 4 841 306 € au titre du recouvrement employeur. Elles ont également permis de contraindre 23 employeurs récalcitrants à satisfaire à leur obligation de transmettre à l'Ircantec leur déclaration individuelle.

Enfin, le contexte économique difficile explique le niveau toujours important des actes liés aux dossiers de surendettement, soit 379 traitements en 2017.



# Évolution de la relation numérique avec les affiliés

**La relation numérique avec les affiliés se transforme en cohérence avec les projets de l'inter-régimes.**

## DES TRAVAUX MENÉS AVEC LE GIP UR

La Direction des Systèmes d'Information a conduit en 2017 des chantiers structurants pour l'avenir du système de retraites aux côtés du GIP Union Retraite et du GIP MDS.

- Première campagne d'intégration des Déclarations Sociales Nominatives (DSN) dans les comptes individuels retraite ;
- Contribution à la mise en place du Simulateur Inter-Régimes M@rel, du Service de régularisation de carrière sur le Portail Commun Inter-régimes (PCI) ;
- Travaux préparatoires à la mise en place du prélèvement à la source sur les revenus de remplacement ;
- Participation aux ateliers de l'EESSI (Échange Électronique d'Information sur la Sécurité Sociale).

## DES NOUVEAUX SERVICES INFORMATIQUES

Afin de répondre à une gestion moderne et agile des affiliés Ircantec, poly-affiliés et employeurs, le développement de nouveaux services informatiques s'est poursuivi.

- Fin du projet de refonte du processus de liquidation permettant de faire face aux volumétries croissantes à venir ;
- Intégration progressive de nouveaux courriers dans l'application de gestion des correspondances ;
- Mise en place d'un suivi de la demande d'aide sociale en ligne ;
- Numérisation en prétraitement des oppositions ;
- Améliorations du patrimoine Référentiel Client permettant de mieux gérer les services, les correspondants, les contacts et les coordonnées médiatiques des personnes morales (projet COMEDI).

## DES CHANTIERS POUR DEMAIN

2018 verra l'achèvement de la migration des courriers dans la nouvelle application de gestion des correspondances, la mise à disposition de nouveaux services en ligne (changement de RIB, suivi du traitement des demandes de retraite et de réversion), la refonte des applications de traitement des capitaux décès et des demandes de prêts sociaux, la réalisation du projet de dématérialisation des flux entrants.

L'Ircantec continuera d'adapter son système d'information aux projets réglementaires ou de l'Union retraite :

- Demande unique de retraite en ligne inter-régimes ;
- Extension de la DSN aux employeurs publics ;
- Finalisation des travaux de mise en place du prélèvement à la source au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- Mutualisation des contrôles d'existence destinée à simplifier et rationaliser les contrôles d'existence des titulaires de pensions et d'avantages vieillesse résidents hors de France ;
- Travaux d'intégration de l'Ircantec dans le Répertoire de Gestion des Carrières Unique (RGCU) en 2020.



# Informer, expliquer, mobiliser

En 2017, l'Ircantec a poursuivi le développement d'une communication ciblée et efficace en affirmant son positionnement d'acteur de référence de l'Investissement socialement responsable (ISR). Le développement de son image et de sa notoriété auprès des retraités, des actifs et des institutionnels a également été au cœur des actions de l'Institution en 2017.

## UNE COMMUNICATION CIBLÉE

En 2017, le site internet de l'Institution a évolué, celui-ci offrant une information ciblée à chacune des parties prenantes de l'Institution, cette année l'accent ayant été mis sur la gestion des réserves et l'engagement environnemental de l'Institution. À destination des retraités et futurs retraités et proposant des articles et témoignages pour « Bien vivre sa retraite », le dispositif pluri média des Nouvelles de l'Ircantec, disponible sur tout support, a vu son contenu s'enrichir et se diversifier. Cette offre rencontre de bons retours et permet de toucher un large public de retraités.

Principal outil de communication institutionnelle et reflet de l'activité, le rapport annuel de l'Ircantec, disponible sur le site internet, reprend les actions phares du régime en faveur de l'environnement, et vise à renforcer la notoriété du régime auprès des institutionnels. Cette année, l'Institution a également publié son premier « Bilan actions climat et ESG 2016 ». Celui-ci présente les actions menées en faveur du climat ainsi que la démarche d'investisseur responsable du régime prenant en compte les critères ESG.

## UNE ACTUALITÉ RICHE

Dans le cadre de la feuille de route pour le placement de ses réserves adoptée en 2016 et de son engagement en faveur du climat, l'Institution a accentué sa communication à l'égard des institutionnels et des journalistes en organisant ou en participant à plusieurs événements.

Le 9 mars, elle a organisé un petit déjeuner avec la presse financière, au cours duquel elle a partagé ses derniers engagements d'investisseur responsable comme une nouvelle allocation d'actifs stratégique compatible avec une trajectoire d'investissement visant à contenir la hausse des températures mondiales à 2°C à l'horizon 2100 ainsi que le désengagement des valeurs exposées au charbon de son portefeuille. L'Institution a également organisé le 4 juillet, en collaboration avec CPR Asset Management, une conférence sur la meilleure prise en compte des facteurs de risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les politiques d'investissement. Le 11 octobre, elle a organisé une matinée sur le thème de l'engagement actionnarial, regroupant de nombreux acteurs du secteur et permettant de mettre en lumière les stratégies d'engagement, les facteurs favorisant ces démarches d'engagement corporatifs et les façons de mesurer leur efficacité pour les investisseurs institutionnels. Des opérations ponctuelles, liées à l'actualité du régime, ont également été menées en 2017 comme la publication régulière de communiqués et dossiers de presse faisant état des engagements de l'Institution.

La publication et l'envoi du Point sur l'i, lettre d'information dématérialisée trimestrielle à l'intention des décideurs, se sont poursuivis en 2017. Avec un taux d'ouverture de plus de 25%, elle est une source d'information appréciée.

Egalement disponible sur le site internet, elle propose des articles sur la vie du régime, l'actualité du monde de la retraite, et le GIP Union Retraite.



## ISABELLE VERGEAT ACHAINTRE RESPONSABLE DU SERVICE COMMUNICATION

En 2017 l'Ircantec a renforcé ses actions en direction de l'ensemble de ses cibles. Au travers d'un événementiel ciblé et de relations presse efficaces, l'Institution a mis en valeur ses réussites d'investisseur socialement responsable et d'acteur concerné par le changement climatique. L'Institution a également poursuivi sa communication auprès de ses publics d'affiliés, de cotisants et de retraités en proposant des accès rapides et performants aux informations pratiques du régime et aux conseils pour bien vivre sa retraite.



# LA GESTION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

Régime excédentaire et à la pérennité garantie grâce à la réforme de 2008, l'Ircantec affiche, en 2017, un résultat positif de 947 millions d'euros. Disposant de réserves importantes, le régime s'est engagé dans une politique d'investissement socialement responsable (ISR) innovante et pragmatique, devenant un des acteurs majeurs et reconnus du secteur.

# L'organisation financière de l'Ircantec

La politique de placement définit les objectifs et les orientations en termes d'univers d'investissement et de risques des placements financiers du régime.

Elle s'applique à l'ensemble des actifs financiers détenus par l'Ircantec, à la gestion des réserves à moyen et long terme et la gestion des disponibilités mobilisées pour la trésorerie, à court terme, des opérations de retraite.

Le Conseil d'administration fixe par délibération les orientations générales de la politique de placement. Ces orientations portent notamment sur les objectifs et stratégies de cette politique, l'allocation stratégique des actifs, les éléments de la politique de risque, en particulier la nature des placements autorisés, les règles de dispersion et les critères d'évaluation éventuels des supports.

Le Conseil d'administration valide également la sélection des entreprises assurant la gestion de portefeuille pour compte de tiers.

La Commission de Pilotage Technique et Financier (CPTF) est chargée de la préparation des travaux du Conseil d'administration relatifs à la politique de placement. Pour ce faire, elle instruit les dossiers et les propositions qu'elle soumettra au Bureau en vue d'une présentation au Conseil d'administration. Elle est assistée dans ses travaux par la Caisse des dépôts et consignations (CDC), chargée des opérations de gestion financière de l'Institution.

La CDC gère par délégation les actifs de l'Institution. Dans ce cadre, elle élaboré les propositions en matière de politique de placement, elle accompagne les administrateurs dans leur réflexion stratégique et elle assure la mise en œuvre de la politique de placement dans le respect des orientations générales décidées par le Conseil d'administration.



# La politique de placement de l'Ircantec

La première responsabilité de l'Ircantec est de garantir à ses bénéficiaires et ses futurs pensionnés le versement de leur retraite sur le long terme. Ainsi, l'objectif assigné à la politique de placement est de réaliser une performance contribuant à respecter les ratios de solvabilité et de pérennité du régime définis par la réforme de 2008.

Dans le cadre d'une politique d'investissement prudente, l'Ircantec a défini trois objectifs :

- Agir au mieux des intérêts à long terme de ses bénéficiaires,
- Optimiser le rendement sur le long terme dans la limite des risques acceptés par l'Institution, le rendement financier n'étant pas le seul objectif poursuivi,
- Préserver la cohérence de cette politique d'investissement avec le respect d'un certain nombre de valeurs collectives qui lui sont propres, et notamment la préservation du capital naturel, humain et financier des futurs retraités.

En 2016, le Conseil d'administration de l'Ircantec a décidé à l'unanimité de se doter d'une feuille de route pour la période 2016-2020 concernant la politique de placement afin de structurer son action. Cette feuille de route s'articule autour de 4 principes :

**1. Optimiser le rendement des investissements sur le long terme**, dans la limite des risques acceptés par l'Institution et en cohérence avec sa Charte d'investisseur responsable.

Cette volonté s'articule autour de trois axes qui sont la définition d'une allocation stratégique d'actifs au service de la politique d'investissement, la diversification des supports d'investissement et le renforcement du pilotage des portefeuilles.

**2. Renforcer la démarche d'investisseur responsable.** Dans la continuité de la dynamique des années passées, l'Ircantec souhaite poursuivre l'intégration de critères ESG dans toutes les classes d'actifs, renforcer le soutien à l'économie locale, au progrès social et approfondir la démarche d'engagement actionnarial.

**3. S'inscrire dans une trajectoire d'investissement** compatible avec un scénario 2°C en intégrant l'enjeu climatique dans les placements et en finançant la transition vers une économie bas carbone, en cohérence avec les engagements nationaux et internationaux de limitation du réchauffement climatique.

Cette volonté affirmée du Conseil d'administration s'exprime par son engagement aux côtés d'autres institutionnels dans des initiatives publiques, mais également auprès de ses prestataires financiers pour que les enjeux climatiques soient mieux pris en compte dans l'investissement. Elle s'exprime également par l'évaluation de l'exposition du portefeuille aux risques climatiques, par la part des investissements consacrée au financement de la transition énergétique et écologique ainsi qu'au travers de la communication réalisée auprès des affiliés et des différentes parties prenantes sur l'impact de ces enjeux sur le portefeuille de placement de l'Ircantec.

**4. Être un investisseur de référence** dans le champ de la retraite complémentaire à l'échelle européenne, ouvert à ses pairs et parties prenantes en France et à l'international.





# L'investissement en phase avec les valeurs du régime

## LA SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE, AU CŒUR DE LA DÉMARCHE D'INVESTISSEUR RESPONSABLE

Régime de retraite par répartition, l'Ircantec place la solidarité intergénérationnelle au cœur de ses valeurs et de ses choix stratégiques. Elle se fixe donc comme priorité d'entretenir sur le long terme le capital qui contribuera à la qualité de vie des futurs pensionnés : capital financier pour contribuer à sécuriser le versement des retraites, mais aussi capital environnemental et capital social pour contribuer à préserver des conditions de vie décentes et vivre mieux.

Entamée en 2009, la démarche d'Investisseur Socialement Responsable (dite « démarche ISR ») de l'Ircantec se veut simple, progressive et pragmatique. En l'adoptant, l'Ircantec vise à sécuriser ses placements pour agir au mieux des intérêts à long terme de ses bénéficiaires, et à développer la cohérence entre ses valeurs et ses investissements. L'Ircantec prend ainsi en compte dans ses investissements les dimensions de préservation de l'environnement et de progrès social.

La Charte ISR<sup>1</sup> du régime et sa Politique de vote<sup>2</sup> encadrent la démarche, dont les deux principaux piliers sont l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (dits « critères ESG ») à la sélection de l'ensemble des investissements, et une démarche d'actionnaire actif. En intégrant ces critères ESG au processus de choix de ses placements, l'Ircantec cherche à appréhender de manière complète les risques et opportunités de ses investissements. En 2017, l'Ircantec a formalisé ses actions en matière d'engagement par l'adoption d'un document cadre « Politique d'engagement actionnarial et institutionnel ».

1 [www.ircantec.retraites.fr/article/publications-isr](http://www.ircantec.retraites.fr/article/publications-isr)  
2 Sélection des entreprises les mieux notées dans leur secteur en matière ESG  
3 Exclusion des entreprises ne respectant pas les grandes conventions internationales comme celles de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)

## 100% DES RÉSERVES GÉRÉES SELON DES PRINCIPES ISR

La Charte ISR de l'Ircantec précise les approches et critères extra-financiers prioritaires par grande classe d'actifs ou type de placement.

- **Pour les obligations souveraines**, l'Ircantec investit en priorité dans les États engagés dans des politiques publiques avancées sur les trois piliers ESG (progrès social, préservation de l'environnement, gouvernance exemplaire), par exemple en matière de lutte contre le réchauffement climatique, d'éducation ou de lutte contre la corruption.

- **Pour les actions et obligations d'entreprises**, l'approche retenue par l'Ircantec est de concilier *best in class*<sup>2</sup>, sur la base des critères définis par le régime, et exclusion normative<sup>3</sup>. Parmi les critères retenus en priorité figurent, à titre d'exemple, la gestion des ressources en eau, la politique de non-discrimination et la transparence du mode de rémunération des dirigeants

- **Pour l'immobilier**, l'Ircantec investit en particulier dans des résidences pour personnes âgées et pour étudiants, ainsi que dans des résidences pour vacances sociales. Pour les immeubles déjà présents dans son patrimoine, une attention particulière est portée à la performance énergétique et à la qualité de vie des locataires.

- **Pour les actifs de diversification ou d'impact**, l'Ircantec soutient le développement durable des territoires en investissant notamment dans un fonds pour le tourisme social et dans un fonds de financement de projets portés par des collectivités locales. Il alimente également un fonds pour le logement des retraités par le viager. Par ailleurs, l'Ircantec a entériné l'investissement dans des fonds à caractère social et solidaire. Depuis 2014, l'Ircantec a décidé d'allouer 3% de ses réserves à des investissements contribuant à l'économie réelle et locale sous forme de financement des PME/ETI françaises et européennes, des collectivités locales et des infrastructures.



## UNE DÉMARCHE D'ACTIONNAIRE ACTIF : DROITS DE VOTE ET ENGAGEMENT

### L'exercice des droits de vote

Être un actionnaire actif est un levier pour encourager les entreprises à faire preuve de plus de transparence et les inciter à une meilleure gouvernance et à une meilleure prise en compte des impacts sociaux et environnementaux. Dans le cadre de sa Politique de vote, adoptée en 2013, l'Ircantec a décidé de s'engager plus particulièrement sur l'indépendance et la féminisation des conseils d'administration, le soutien à la transition énergétique et écologique (TEE), une rémunération des dirigeants socialement tolérable, la transparence des comptes, la responsabilité fiscale et un dividende responsable. Depuis 2015, l'Ircantec organise un suivi spécifique sur les 30 entreprises les plus représentées dans son portefeuille. Chacune des résolutions proposées lors de ces trente assemblées générales est pilotée individuellement afin de garantir une application uniforme et cohérente des règles de vote.

Pour la cinquième année consécutive, l'Ircantec a donc demandé à ses sociétés de gestion d'exercer les droits de vote de son portefeuille Actions en cohérence avec sa Politique de vote, dont les règles de vote sont mises à jour annuellement pour refléter les préoccupations du régime et les évolutions réglementaires. En 2017, on note une augmentation significative du nombre de résolutions votées et traitées : 17 404 résolutions votées en 2017 contre 6309 en 2015, près de 100% des résolutions soumises au vote traitées. Les évolutions majeures des règles de vote en 2017 concernent d'une part, la rémunération des dirigeants, avec des exigences renforcées (un niveau de rémunération « maximum socialement responsable » abaissé et un adossement « obligatoire » à des critères de performance de long terme et leur taux de réalisation) ; d'autre part, le taux de féminisation des Conseils d'Administration, avec un seuil minimum désormais fixé à 40% (contre 35% en 2016) et l'introduction d'un vote « sanction » à la réélection d'un des membres du comité de nomination en cas de non-respect de ce seuil.

Les assemblées générales des 30 principales entreprises du portefeuille Actions ont été particulièrement suivies : **568 résolutions** (contre 471 en 2016) soumises à leurs assemblées générales d'actionnaires ont été finement analysées au regard de la politique de vote de l'Ircantec. Le taux d'opposition pour ces assemblées générales a été de 50%, et concerne principalement, comme en 2016, les niveaux de rémunération des dirigeants et les politiques de distribution de dividendes.

En outre, depuis 2016, ces 30 entreprises font l'objet d'un contrôle du soutien à la TEE : un dispositif dédié à l'évaluation de la contribution des sociétés à la TEE oblige les sociétés de gestion à prendre en compte de manière systématique dans l'exercice de leur droit de vote cette contribution. Avec l'aide des sociétés de gestion et d'un conseil en vote, l'Ircantec qualifie la stratégie TEE de ces sociétés et sanctionne celles qui ne prennent pas suffisamment en compte ces enjeux en s'opposant à l'approbation :

- des comptes sociaux ;
- des rémunérations variables des dirigeants (absence d'intégration de la stratégie de transition énergétique dans les indicateurs sous-jacents au calcul) ;
- du versement des dividendes (investissements dans la TEE considérés comme insuffisants) sauf à ce que l'entreprise démontre des efforts significatifs d'amélioration en la matière).

En 2017, la contribution des entreprises à la TEE a été évaluée au travers de **149 résolutions**. **49 d'entre elles** ont fait l'objet d'un vote « Contre ». Une société a vu ses comptes sociaux refusés exclusivement sur la base d'une prise en compte insuffisante de la TEE dans la stratégie de l'entreprise. En revanche, deux sociétés ont été encouragées à poursuivre leurs efforts compte-tenu de leur inflexion positive en matière de stratégie de soutien à la TEE (notamment en tenant compte de leurs investissements en R&D).

### **L'engagement actionnarial et institutionnel**

l'Ircantec réalise, dans le cadre de sa démarche ISR, de nombreuses actions autour de plaidoyers, d'actions collectives ou autres formes d'actions (par exemple en 2016, dépôt de questions écrites et orales autour du respect des conventions de l'OIT auprès de Renault, organisation d'une conférence sur la mesure de l'empreinte carbone...) afin de renforcer le dialogue avec les émetteurs. L'Institution est d'ailleurs investie dans une SICAV, Phitrust, dont l'objectif est de mener des actions d'engagement actionnarial auprès des entreprises du CAC 40. Concrètement, l'engagement actionnarial actif se fait au travers de la participation aux Assemblées générales et par le dépôt éventuel de résolutions. A titre d'illustration, en 2016, l'Ircantec participé au projet de résolution « Reporting climat » mené par Phitrust sur Total.

En 2017, l'Ircantec a formalisé ses actions en matière d'engagement dans un document cadre validé par son conseil d'administration le 27 septembre 2017.

Trois grandes orientations constituent le socle de cette politique : droits de l'Homme en entreprise, transition énergétique et écologique et responsabilité fiscale des entreprises. Pour développer et valoriser son engagement, le régime se positionne sur trois modes d'actions qui lui permettent de coopérer avec l'ensemble des acteurs (entreprises, industries financières, autorités publiques et locales, organisations civiles) :

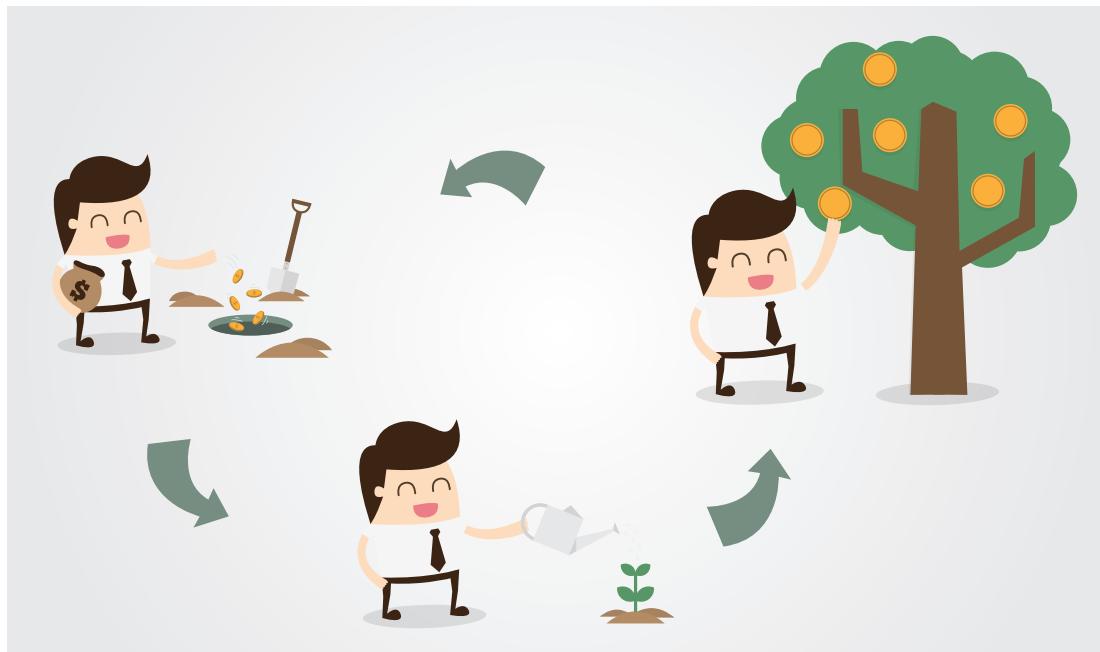
- développer un dialogue qualitatif avec les entreprises ;
- renforcer la coopération avec les pairs investisseurs ;
- faire évoluer les pratiques et les méthodologies.

À titre d'illustration, en 2017 :

- Dialogue avec les émetteurs : l'Ircantec a rejoint l'initiative « Responsabilité fiscale » menée sous l'égide des PRI, en partenariat avec le Programme des Nations-Unies pour l'Environnement - Initiative financière (UNEP-FI) et le Pacte mondial, dont l'objectif est d'appuyer et soutenir les démarches des investisseurs désireux d'établir un dialogue sur les pratiques fiscales des sociétés dans lesquelles ils investissent. Les actions seront menées au cours de l'année 2018.

L'Ircantec a également déposé trois questions écrites à Renault à l'occasion de l'assemblée générale des actionnaires.

- Coopération et échange avec les pairs : en 2017, l'Ircantec a adhéré à Novethic et au Forum des investisseurs responsables (FIR).
- Contribuer aux avancées méthodologiques : l'Ircantec a monté un partenariat avec une société de gestion (CPRAM) pour améliorer la pertinence de la prise en compte des risques ESG, sur les univers actions des pays développés et crédits euro.



## POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL ET INSTITUTIONNEL : SOUTENIR L'ÉMERGENCE D'UNE ÉCONOMIE VIABLE ET DURABLE

*La politique d'engagement, adoptée par le Conseil d'administration de l'Ircantec, s'organise autour de trois problématiques majeures :*

- **Comment prévenir, et le cas échéant, atténuer les atteintes aux droits de l'Homme relevant du périmètre de l'entreprise ?**

*La gestion des droits de l'Homme par les entreprises est abordée autour des droits fondamentaux des travailleurs tels que définis par l'Organisation internationale du travail : liberté d'association et reconnaissance effective du droit de négociation collective, élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire, abolition effective du travail des enfants, élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.*

- **Comment favoriser la transition énergétique et écologique ?**

*La TEE est un projet global de société qui vise à réunir deux horizons : assurer la soutenabilité écologique de nos écosystèmes et développer une économie de croissance créatrice d'emplois et de revenus sur le long terme. S'impliquer en tant qu'investisseur, c'est accompagner les entreprises et l'ensemble de la chaîne d'investissement à prendre en compte ces considérations dans la conception de leurs produits et services.*

- **Comment appréhender et développer la responsabilité fiscale de l'entreprise ?**

*L'objectif est de promouvoir la fiscalisation de la création de valeur au sein du pays où celle-ci est effectivement réalisée, afin que l'entreprise contribue au budget de la collectivité et de l'État sur lesquels se situent les activités. Il s'agit d'un sujet clef pour les investisseurs institutionnels qui s'emploient à soutenir le travail de transparence des comptes, dans un environnement où les entreprises doivent arbitrer selon des stratégies et des incitations fiscales différentes d'un pays à un autre.*

# La gestion financière et extra-financière en 2017

## UN PORTEFEUILLE DIVERSIFIÉ

Le portefeuille de réserves à fin 2017 s'élève à 10,9 milliards d'euros. Il se répartit en grandes classes d'actifs de taux, actions, immobilier et autres actifs non cotés dans le cadre d'une allocation cible dont l'objectif est d'optimiser le rendement sur le long terme dans la limite des risques acceptés par l'Institution.

Conformément à son règlement financier, les investissements de l'Ircantec sont principalement constitués sous forme de fonds dédiés. Les fonds dédiés lancés en septembre 2012 arrivant à échéance au cours des années 2016 et 2017, leur renouvellement, qui représente environ 85% du portefeuille, a été engagé dès le dernier trimestre 2016 et s'est poursuivi tout au long de l'année 2017. Par ailleurs, deux nouveaux mandats ont été mis en œuvre en 2016 et 2017 : un mandat « crédit » (obligations d'entreprises libellées en euros) et actions européennes (de type « smart beta<sup>1</sup> »).

L'année 2017 a également été consacrée àachever l'appel d'offres relatif au fonds de « Green bonds » (obligations vertes) et les travaux préparatoires à sa mise en œuvre, à mener un appel d'offres relatif à un fonds de « Gestion Dynamique du Risque », ainsi qu'à la préparation de sa mise en œuvre.

Les 16 fonds dédiés investis dans des valeurs mobilières (2 FCP<sup>2</sup> actions, 3 FCP diversifiés, 2 FCP indexés, 3 FCP taux nominaux, 3 FCP actions systématiques et 3 FCP investis en obligations d'entreprises libellées en euros) représentent au total 94,8% des réserves, soit 10,3 milliards d'euros.

La poche immobilière, constituée via un organisme de placement collectif immobilier dédié (OPCI), a continué d'être renforcée en 2017 et atteint au 31 décembre 2017 474,1 millions d'euros (4,3% du portefeuille). Le nouveau plafond cible a été fixé à 720 millions d'euros, soit environ 7% des réserves valorisées au 31 août 2017. Le portefeuille immobilier se compose au 31 décembre 2017 de 26 actifs (25 actifs immobiliers et 1 prise de participation) pour une valeur d'acquisition, droits inclus (y compris les travaux mais nette des dettes), de 428,4 millions d'euros. Les immeubles de logements représentent 17% du portefeuille immobilier.

S'agissant des investissements de diversification ou

d'impact, l'Ircantec s'est engagée pour un montant total de 276,5 millions d'euros<sup>3</sup> dans le respect d'un ratio d'emprise de 10% par fonds. En 2017, elle a investi dans deux nouveaux fonds d'infrastructure, Infragreen et Effithermie. Les investissements d'impact s'élèvent à 96,9 millions d'euros au 31 décembre 2017, soit 1% du portefeuille. Les fonds correspondant à des investissements d'impact portent sur le financement des PME/ETI françaises et/ou européennes, le financement des collectivités locales, de la transition écologique et énergétique des territoires ainsi que l'économie sociale et solidaire. En 2017, l'Ircantec a lancé son fonds dédié multi-actifs non cotés dont l'engagement est de 180 millions d'euros.

<sup>1</sup> Stratégie de gestion systématique, qui regroupe une variété de techniques fondées sur l'étude statistique des caractéristiques des actions, dont les facteurs de style

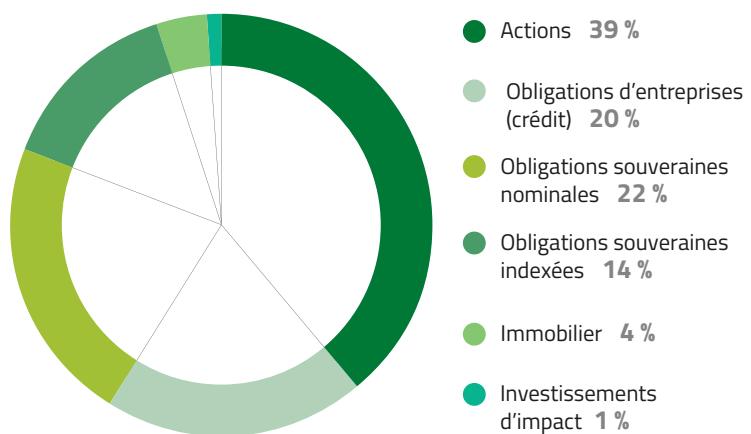
<sup>2</sup> Fonds Commun de Placement

<sup>3</sup> Ces capitaux seront investis progressivement

**RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE  
DE RÉSERVES IRCANTEC PAR  
GRANDES CLASSES D'ACTIFS AU 31  
DÉCEMBRE 2017**

Classes d'actifs	Montant (millions Euros)
Actions	4 201
Obligations d'entreprises (crédit)	2 205
Obligations souveraines nominales	2 377
Obligations indexées sur l'inflation	1 553
OPCI	474
Investissements d'impacts	97
<b>TOTAL</b>	<b>10 907</b>

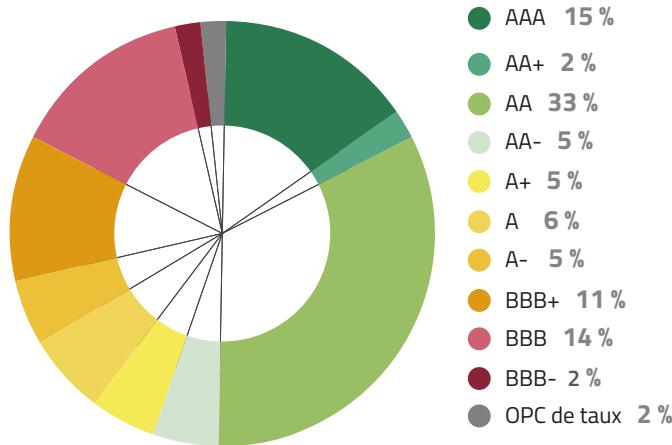
**VENTILATION DES ACTIFS PAR NATURE  
IRCANTEC AU 31 DÉCEMBRE 2017**



## RÉPARTITION DES RÉSERVES PAR CLASSES D'ACTIFS ET DE SUPPORTS

En M€	Valeur boursière	Actions	Obligations d'entreprises (crédit)	Obligations souveraines nominales	Obligations souveraines indexées	Immobilier et autres actifs non cotés	Soit en%
<b>Indice de référence</b>		MSCI	Barclays Euro Aggregate	Barclays Euro Aggregate	Barclays Inflation	IPD	
<b>ALLIANZ</b>	2 376,1	2 035,1	130,3	210,7			21,8
<b>NATIXIS AM</b>	2 038,0		429,3	838,4	770,3		18,7
<b>BNPP AM</b>	1 514,2	416,0	107,8	207,9	782,4		13,9
<b>CANDRIAM</b>	975,4		431,8	543,6			8,9
<b>CPRAM</b>	929,1	535,1	66,8	327,2			8,5
<b>EDRAM</b>	583,2	583,2					5,3
<b>AMUNDI</b>	490,6		235,0	248,8		6,8	4,5
<b>SWISS LIFE</b>	474,1					474,1	4,3
<b>BFT-QUONIAM</b>	316,0	316,0					2,9
<b>ROBECO</b>	315,3	315,3					2,9
<b>BFT-INSIGHT</b>	269,9		269,9				2,5
<b>THREADNEEDLE</b>	267,2		267,2				2,4
<b>DEUSTCHE AM</b>	267,2		267,2				2,4
<b>ARKEA</b>	12,3					12,3	0,1
<b>MIROVA</b>	13,3					13,3	0,1
<b>GROUPEMENT FORESTIER</b>	9,4					9,4	0,1
<b>CDC (TSI-NovESS)</b>	9,6					9,6	0,1
<b>OMNES CAPITAL</b>	8,4					8,4	0,1
<b>INFRAGREEN</b>	11,7					11,7	0,1
<b>Access Capital Partners</b>	6,0					6,0	0,1
<b>MEESCHAERT</b>	5,0					5,0	0,0
<b>LA FRANÇAISE REM (Certivia)</b>	4,7					4,7	0,0
<b>PhiTrust Active Investors</b>	2,2	2,2					0,0
<b>ALTER-EQUITY</b>	2,4					2,4	0,0
<b>DEMETER</b>	5,3					5,3	0,0
<b>Total Ircantec</b>	<b>10 906,5</b>	<b>4 203,0</b>	<b>2 205,3</b>	<b>2 376,6</b>	<b>1 552,7</b>	<b>568,8</b>	<b>100,0%</b>
<b>Soit en%</b>	<b>100%</b>	<b>38,5%</b>	<b>20,2%</b>	<b>21,8%</b>	<b>14,2%</b>	<b>5,2%</b>	
<b>Benchmark</b>	<b>100%</b>	<b>40,0%</b>	<b>20,0%</b>	<b>10,0%</b>	<b>20,0%</b>	<b>10,0%</b>	<b>-</b>
<b>Écart</b>	<b>-</b>	<b>-1,5%</b>	<b>0,2%</b>	<b>11,8%</b>	<b>-5,8%</b>	<b>-4,8%</b>	<b>-</b>

## TITRES OBLIGATAIRES AU SEIN DES FCP DÉDIÉS RÉPARTITIONS PAR NOTATION AU 31 DÉCEMBRE 2016



Le portefeuille obligataire est investi sur des titres de très bonne qualité, 71% étant positionnés sur des notations comprises entre AAA et A-.

## UNE PERFORMANCE DE 4,64% SUR LES FCP

Les FCP dédiés terminent l'année 2017 sur une performance globale de 4,64%.

En 2017, dans un contexte de volatilité très faible, les performances de toutes les grandes classes d'actifs sont positives. Ceci s'explique par la conjonction d'un environnement particulièrement favorable (croissance économique, bénéfices des entreprises bien orientés) et la persistance de taux d'intérêt faibles.

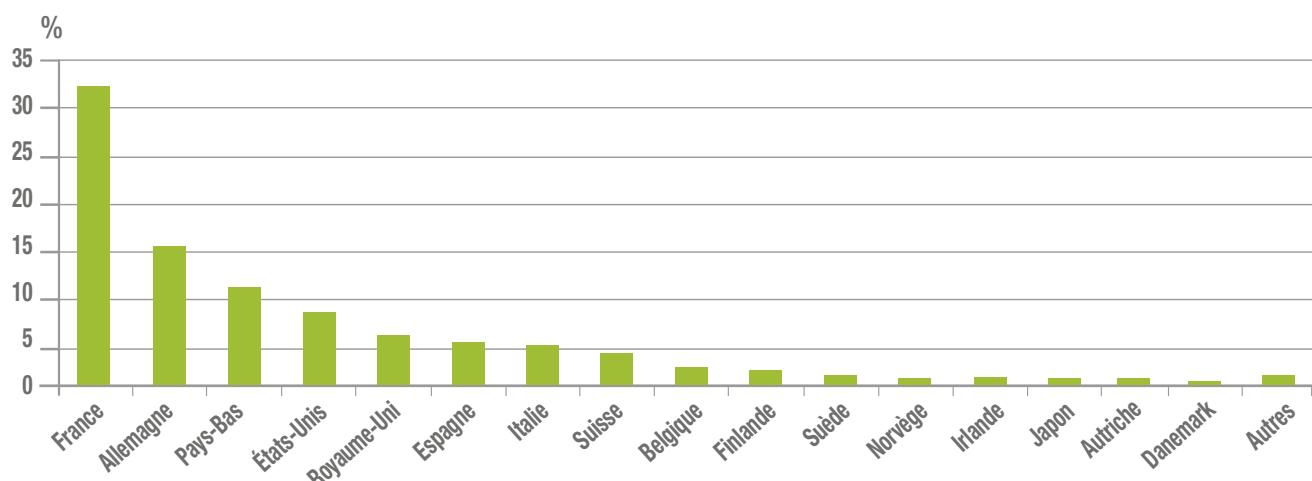
Dans ce contexte favorable aux actions, les FCP actions fondamentales s'adjugent une progression moyenne de 12,4% sur l'année, tandis que les FCP actions systématiques affichent une performance moyenne de 11,2%.

Du côté des taux, les FCP de taux nominaux affichent une performance de 0,42%, les FCP « crédit » de 2,41% et les FCP de taux indexés sur l'inflation de 0,77% sur l'année.

S'agissant des FCP diversifiés, qui comportent à la fois des taux et des actions, ils enregistrent en moyenne une progression de 5,61%.

Le rendement global des réserves du portefeuille de l'Ircantec pour 2017 est de 4,45%.

## POCHE ACTIONS – RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



En termes géographiques, l'Ircantec privilie les investissements en zone euro. En effet, les entreprises françaises et allemandes représentent respectivement 32% et 15% du portefeuille actions.

## UNE DÉMARCHE D'INVESTISSEUR SOCIALEMENT RESPONSABLE QUI CONTINUE À SE RENFORCER

La démarche ISR de l'Ircantec se veut simple, pragmatique et progressive.

### 1. Prise en compte des critères ESG et climat dans la politique d'investissement

Conformément aux principes directeurs définis dans sa Charte ISR, aucun secteur n'est a priori exclu de l'univers d'investissement<sup>1</sup>, sauf à contrevir aux normes fondamentales internationales (notamment les Conventions de l'OIT). L'approche « best-in-class » retenue permet de sélectionner les entreprises les mieux notées sur les domaines ESG dans chaque secteur. Cette approche, qui vise en premier lieu à éviter ou diminuer des externalités négatives, tant sur la dimension environnementale, sociale et de gouvernance que sur le climat, a été complétée au fil du temps par une approche visant à favoriser des effets bénéfiques sur la société et la planète par des financements innovants et dédiés (retour sur investissement sociétal et environnemental). L'objectif poursuivi est ainsi de parvenir à une croissance rentable avec un impact sociétal, social ou environnemental positif, en cohérence avec les valeurs de l'Ircantec.

#### • Exclusions

En 2016, le Conseil d'administration a décidé d'exclure de son portefeuille les « valeurs charbon », afin de renforcer son engagement en faveur de la lutte contre le changement climatique. En 2017, en cohérence avec les objectifs de la feuille de route 2016-2020, une étude a été menée sur l'investissement dans les valeurs du secteur du tabac. Ce dernier contrevient directement à une Convention de l'Organisation Mondiale de la Santé ratifiée par la France, ainsi qu'à diverses normes et standards internationaux, le Conseil d'administration du 20 décembre 2017 a décidé de l'exclusion des valeurs du secteur tabac sur l'ensemble du portefeuille global. Toutes les « valeurs tabac » (actions et obligations) ont été désinvesties avant le 31 décembre 2017.

<sup>1</sup> À l'exception des entreprises fabriquant et commercialisant des armes interdites par les conventions internationales

### • Intégration et évaluation de la qualité du portefeuille

Les principes ISR de l'Ircantec sont fixés dans sa Charte ISR, que les sociétés de gestion qui se voient attribuer un mandat se doivent d'intégrer dans leur méthodologie et processus d'investissement. Les sociétés de gestion (14 en 2017) rendent compte semestriellement de la manière dont elles gèrent les fonds qui leur sont confiés, tant sur la performance financière qu'extra-financière.

Deux fois par an, l'Ircantec fait évaluer son portefeuille consolidé sur le périmètre coté (portefeuille actions et obligations hors émetteurs souverains) par une agence de notation extra-financière (Vigéo Eiris). Les entreprises du portefeuille sont notées au regard des trois domaines définis par l'Ircantec (environnement et aménagement durable des territoires, Homme et progrès social, gouvernance exemplaire) afin d'obtenir un score de la performance ESG du portefeuille.

En 2017, le portefeuille consolidé de l'Ircantec affiche une performance stable et positive, avec un score ESG robuste de 53,3/100, supérieur à celui du benchmark de référence de 2,7 points (50,6/100). Il se distingue sur le domaine Environnement/territoire : 69% des investissements sont répartis sur des entreprises dont la performance est jugée « robuste » à « avancée ».

### 2. Cohésion sociétale et environnementale : soutien aux projets innovants et d'intérêt général

L'Ircantec a fait le choix d'investir dans des supports, cotés et non cotés, liés aux enjeux climatiques, environnementaux et sociaux pour contribuer à relever les grands défis actuels

#### • Infrastructures innovantes et durables

L'objectif poursuivi est de soutenir la transition énergétique des territoires, par le financement des collectivités locales, des établissements publics, de projets de petites d'infrastructures, principalement françaises, dans les domaines des énergies renouvelables, de la transition énergétique et de l'environnement... En complément du fonds multi-actifs dédié, 6 fonds (fonds d'infrastructure et capital investissement thématique) concourent à cet objectif : BTP Impact Local, CapEnergie 3, Demeter 4 Infra, Infragreen II, Eurofideme 3 et Effithermie. Trois de ces fonds sont labellisés TEEC (CapEnergie 3, Demeter 4 Infra, Eurofideme 3).

L'Ircantec s'est engagée à hauteur de 175 millions d'euros dans les infrastructures vertes : au 31 décembre 2017, 40,6 millions d'euros ont déjà été investis.

Au total, l'Ircantec s'est engagée à hauteur de 6% de ses réserves pour le financement de la transition écologique et énergétique (TEE). Le montant de ses investissements dans des obligations vertes ou « Green bonds » s'élève à 484 millions d'euros, soit 4,4% de ses réserves. 2017 a été consacrée à la mise en place d'un fonds spécifique Green Bonds, qui a été lancé au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2018.

**• Croissance économique et solidaire, emploi**  
L'objectif poursuivi est de renforcer et consolider l'engagement sociétal de l'Ircantec en favorisant le développement solidaire des territoires et les entreprises novatrices qui s'inscrivent dans une dynamique de croissance génératrice de créations d'activités et d'emplois.

Le financement du capital (capital investissement) et le financement de la dette (dette privée fortement engagée en termes ESG), notamment de petites entreprises principalement françaises, contribue ainsi à la préservation ou création d'emploi en France. 1,2% des réserves de l'Ircantec sont dédiées au financement des PME/ETI françaises et/ou européennes. Les investissements cibles sont les entreprises françaises réalisant moins de 500 millions d'euros de chiffre d'affaires pour la partie dette, et moins de 250 millions d'euros de chiffre d'affaires pour la partie investissement en capital, ainsi que des projets d'infrastructures françaises contribuant à la TEE. Les investissements s'effectuent à travers un fonds dédié, géré par Access Capital Partners. Ce fonds a été lancé en 2017 : les deux premiers investissements du Fonds représentent un montant d'investissement total de 18 millions d'euros, soit 10% de l'engagement. La montée en charge des investissements s'effectuera sur plusieurs années. Des fonds complémentaires permettent d'assurer une diversification de la poche et une exposition à des sous-jacents complémentaires : Meeschaert Capital Partners, Alter Equity 3P et Omnes Croissance 4. L'Ircantec est engagée à hauteur de 131 millions d'euros sur ce financement des PME/ETI.

D'autres fonds d'impact concourent à promouvoir la solidarité et l'emploi :

- les fonds relatifs à l'Économie sociale et solidaire (ESS), pour lesquels l'Ircantec a décidé d'allouer 10 millions d'euros. Ainsi, l'Ircantec est engagée à hauteur de 5 millions d'euros dans un fonds NovESS lancé par la Caisse des Dépôts et à hauteur de 5 millions d'euros dans le fonds Finance et Solidarité d'Amundi.
- un fonds viager, Certivia, pour apporter une solution à la baisse structurelle des revenus des personnes âgées et améliorer leur vie quotidienne, sur lequel l'Ircantec est engagée à hauteur maximum de 15 millions d'euros.
- un fonds de soutien aux acteurs du tourisme local (fonds Tourisme social investissement -TSI), dans lequel l'Ircantec s'est engagée à investir à terme 25 millions d'euros ; l'objectif est d'accompagner les opérateurs de tourisme social souhaitant rénover et/ou reconfigurer leurs équipements, en vue de maintenir un parc significatif de lits, favorisant ainsi le développement local et l'accès aux vacances pour tous.
- un fonds de prêts désintermédiaires pour les collectivités territoriales de plus de 10 000 habitants (fonds Arkea) dont l'objectif est de permettre à ces collectivités de financer des projets d'investissement responsable et de long terme, dans une période où le secteur bancaire était en retrait (engagement maximum à hauteur 12,3 millions d'euros).

Par ailleurs, l'Ircantec investit pour un immobilier responsable. L'OPCI Villiers Immobilier suit la politique sociale de l'Ircantec en la matière selon 4 priorités : logement intermédiaire, tourisme social, résidences étudiantes, établissement de santé et EHPAD. En 2017, la performance de l'OPCI s'élève à 5,3% (dividendes réinvestis).

L'Ircantec est également investie dans un groupement forestier, le Groupement forestier de Brèves, dans lequel l'institution est engagée à hauteur de 9,4 millions d'euros. En 2017, il a été décidé de réaliser un abondement complémentaire à ce fonds de 8 millions d'euros pour lui permettre de financer de nouvelles acquisitions.



## MOBILISATION EN FAVEUR DU CLIMAT ET DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Au total, l'Ircantec s'est engagée à hauteur de 6% de ses réserves pour le financement de la TEE.

Outre ce financement, l'Ircantec mesure annuellement l'empreinte carbone de ses portefeuilles. Dans une dynamique d'amélioration continue, l'Institution intègre ces résultats pour adapter ses investissements et contribuer ainsi activement à la limitation de la hausse des températures mondiales à hauteur de 2°C à horizon 2100. A titre d'illustration, l'Ircantec a décidé d'exclure les valeurs dont l'exposition au charbon serait incompatible avec la trajectoire permettant d'atteindre ce but, appelé scénario 2°C.

Depuis 2016, en toute transparence, l'Ircantec publie dans son rapport annuel, le « Bilan action climat », la mesure de son empreinte carbone et les actions mises en œuvre en faveur d'une économie plus sobre en carbone, conformément à l'article 173 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

En 2017, l'Ircantec a passé un appel d'offres afin de renouveler les mesures d'empreinte carbone et les mesures d'impact climatiques, en élargissant le périmètre d'étude aux portefeuilles souverain et non coté, en sus du portefeuille actions et obligations d'entreprises. Sur cette poche, l'Ircantec demeure dans une nette dynamique de progrès : l'empreinte carbone est plus faible que celle de son indice de référence, et meilleure qu'en 2016.

Émissions de CO <sub>2</sub> (en Kg) pour 1 000€ investis	2017	2016
Ircantec	166	180
Indice de comparaison	222	237

Par ailleurs, l'Institution participe à de nombreuses initiatives sur le climat. Elle est notamment signataire du Global Investor Statement on Climate Change, Montreal Carbon Pledge. En 2017, dans la continuité de son adhésion à l'Appel de Paris en 2016, l'Ircantec s'est engagée au sein d'une initiative internationale sur le climat, « Climate Action 100+ » dont l'annonce a été réalisée lors du « One planet summit » le 12 décembre 2017 à Paris. Cette initiative rassemble 224 investisseurs avec 26,3 trillions de dollars sous gestion. Ces investisseurs dialogueront avec plus de 100 entreprises pour s'assurer qu'elles mettent en œuvre les actions nécessaires à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, qu'elles renforcent la divulgation des risques financiers liés au climat et qu'elles améliorent leur gouvernance relative à la gestion des risques et opportunités liés au climat.

## COMMUNIQUER AVEC SES PARTIES PRENANTES

L'Ircantec poursuit ses actions de communication visant à rendre l'information accessible, transparente et compréhensible à tous. Elle agit auprès de ses affiliés avec « Les Nouvelles de l'Ircantec » et auprès des employeurs, élus et institutionnels avec « Le Point sur l'I »). En 2017, une vidéo institutionnelle a été réalisée pour expliciter la démarche ISR de l'Ircantec. En complément de ces supports, l'Ircantec organise et participe à plusieurs événements permettant de relayer plus directement son message et ses bonnes pratiques. En 2017, l'Institution a organisé une conférence centrée sur l'amélioration de la prise en compte des facteurs de risques ESG, aboutissement du travail mené en partenariat avec CPRAM, ainsi qu'un événement autour de l'Économie sociale et solidaire, avec la participation d'Odile Kirchner (déléguée à l'ESS auprès du directeur général du Trésor). Dans le cadre de la semaine de la finance responsable, l'Ircantec a réuni différents acteurs de la place pour débattre autour du thème de l'engagement actionnarial (ou comment avoir un impact sur le comportement des entreprises et sur la rentabilité à long terme des investisseurs). Enfin, le Salon des maires et des collectivités locales, où l'Ircantec dispose de son propre stand, a été également l'occasion de communiquer sur le financement de la TEE dans les territoires.



## UN FONDS DÉDIÉ AUX « GREEN BONDS »

*L'obligation verte, ou Green bond, est un titre de dette émis sur un marché financier et destiné à financer des projets de lutte contre le réchauffement climatique, de soutien à la transition énergétique, etc. Ce sont de véritables outils au service du climat car elles servent à financer des projets dans le domaine des énergies renouvelables, des réseaux de transport durables, de l'efficacité énergétique, de la construction de bâtiments à faible impact environnemental. Elles se distinguent des obligations classiques par deux traits essentiels : un reporting sur les investissements qu'elles financent (une obligation classique n'est pas accompagnée d'un reporting spécifique et le niveau de détail est souvent moins important) et le caractère vert des projets financés. Le marché se diversifie et s'internationalise : les banques de développement, les collectivités, les grandes entreprises et les États s'engagent sur ce marché.*

*À fin 2016, l'Ircantec avait investi 330 millions d'euros dans des obligations vertes. À fin 2017, ces investissements s'élèvent à 484 millions d'euros (dont 22,3 millions d'euros souscrit en 2017 auprès de l'obligation verte de l'État français lancé en janvier 2017), soit 4,4% de ses réserves. Dans une dynamique d'amélioration continue, l'Ircantec a fait le choix de disposer désormais d'un fonds dédié aux obligations vertes, ce qui permettra de bénéficier d'une vision plus fine, et donc un meilleur pilotage, des émetteurs et des projets.*

*Préparé tout au long de l'année 2017, le fonds « Green bonds » sera lancé au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2018.*

# Perspectives pour 2018

## OPTIMISER LE RENDEMENT DU PORTEFEUILLE SUR LE LONG TERME

Conformément à son règlement financier, les investissements de l'Ircantec sont principalement constitués sous forme de fonds dédiés. Les fonds dédiés lancés en septembre 2012 arrivant à échéance, leur renouvellement, qui représente environ 85% du portefeuille, engagé depuis fin 2016 se poursuit sur l'année 2018.

Le fonds de « Gestion Dynamique du Risque » ainsi que le fonds de « Green bonds » (obligations vertes) seront lancés au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2018.



## REFORCER LA DÉMARCHE D'INVESTISSEUR RESPONSABLE

Dans le prolongement des années précédentes, l'Ircantec poursuit en 2018 les travaux d'évaluation de l'alignement du portefeuille de l'Ircantec avec la trajectoire 2°C afin de mieux comprendre les risques auxquels est exposé le portefeuille d'investissements, avec notamment l'évaluation de l'exposition au risque carbone, risques physiques et risques d'actifs pouvant connaître une forte dépréciation.

Afin de suivre plus attentivement et de s'engager encore davantage dans l'accompagnement de la TEE des entreprises à enjeux, la campagne des votes aux assemblées générales de 2018 est l'occasion d'appliquer les évolutions des règles de vote décidées en 2017, notamment celle relative au dispositif du pilotage individuel. Ce dernier n'est plus appliqué aux 30 entreprises les plus représentées dans le portefeuille, mais aux 20 plus grosses participations de l'Ircantec, aux 5 plus gros émetteurs de CO<sub>2</sub> et aux 5 plus gros détenteurs d'actifs échoués. Sur ces 10 dernières entreprises, une évaluation de leur stratégie de soutien à la TEE est en outre réalisée en amont des votes. L'Ircantec pourra éventuellement soutenir les initiatives de dépôt de résolutions allant dans le sens d'une économie plus sobre en carbone. Par ailleurs, le marché de conseil en vote avec le prestataire spécialisé en la matière arrivant à terme au cours du dernier trimestre 2018, la sélection d'un nouveau conseil en vote aura lieu en 2018.

Après avoir adopté sa « Politique d'engagement actionnarial et institutionnel » en 2017, l'année 2018 est consacrée à sa mise en œuvre au travers de démarches concrètes. Parmi d'autres, l'action collective des PRI relative à la responsabilité fiscale portent sur deux secteurs, la santé et les technologies de l'information, qui apparaissent confrontés à des enjeux et controverses similaires en matière de politique fiscale, qu'un relatif manque de transparence sur ce sujet accroît. L'Ircantec a choisi d'être chef de file sur deux entreprises françaises listées pour mener ces actions, encadrées par les PRI, de dialogue proactif.

Après avoir exclu de son univers d'investissement les valeurs « charbon » et les valeurs « tabac », la réflexion de l'Ircantec se poursuit sur d'autres secteurs identifiés comme « à enjeux ».

# Une situation comptable excédentaire

Le bilan et le compte de résultat au 31 décembre 2017 sont présentés en annexe du présent rapport. Les comptes annuels complets sont disponibles sur le site de l'Ircantec.

En ce qui concerne le compte de résultat, les charges techniques de l'Ircantec se sont élevées à 2,975 milliards d'euros (-9,0% par rapport à 2016) et sont essentiellement constituées du versement des prestations de retraite à hauteur de 2,927 milliards d'euros.

Ces charges sont couvertes par 3,731 milliards d'euros de produits techniques (+6,6% par rapport à 2016), correspondant pour l'essentiel à 3,423 milliards d'euros de cotisations normales (+5,0%), auxquelles s'ajoutent 201 millions d'euros de produits de compensations ainsi que 71 millions d'euros de cotisations rétroactives.

Les charges et les produits dégagent un résultat technique du régime excédentaire de 756 millions d'euros, contre 231 millions d'euros en 2016. Cette augmentation est principalement liée à l'impact de la comptabilisation en 2016 d'une dotation aux provisions exceptionnelle de 377 millions d'euros pour transfert de cotisations suite à titularisation.

Les charges de gestion s'élèvent à 104 millions d'euros, y compris l'action sociale du régime pour 11 millions d'euros. Les produits de gestion totalisent 19 millions d'euros, en hausse de 21,6%. Le résultat d'exploitation atteint ainsi 671 millions d'euros, contre 135 millions d'euros en 2016.

La mise en œuvre de la politique de placement définie par le Conseil d'administration a généré un montant significatif de plus-values, à hauteur de 265 millions d'euros. Avec le versement du dividende de l'OPCI, qui s'élève 10 millions d'euros, et les résultats des placements de trésorerie, le résultat financier s'établit à 278 millions d'euros.

En intégrant la charge d'impôt de 2 millions d'euros, le résultat de l'exercice présente un excédent de 947 millions d'euros, contre 437 millions d'euros en 2016.

En ce qui concerne le bilan, l'exercice 2017 s'achève avec un total de 9,341 milliards d'euros (+9,7%). À l'actif, ce montant correspond pour l'essentiel aux 8,656 milliards d'euros de titres de l'activité de placement (+11,8% par rapport à 2016), aux 446 millions d'euros de créances de gestion technique (+12,2%) et aux 213 millions d'euros de disponibilités à fin d'exercice (-39,3%).

Le passif du bilan inclut principalement 7,512 milliards d'euros de réserves techniques du régime (+6,2%), le résultat positif de l'exercice 2017 de 947 millions d'euros ainsi que 133 millions d'euros de dettes de gestion technique (-2,4%).

Il est à souligner que les comptes du régime ont été une nouvelle fois certifiés sans réserve par le commissaire aux comptes.



# Composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2017

**34 MEMBRES – PRÉSIDENT : JEAN-PIERRE COSTES – VICE-PRÉSIDENT : DOMINIQUE LÉVÈQUE**

Administrateurs représentant les bénéficiaires (16)		
	Titulaires	Suppléants
CGT	Jacques ADAMSKI Patrick BRECHOTTEAU Christophe PRUDHOMME	Jean-Marc ARRIGHI Olivier BLAMANGIN Yannick CLAUDET
CFDT	Jean-Pierre COSTES Marie-Christine COULOMB Didier GOUNET	Monique BERGAMELLI Hubert LEBRETON Yohann MENARD
FO	Françoise HENRY Thérèse HERGOTT Philippe SOUBIROUS	Martine BAYARD Roseline JACQUOT Olivier VARNET
UNSA	Gilles FROSTIN Catherine GUERIN	Annick FAYARD Steve MAZENS
FSU	Daniel GASCARD	Anne LECOQ CHERBLANC
Solidaires	Anne AESCHIMANN	Alain ARVIEUX
CFTC	Patrick DUMÉE	Luc PRAYSSAC
CFE-CGC	Philippe SEBAG	Jean-Emmanuel ROUGIER
FA-FPT	Laurence GERARD	Pascal CARRETEY
Administrateurs représentant les ministères employeurs (8)		
Ministère de l'Éducation nationale	Sébastien COLLIAT Séverine IMOBERDORF	Michel BLANC Sylvain MERLEN
Ministère de l'Intérieur	Alain REGNIER	Françoise REY-REYNIER
Ministère de l'Agriculture	Pierre NORMAND	Béatrice CAILLON
Ministère de la Défense	Sylvie LAFITTE	Damien HENRY
Ministère de la Culture et de la communication	Sylvaine GORIOT	Nadine MARCHAND
Ministère des Affaires sociales	Françoise LALLIER	Muriel CALVEL
Ministère de l'Économie et des finances	Véronique BONCHE-ALQUIER	Antoine LEFEUVRE
Administrateurs représentant les collectivités territoriales (4)		
Association des maires de France	Dominique LÉVÈQUE Muriel SAUVEGRAIN	Catherine DESPRES Denis FLAMANT
Association des régions de France	Alexandre TOUZET	Martine OUAKNINE
Assemblée des départements de France	Justin VOGEL	Bruno MILIENNE
Administrateurs représentant la fonction publique hospitalière (4)		
Fédération hospitalière de France	Véronique HAMON François MOURGUES Nathalie SEIGNEURIN Richard TOURISSEAU	Danielle HERBELET Alain ISNARD Pascale MOCAER Patrick PENVEN
Administrateurs personnalités qualifiées (2)		
Anne-Marie BROCAS – Jean GARRIC		
Commissaire du Gouvernement		
Philippe BRIARD – Suppléante : Jeanne LANQUETOT-MORENO		

# Annexe

# STATISTIQUE

Encadré méthodologique :

**Les données disponibles concernant les cotisants sont celles de l'année 2016.**  
La disponibilité de la totalité des données 2017 sera effective à partir du second semestre 2018. En effet, les employeurs du secteur public ont jusqu'au 31 janvier 2018 pour effectuer la déclaration de leurs cotisants<sup>1</sup>. Les comptes individuels des affiliés sont ensuite mis à jour par l'Ircantec.

**Les données disponibles concernant les allocataires sont celles au 31/12/2017.**

Elles sont actualisées tous les mois et disponibles immédiatement.

Le régime de l'Ircantec s'applique d'une part aux salariés des employeurs relevant de son champ d'application, d'autre part aux élus des collectivités territoriales.

Le régime est complémentaire de la Sécurité sociale pour les salariés et pour les élus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2013, l'affiliation au régime général pour l'élu se faisait uniquement s'il avait cessé son activité professionnelle pour exercer un mandat.

Le champ d'application de l'Ircantec a été modifié par l'article 51 de la loi du 21 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraite français de retraite. Celui-ci modifie le critère d'affiliation entre l'Ircantec et les régimes Arrco et Agirc. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le critère d'affiliation pour les nouveaux embauchés repose sur la nature juridique du contrat de travail et non plus sur la nature juridique de l'employeur. Ainsi, les nouveaux contrats de droit public sont affiliés à l'Ircantec, quelle que soit la nature juridique de l'employeur et les nouveaux contrats de droit privé à l'Arrco et à l'Agirc.

<sup>1</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les employeurs du secteur privé et des EPIC ont obligation de déclarer leurs cotisants à l'Ircantec chaque mois et non plus annuellement.

# Sommaire

- 51** L'Ircantec et les principaux régimes de retraite
- 52** Paramètres du régime
- 53** Rétrospective sur 15 ans
- 54** Cotisants et employeurs 2016
- 57** Allocataires 2017
- 61** Nouveaux retraités 2017
- 63** Zoom sur les nouveaux retraités de droit direct (hors capitaux uniques)
- 65** Glossaire
- 66** Bilan 2017
- 67** Compte de résultat 2017
- 68** Action sociale Bilan 2017
- 70** En savoir plus

# L'Ircantec et les principaux régimes de retraite

Le tableau ci-dessous permet de situer l'Ircantec parmi des régimes qu'il complète ou auxquels il s'apparente tant dans le fonctionnement que dans la vocation. Néanmoins, provenant de diverses sources dont les modalités de comptage peuvent différer, les éléments y figurant ne peuvent être rigoureusement comparés.

## COMPARAISON AVEC LES PRINCIPAUX RÉGIMES DE RETRAITE

Chiffres 2016	Cotisants (en millions)	Cotisations (en Md€)	Bénéficiaires vieillesse (en millions)*		Prestations (en Md€)	Âge moyen
			Droits directs	Droits dérivés		
Régime général des salariés (1)	18,3	78,72	13,22	0,80	110,52	62 ans et 5 mois
Fonction publique État (2)	2,04	53,91	1,94	0,47	53,16	59 ans et 2 mois**
CNRACL (3)	2,23	20,52	0,95	0,08	18,68	61 ans et 1 mois
ARRCO (4)	18,12	40,95	9,39	1,28	46,63	62 ans et 4 mois
AGIRC (4)	4,21	19,00	2,31	0,54	24,33	62 ans et 3 mois
RAFP (5)	4,50	1,83	NC	NC	0,28	NC
IRCANTEC (6)	2,93	3,26	1,75	0,29	2,82	63 ans et 4 mois***

\* Le risque invalidité n'est pas comptabilisé

\*\* Il s'agit de l'âge moyen des pensions civiles et militaires (60 ans et 3 mois pour les pensions civiles et 48 ans et 2 mois pour les pensions militaires)

\*\*\* L'âge moyen est élevé en raison des liquidations d'élus, plus tardives

Sources : (1) *Rapport d'activité et principaux chiffres du régime général - année 2016*

(2) *Chiffres clés des retraites de l'État - année 2016*

(3) *Rapport d'activité et recueil statistique de la CNRACL - année 2016*

(4) *Chiffres clés de l'ARRCO et de l'AGIRC - année 2016*

(5) *Rapport annuel du RAFP - année 2016*

(6) *Rapport d'activité de l'Ircantec - année 2016*

# Paramètres du régime

## TAUX DE COTISATION

La réforme de 2008 a conduit à des évolutions paramétriques et réglementaires afin de garantir l'équilibre du régime sur le long terme. Ainsi, entre 2010 et 2017, les taux théorique de cotisation pour la tranche A passent de 4,5% à 5,6%. Pour la tranche B, le taux évolue de 14% à 15,6%. Le pourcentage d'appel reste inchangé à 125%.

## Taux de cotisation de l'Ircantec de 2010 à 2017

	Taux de cotisation théorique		% d'appel	Taux de cotisation effectif	
	Tranche A	Tranche B		Tranche A	Tranche B
2010	4,50%	14%	125%	5,63%	17,50%
2011	4,55%	14,08%	125%	5,69%	17,60%
2012	4,70%	14,24%	125%	5,88%	17,80%
2013	4,90%	14,44%	125%	6,13%	18,06%
2014	5,07%	14,68%	125%	6,34%	18,36%
2015	5,28%	15,00%	125%	6,60%	18,76%
2016	5,44%	15,28%	125%	6,80%	19,10%
2017	5,60%	15,60%	125%	7,00%	19,50%



Les taux de cotisation depuis 1971 (création de l'Ircantec) :  
<http://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/node/603/577>

## CALCUL DE LA RETRAITE

Calcul de la cotisation	Calcul de l'allocation	
Assiette de cotisation <b>x</b> Taux théorique de cotisation <b>x</b> % d'appel	(si le nombre de points est supérieur ou égal à 300)	
<b>Calcul des points de retraite</b>		
Assiette de cotisation <b>x</b> Taux théorique de cotisation  Salaire de référence de l'année	Nombre total de points de retraite acquis <b>x</b> Valeur du point au moment du paiement	<b>Calcul du capital unique</b> (si le nombre de points est inférieur à 300)
	Nombre total de points de retraite acquis <b>x</b> Salaire de référence de l'année précédent la liquidation des droits	

## VALEUR DU POINT ET SALAIRE DE RÉFÉRENCE

La valeur du point est fixée au 1<sup>er</sup> octobre 2017 à **0,47887 €**, contre 0,47507 € au 1<sup>er</sup> octobre 2016, soit une hausse de 0,80%. Conformément aux textes de la réforme de 2008 fixant le rendement réel du régime à 7,75% pour 2017, le salaire de référence a été porté à **4,904 €** à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, contre 4,766 € en 2016, soit une hausse de 2,90%.

En savoir +

La valeur du point est revalorisée annuellement sur la base d'un coefficient égal à l'évolution de la moyenne annuelle des prix à la consommation, hors tabac, calculée sur les 12 derniers mois et telle que publiée par l'Insee. La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2018 a modifié la date de revalorisation des pensions au 1<sup>er</sup> janvier contre le 1<sup>er</sup> octobre, date qui était en vigueur depuis 2014. La prochaine revalorisation du point interviendra le 1<sup>er</sup> janvier 2019.



La valeur du point et le salaire de référence à l'Ircantec depuis 1971, en euros courants :  
<http://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/node/603/570>

# Rétrospective sur 15 ans

## UNE AUGMENTATION MOYENNE DE L'EFFECTIF COTISANT DE 1,3% PAR AN, PLUS MARQUÉE PENDANT LES ANNÉES D'ÉLECTIONS MUNICIPALES

Entre 2001 et 2016, l'effectif cotisant a augmenté de 20,6%, soit en moyenne 1,3% par an. Cette croissance est liée aux politiques d'emploi (emplois aidés, décentralisation) ainsi qu'au renouvellement des élus locaux en 2008 et 2014. Les années d'élections, le renouvellement des conseils

municipaux engendre un accroissement artificiel du nombre de contrats, les élus sortants et les élus entrants étant comptabilisés dans le même exercice de cotisation. La hausse de 20,6% sur 15 ans est un peu plus faible qu'entre 2000 et 2015 (+25,4%) car la première année de référence

(2001) est une année d'élections municipales avec un nombre de cotisant plus élevé que celui de 2000. En 2016, 2 930 200 affiliés ont cotisé à l'Ircantec (+0,7% par rapport à 2015), dont 63% de femmes.

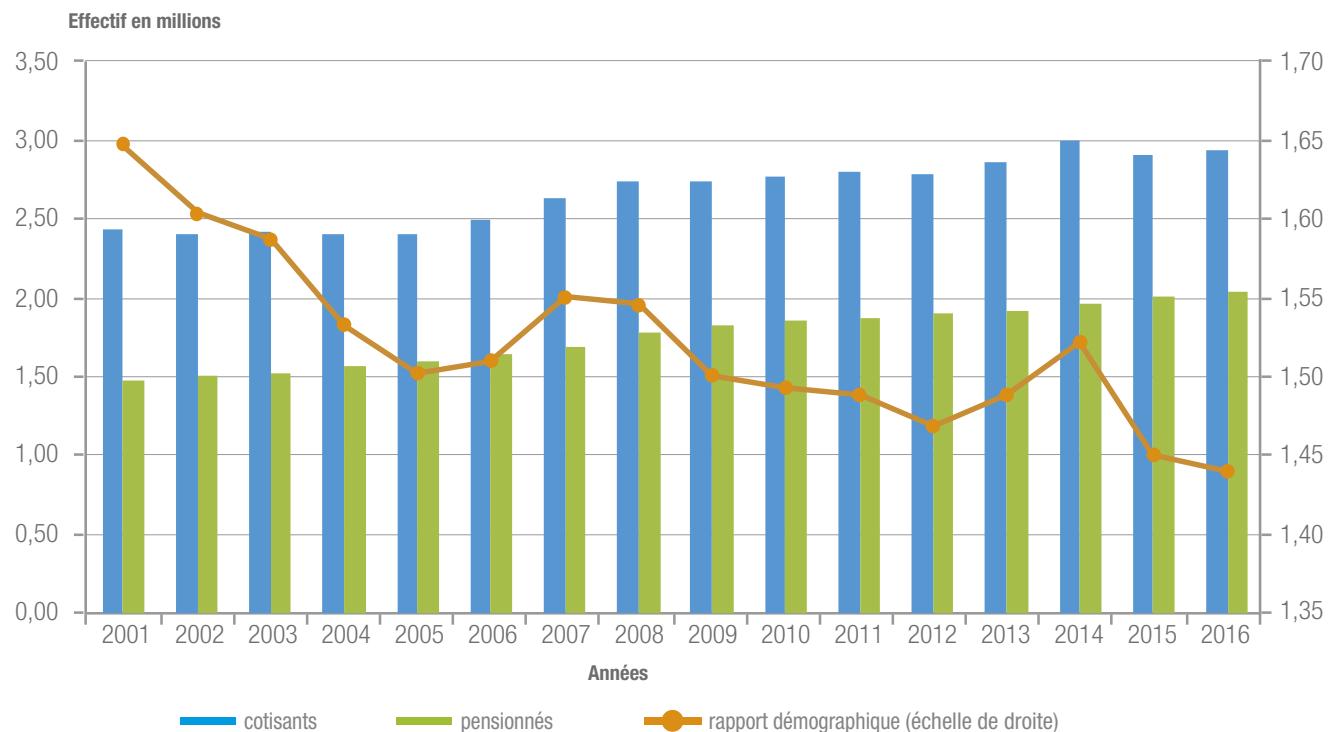
## UNE AUGMENTATION DES ALLOCATAIRES PLUS RÉGULIÈRE QUE CELLE DES COTISANTS, AU RYTHME DE 2,2% PAR AN

Entre 2001 et 2016, l'augmentation du nombre d'allocataires (+38% soit en moyenne 2,2% par an) a été un peu plus forte que celle des cotisants. Les nombreuses générations du baby boom ont en effet liquidé leurs droits à partir de cette période. Entre 2016 et 2017, cette augmentation a été de +1,6%. Le nombre de retraités passe de 2 034 300 à 2 066 400 dont 64% de femmes.

## 1,4 COTISANT POUR 1 RETRAITÉ

Le rapport démographique du régime est relativement stable à un niveau proche de 1,5. Les hausses observées sur les périodes 2001, 2007-2008 et 2014 s'expliquent par les fortes croissances de l'effectif cotisant sur ces mêmes périodes (principalement liées au renouvellement des élus en année d'élections municipales).

### Rapport démographique du régime



Pour avoir des données sur les cotisants :  
<http://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/node/603/597>

Source : données Ircantec, traitements CDC - DRS

# Cotisants et employeurs 2016

En 2016, 2 930 200 affiliés cotisent à l'Ircantec, en hausse de 0,7% par rapport à 2015. Les assiettes de cotisation déclarées augmentent de 2,1% pour atteindre 39,66 milliards d'euros, soit une assiette moyenne par affilié de 13 530 € (+1,4% par rapport à 2015).

## UNE FORTE CONCENTRATION DES COTISATIONS SUR PEU D'EMPLOYEURS

 Les employeurs sur l'open beta :  
<http://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/node/603/598>

Les affiliés cotisants sont déclarés par 60 800 employeurs issus de :

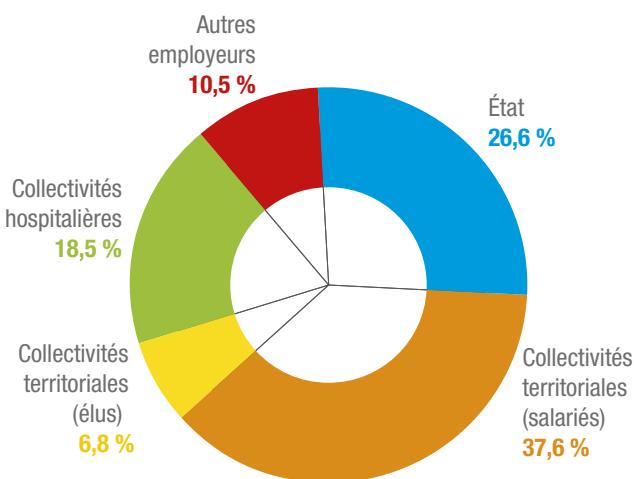
- la fonction publique territoriale qui représente 85% des employeurs, déclare des salariés et des élus de communes et établissement publics communaux ;
- la fonction publique d'État qui représente 6% des employeurs et déclare des salariés des ministères et établissement publics nationaux ;

- la fonction publique hospitalière qui représente 4% des employeurs et déclare des salariés d'hôpitaux et d'établissement médico-sociaux ;
- le secteur parapublic qui représente 5% des employeurs et déclare des affiliés d'établissements publics à caractère industriel et commercial, entreprises publiques ou semi-publiques ainsi que des associations.

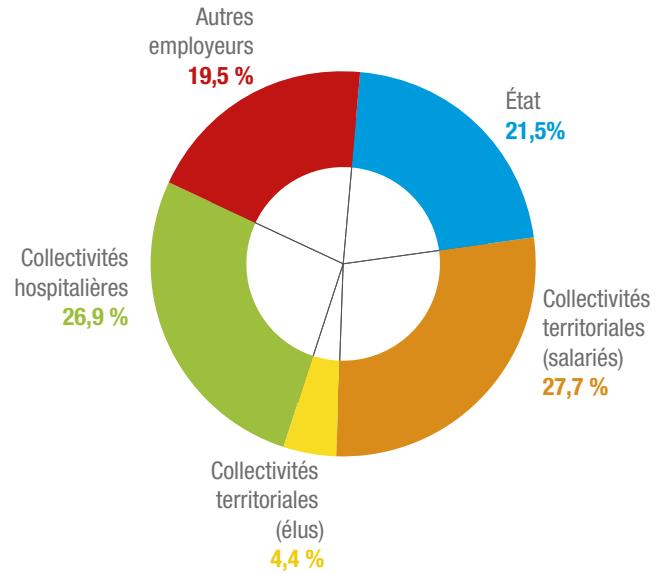
Un grand nombre d'employeurs déclare très peu d'affiliés et certains employeurs spécifiques déclarent un nombre important de cotisants. Ainsi, la moitié des cotisations du régime est versée par moins de 1% des organismes.

Entre 2015 et 2016, la fonction publique d'État et la fonction publique hospitalière ont connu une augmentation de leurs effectifs cotisants de respectivement 2,1% et 2,2%. Les effectifs cotisants de la fonction publique territoriale diminuent de 0,6% (-0,6% pour les salariés et -0,7% pour les élus). L'effectif cotisant dans le secteur parapublic diminue également de 0,1%.

**Répartition des cotisants par famille d'employeurs**



**Répartition des assiettes de cotisation par famille d'employeurs**



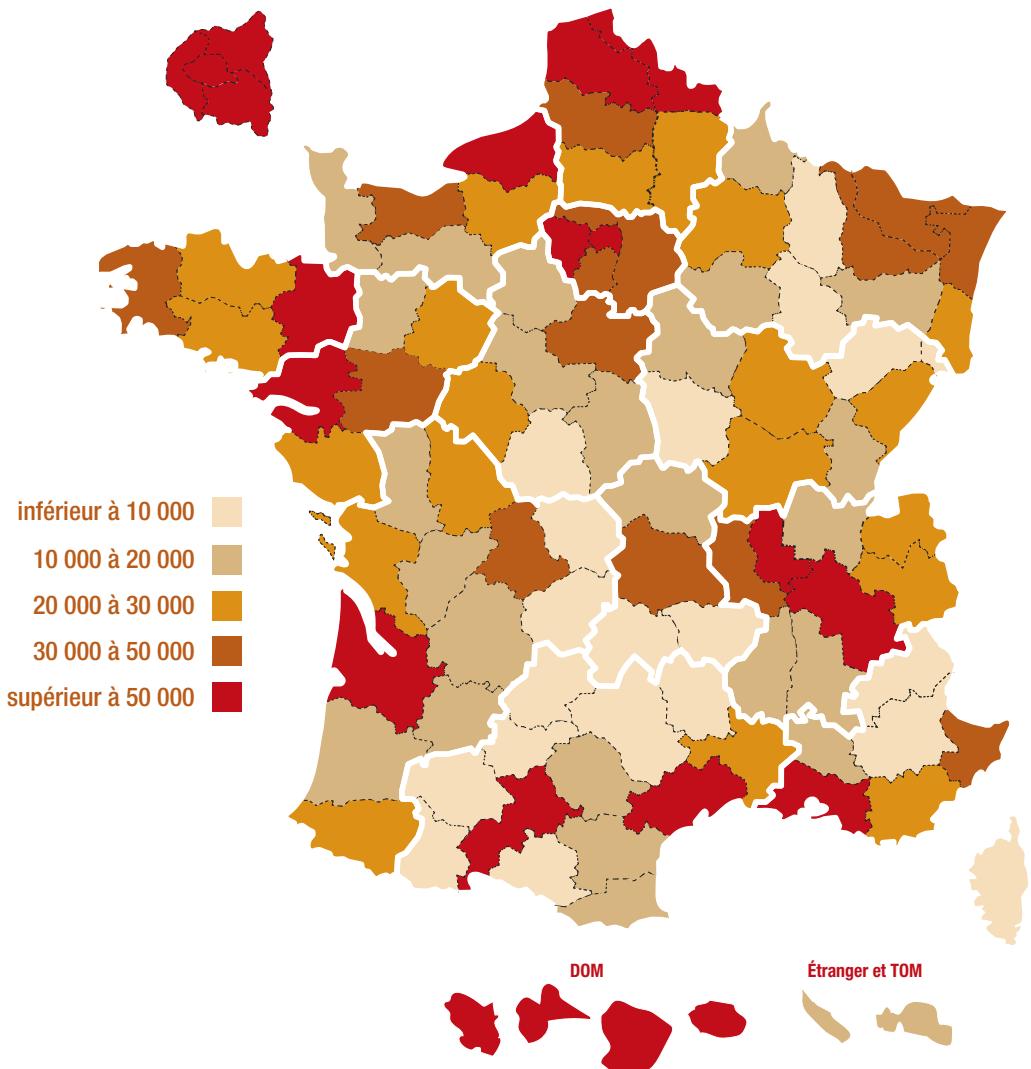
 Les actifs et les cotisants :  
<http://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/node/603/568>

## PRÈS D'UN QUART DE L'EFFECTIF COTISANT EN ÎLE-DE-FRANCE

L'Île-de-France est de loin la première région d'affiliation puisqu'elle représente environ un quart de l'effectif cotisant. Ceci s'explique par la présence dans cette région des organismes relevant de l'État (ministères, établissements

publics nationaux), des sièges des grands établissements publics ou parapublics, mais également de nombreux hôpitaux, employant un nombre important de personnes relevant de l'Ircantec.

Répartition des cotisants par département

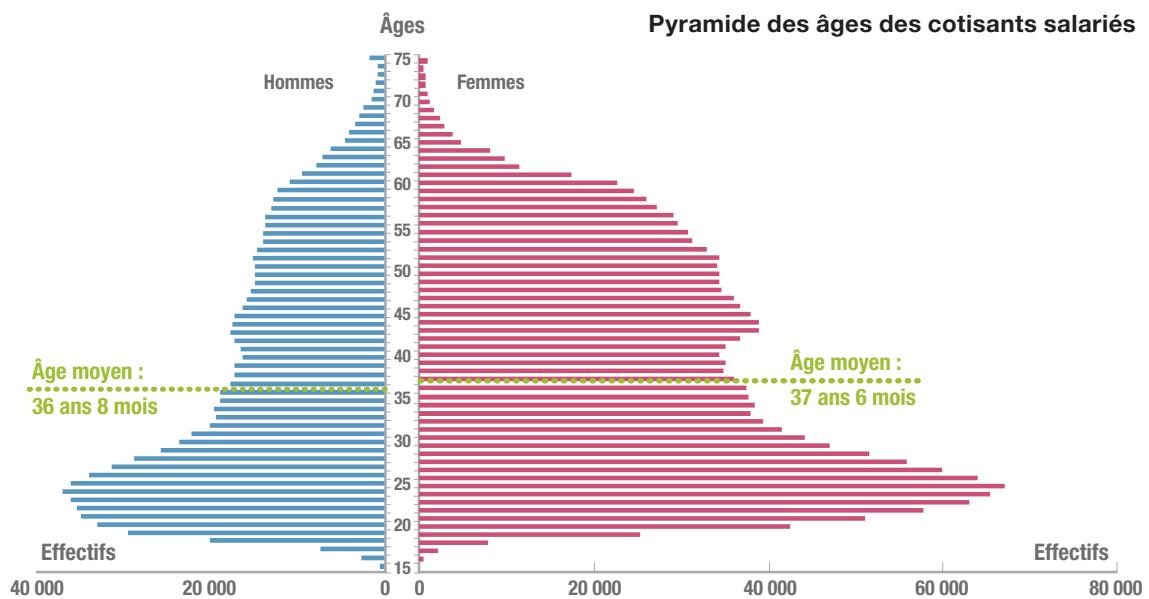


## SALARIÉS ET ÉLUS, DEUX PROFILS DÉMOGRAPHIQUES TRÈS DIFFÉRENTS

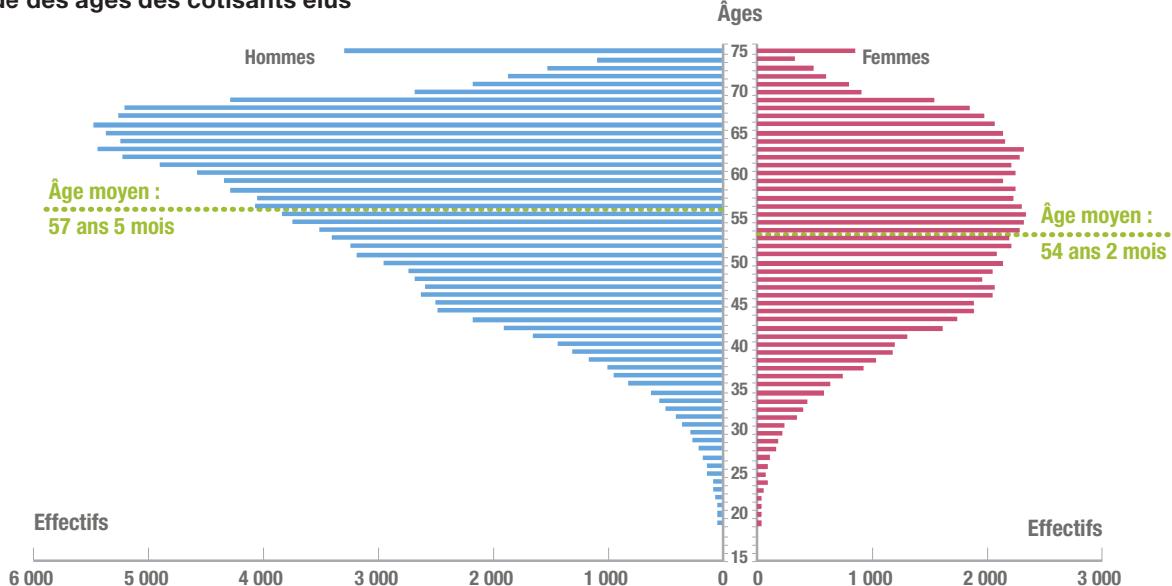
Deux profils démographiques se distinguent à l'Ircantec :

- **Les salariés** sont très jeunes du fait d'un turnover très important sur des périodes courtes et majoritairement de début de carrière : la moitié des cotisants est âgée de moins de 36 ans. La part des femmes est de 65%.

- **Les élus** cotisant à l'Ircantec sont âgés en moyenne de 56 ans et deux mois. Les moins de 40 ans représentent à peine 8% de cette population et les plus de 65 ans représentent un peu plus de 25%. La part des femmes est de 35%.



## Pyramide des âges des cotisants élus



# Allocataires 2017

## PLUS DE 2 MILLIONS D'ALLOCATAIRES DU RÉGIME À FIN DÉCEMBRE 2017

En 2017, 2 066 400 retraités perçoivent une allocation du régime, soit une augmentation de 1,6% par rapport à 2016.

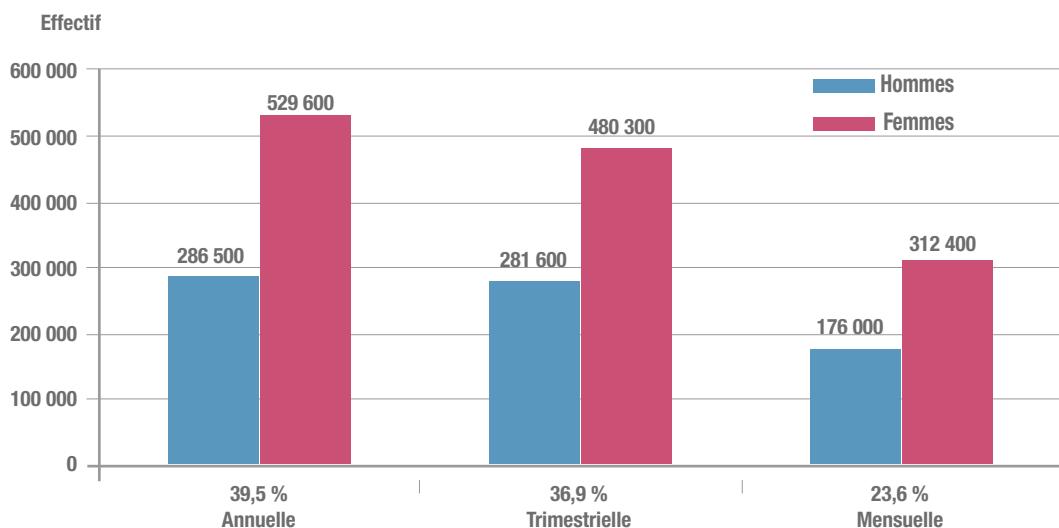
Depuis l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009 du relèvement des seuils de périodicité de paiement prévu par la réforme de 2008, il faut désormais avoir acquis au moins 300 points pour percevoir une allocation en rente (au lieu de 100 auparavant).

La périodicité de paiement est :

- Annuelle entre 300 et 999 points
- Trimestrielle entre 1 000 et 2 999 points
- Mensuelle à partir de 3 000 points.

En dessous de 300 points, un capital unique est versé par l'Ircantec.

## Répartition des allocataires par sexe et par périodicité de paiement



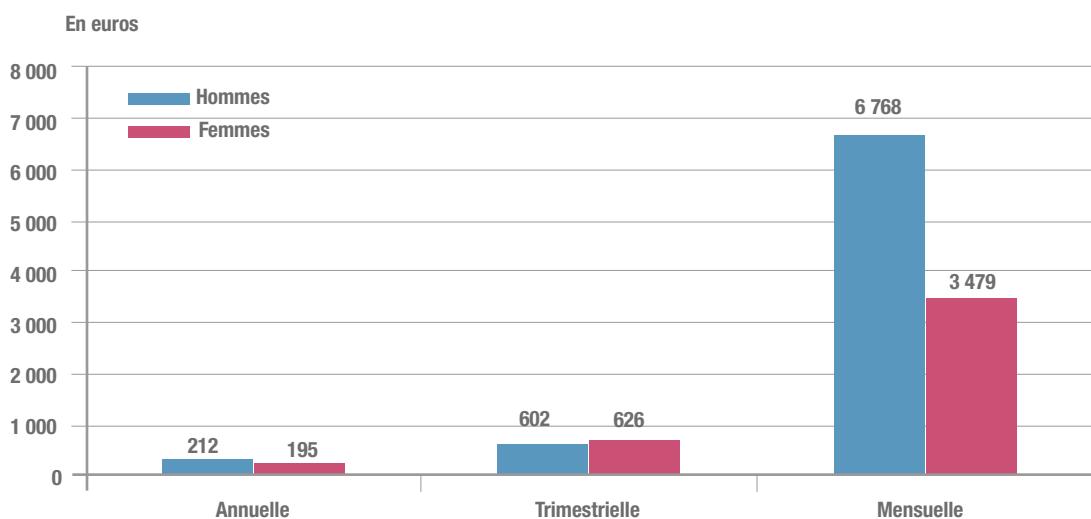
Effectif des retraités par périodicité de paiement :  
<http://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/node/603/585>

## DES ÉCARTS DE PENSION EXPLIQUÉS PAR L'HÉTÉROGÉNÉITÉ DES CARRIÈRES

Les femmes représentent près des deux tiers des allocataires du régime. Elles bénéficient en moyenne de 2 355 points contre 3 989 points pour les hommes, soit respectivement une pension annuelle de 1 128 € et 1 910 €.

Ces derniers liquident donc en moyenne 1,7 fois plus de droits que les femmes. L'écart est d'autant plus important que la pension est élevée.

### Pension moyenne annuelle par sexe et par périodicité de paiement



Les élus représentent 9% des allocataires (184 300). Ils sont constitués pour un tiers de femmes. Ils ont en moyenne 1 744 points, soit une pension moyenne annuelle de 835 €, bien plus faible que ceux des salariés (3 061 points pour une pension annuelle de 1 466 €). Néanmoins, leur durée moyenne de cotisation est plus longue que les salariés : 13 ans et 4 mois (soit un peu plus de deux mandats municipaux) contre 9 ans et 5 mois pour les salariés.

Les allocataires de droit direct (1 786 800) représentent 86,5% de l'ensemble des allocataires, dont 60,5% de femmes (contre 86,1% pour les allocataires de droit dérivés). Compte tenu du taux de réversion de 50% en vigueur dans le régime, le nombre de points moyens des retraités de droits directs est près de deux fois supérieur à celui des droits dérivés avec respectivement 3 140 points (soit une pension annuelle de 1 503 €) et 1 690 points (810 €).

Données par périodicité de paiement :

-  <http://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/node/603/596>
-  <http://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/node/603/587>
-  <http://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/node/603/588>



## UNE DURÉE DE CARRIÈRE MOYENNE DE 9 ANS ET 9 MOIS

La durée moyenne de cotisation dans le régime est de 9 ans et 9 mois. Elle est relativement homogène entre hommes et femmes. La durée moyenne est de 4 ans et 6 mois pour les bénéficiaires d'une allocation annuelle, de 8 ans et 8 mois pour les bénéficiaires d'une allocation trimestrielle,

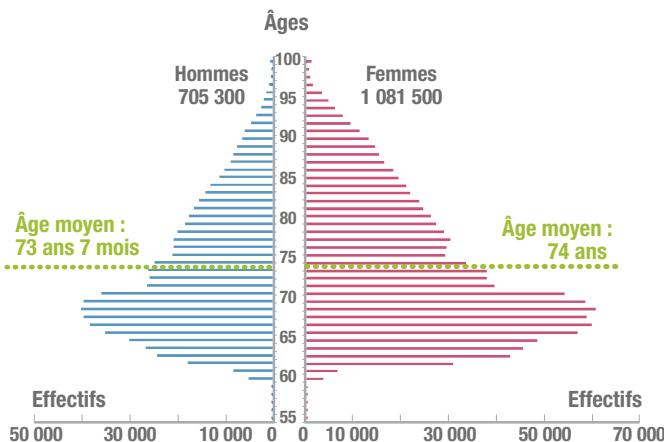
et enfin de 20 ans et 2 mois pour les bénéficiaires d'allocation mensuelle. Près des deux tiers ont cotisé 10 ans ou moins et près de 5% des allocataires ont totalisé plus de 30 ans de services à l'Ircantec.

## UN ÂGE MOYEN DE 73 ANS ET 10 MOIS POUR LES ALLOCATAIRES DE DROIT DIRECT ET 80 ANS ET 5 MOIS POUR LES ALLOCATAIRES DE DROIT DÉRIVÉ

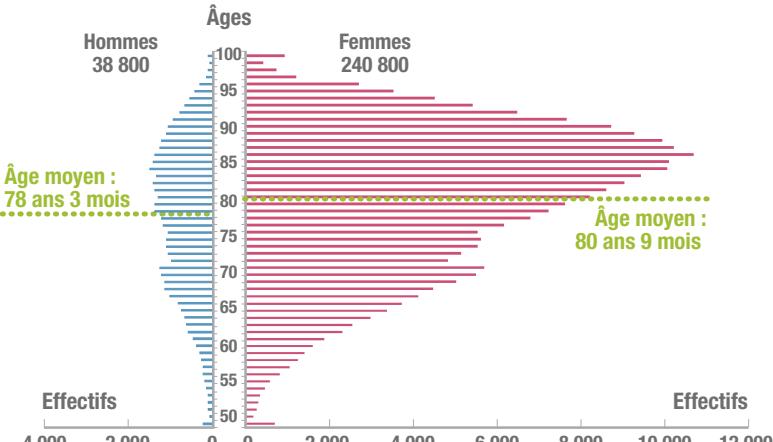
Plus de 30% des allocataires ont 80 ans et plus. Pour les allocataires de droit dérivé, cette part est de 58,4% (48,6% pour les hommes et 60% pour les femmes)

et de 25,6% pour les allocataires de droit direct (24% pour les hommes et 26,7% pour les femmes).

**Pyramide des âges des allocataires de droit direct**



**Pyramide des âges des allocataires de droit dérivé**



Données des pyramides des âges :

 Données du graphique sur l'open data :  
<http://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/node/603/590>

 Données du graphique sur l'open data :  
<http://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/node/603/591>

## LA MOITIÉ DES ALLOCATIONS CONCENTRÉE SUR 5% DES BÉNÉFICIAIRES

En 2017, le nombre de points moyen par retraité est de 2 944 points (soit 1 410 € de pension annuelle), en progression de 2,2% par rapport à 2016 (2 882 points).

La moitié des allocataires ont moins de 941 points (soit 451 € de pension annuelle) ; ils perçoivent ainsi 8,0% des allocations versées par le régime.

En revanche, 18,6% des allocataires détiennent au moins 3 000 points, soit une retraite au moins égale à 1 437 € par an (120 € payée mensuellement).

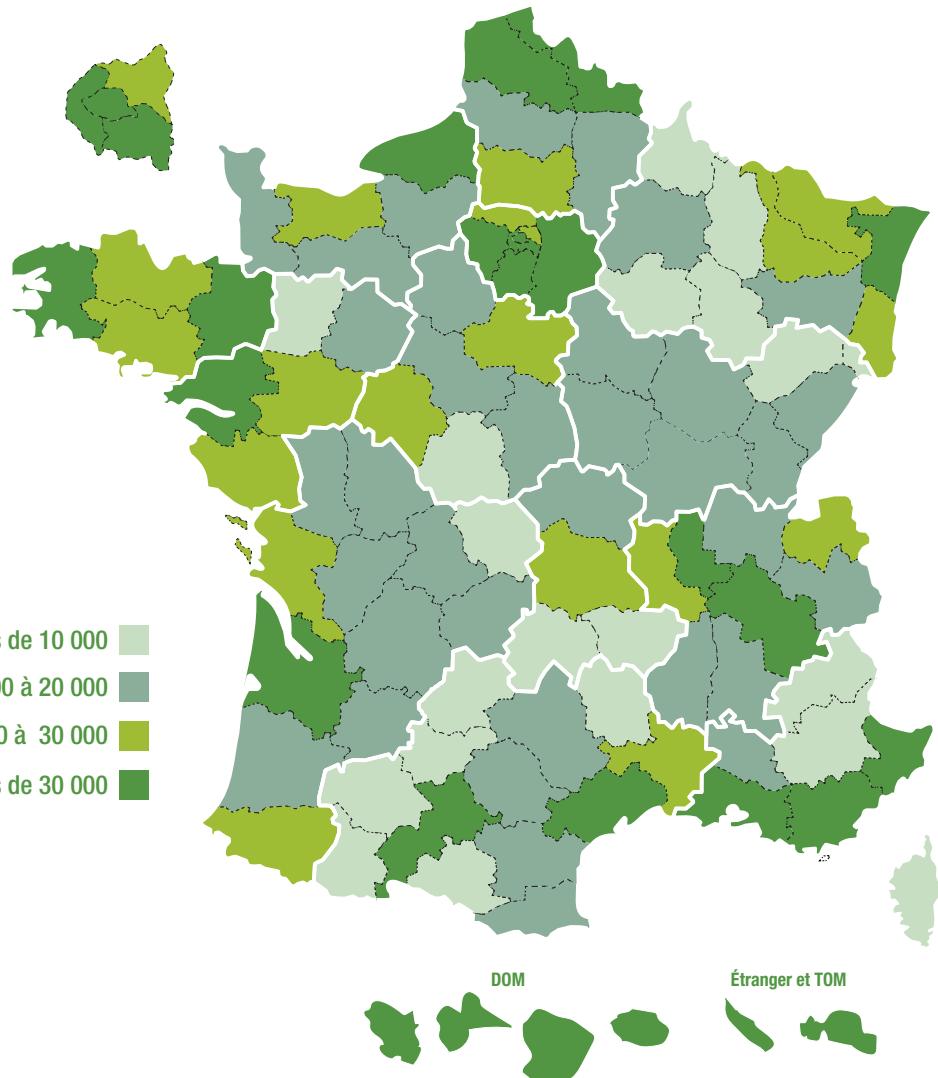
La moitié des points payés sont détenus par moins de 5% des allocataires bénéficiant des prestations les plus élevées. Ces 99 500 allocataires ont en moyenne 10 396 points (4 978 € de pension annuelle).

## LES RÉGIONS DU SUD-OUEST DE LA FRANCE ATTIRE PLUS DE 20% DES ALLOCATAIRES ET L'ÎLE-DE-FRANCE 14%

Comme pour les retraités du régime général, les régions qui concentrent le plus grand nombre d'allocataires de l'Ircantec sont les régions Île-de-France avec 13,9% des effectifs et Auvergne-Rhône Alpes avec 11,7% des allocataires.

Enfin, 1,8% des allocataires résident à l'étranger ou dans les TOM.

Répartition géographique des allocataires par département



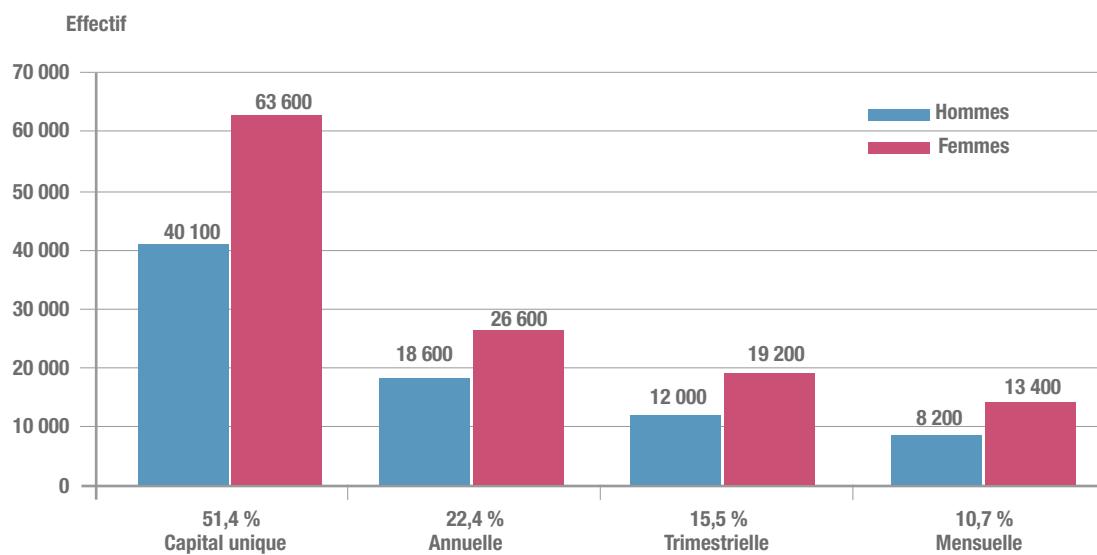
# Nouveaux retraités 2017

## 201 700 NOUVEAUX RETRAITÉS EN 2017

En 2017, le nombre de nouveaux retraités est en augmentation de plus de 6% par rapport à 2016. Le nombre de nouveaux retraités salariés (193 200) est supérieur de 6,6% par rapport à 2016. Le niveau élevé de liquidation de salariés s'explique par l'arrivée à terme des principaux effets de report d'âge de départ engendrés par la loi de réforme des retraites du 9 novembre 2010, conjuguée à la mise en œuvre du droit à l'information en matière de retraite.

Parmi ces nouveaux retraités, 51,4% (103 700) ont perçu un capital unique en 2017, contre 50,4% en 2016. Quant aux 98 000 nouveaux retraités percevant une pension sous forme de rente, 46% bénéficient d'une allocation annuelle, 32% d'une allocation trimestrielle, et 22% d'une allocation mensuelle.

## Répartition des nouveaux retraités 2017 par sexe et par périodicité de paiement



Effectif des nouveaux retraités :  
<http://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/node/603/572>

## LES NOUVEAUX RETRAITÉS BÉNÉFICIENT EN MOYENNE DE 1 786 POINTS, SOIT UNE PENSION ANNUELLE DE 855 €.

Le nombre de points moyens des nouveaux retraités est de 1 786 contre 1 882 en 2016, soit une baisse de 5,1%. La part importante de nouveaux retraités percevant un capital unique explique cette baisse (passant de 50,4% en 2016 à 51,4% en 2017).

Le nombre de points moyen est de 2 219 pour les hommes (1 063 € de pension annuelle), soit une baisse de 5,7% par rapport à 2016. Les femmes totalisent quant à elles 1 508 points en moyenne (722 €), soit -4,3% par rapport à 2016. L'écart entre les hommes et les femmes continue de se réorber puisque l'écart passe de 49,3% en 2016 à 47,2% en 2017.



Données sur le nombre de points acquis :  
<http://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/node/603/573>

## UNE FORTE CONCENTRATION DES DROITS SUR UN FAIBLE NOMBRE DE NOUVEAUX RETRAITÉS

Les 10,7% de nouveaux retraités bénéficiant d'une pension mensuelle représentent à eux seuls plus des trois quarts des droits liquidés en 2017. En revanche, les nouveaux retraités ayant acquis moins de 300 points (avec versement sous forme de capital unique) ne totalisent que 2,4% de l'ensemble des points liquidés.

Enfin, les nouveaux retraités qui disposent d'au moins 10 000 points (6 200 personnes, soit 3,1% de l'ensemble des effectifs) concentrent 53,1% des points.



Effectifs des nouveaux retraités par tranche de points :  
<http://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/node/603/574>

# Zoom sur les nouveaux retraités de droit direct, hors capitaux uniques

Hors capitaux uniques, le nombre de nouveaux retraités percevant une pension de droit direct s'élève à 95 500, en hausse de 4,1% par rapport à 2016.

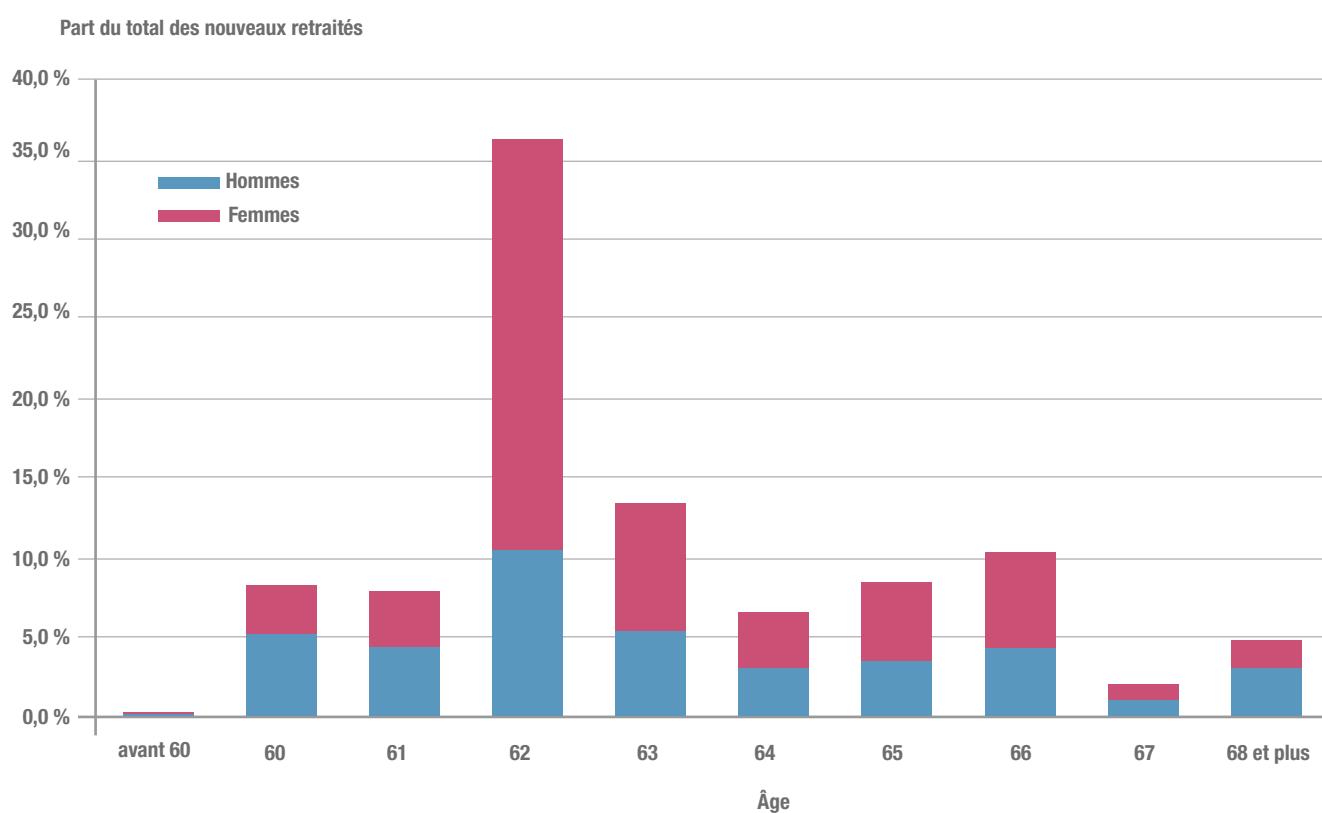
## UN ÂGE MOYEN À LA LIQUIDATION EN BAISSE À 63 ANS ET 3 MOIS

L'âge moyen de ces nouveaux allocataires de droit direct est de 63 ans et 3 mois, soit une baisse de 1 mois par rapport à 2016. Les hommes partent, en moyenne, légèrement plus tard à la retraite que les femmes, avec un âge moyen de départ à 63 ans et 5 mois pour les premiers et 63 ans et 2 mois pour les secondes.

Les départs avant 60 ans continuent à diminuer : 222 en 2017 contre 301 en 2016.

Environ une personne sur six part à la retraite avant 62 ans : la part des départs à 60 ans et 61 ans est respectivement de 8,6% et 7,9%. Les âges le plus fréquent de départ à la retraite se situent à 62 ans (36,8% des nouveaux retraités de droit direct) et à 63 ans (13,4%).

## Répartition par âge des nouveaux retraités de droit direct



Effectif par âge :  
<http://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/node/603/581>

## EN MOYENNE, 1,6 FOIS PLUS DE POINTS LIQUIDÉS À 65 ANS QU'À 60 ANS

En 2017, les nouveaux retraités de droit direct totalisent 3 633 points en moyenne (soit 1 740 € de pension annuelle), soit une baisse de 3,3% par rapport à 2016.

En moyenne, les hommes disposent de 4 483 points contre 3 072 pour les femmes.

Le nombre moyen de points évolue avec l'âge de liquidation : ainsi, les hommes qui demandent leur retraite à 64 ans ont plus du double de points

que ceux qui liquident leurs droits à 60 ans. Tous sexes confondus, les personnes demandant la liquidation de leurs droits à 65 ans totalisent en moyenne 1,6 fois plus de points que celles qui la demandent à 60 ans.

## UNE DURÉE DE CARRIÈRE MOYENNE DE 10 ANS ET 4 MOIS

La durée de cotisation des nouveaux allocataires varie selon l'âge, le sexe et en fonction du type de contrat (salarié ou élu).

L'Ircantec constituant un régime de passage pour une grande partie de ses affiliés, la durée de carrière moyenne des nouveaux retraités de droit direct hors capitaux uniques est de 10 ans et 4 mois, avec 9 ans et 8 mois pour les hommes, et 10 ans et 9 mois pour les femmes.

Les hommes qui partent à la retraite à 60 ans ont une durée de cotisation moyenne de 8 ans, alors que ceux qui partent à 65 ans ont cotisé en moyenne durant 12 ans et 2 mois. Ces durées moyennes pour les femmes sont respectivement de 12 ans et 3 mois et de 11 ans et 7 mois.

# Glossaire

## Allocataires

Ce sont les personnes qui perçoivent une allocation de retraite. Une même personne peut bénéficier de plusieurs allocations de l'Ircantec (ex : salarié et élue, droit direct/ droit dérivé). Elle sera alors comptée comme plusieurs allocataires.

Les allocataires sont de droit direct ou de droit dérivé.

Le nombre d'allocataires correspond au nombre d'allocations payées à l'échéance du 31 décembre.

## Assiette de cotisation

C'est la rémunération perçue au titre de l'activité relevant du régime (salariés) ou l'indemnité perçue (élus) et soumise à cotisation Ircantec.

## Cotisants

Les cotisants sont les affiliés qui ont fait l'objet d'une déclaration dans l'année de la part de leur employeur, quelles que soient la durée de leur activité et la condition de travail (temps complet ou partiel, travail saisonnier ou à domicile...).

## Le compte individuel de retraite :

Le compte individuel de retraite ou CIR est un compte ouvert pour chaque affilié auprès d'un régime de retraite. Il est destiné à retracer l'ensemble des services valables auprès du régime et le montant des cotisations versées ainsi que le nombre de points acquis.

## Droits dérivés

Ce sont les allocataires qui perçoivent une retraite en qualité d'ayants droit : conjoints (y compris divorcés), orphelins. Le présent annuaire comptabilise comme ayants droit seulement les conjoints.

## Droits directs

Ce sont les allocataires qui perçoivent une retraite au titre des services qu'ils ont eux-mêmes effectués.

## Employeur

L'Ircantec distingue dans sa population d'employeurs les organismes déclarants des organismes déclarés.

Les organismes déclarés sont toutes les entités juridiques qui emploient des personnels affiliés à l'Ircantec.

Parmi ces entités, ne sont organismes déclarants que celles qui envoient des déclarations individuelles de droit. Un organisme déclarant peut déclarer pour plusieurs organismes déclarés. Ne sont comptabilisés dans le cadre de l'annuaire que les organismes déclarants.

## Nouveaux retraités

Affiliés faisant calculer et mettre en paiement leurs droits à la retraite dans l'année

## Péodicité de paiement

Les allocataires perçoivent leur prestation selon une périodicité qui dépend du nombre de points acquis.

Pour les liquidations effectuées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2009 :

- Moins de 100 points : paiement d'un capital unique,
- De 100 à 500 points : paiement d'une allocation annuelle,
- De 500 à 2000 points : paiement d'une allocation trimestrielle,
- Plus de 2000 points : paiement d'une allocation mensuelle.

Pour les liquidations effectuées après le 1<sup>er</sup> janvier 2009 :

- Moins de 300 points : paiement d'un capital unique,
- De 300 à 999 points : paiement d'une allocation annuelle,
- De 1000 à 2 999 points : paiement d'une allocation trimestrielle,
- Plus de 3000 points : paiement d'une allocation mensuelle.

## Points de retraite

Unité de compte de la retraite.

Il existe différentes catégories de points selon le mode d'acquisition.

- Points cotisés : acquis par cotisations prélevées au moment de l'exercice de l'activité.
- Points validés :
  - validation de services accomplis dans le passé pour lesquels aucune cotisation n'avait été versée et donnant lieu à cotisation lors de la prise en compte,
  - validation de carrières effectuées dans d'autres régimes et transférées.

- Points non contributifs : bonification mères de famille et bonification parentale, maladie, invalidité, chômage, périodes de guerre et de service militaire, majoration pour enfants, cessation anticipée d'activité.

## Pourcentage d'appel :

C'est le rapport entre les cotisations appelées et les cotisations théoriques. Il est actuellement de 125%.

## Rapport démographique :

rapport entre le nombre de cotisants et le nombre d'allocataires.

## Rendement réel du régime :

rapport entre la valeur du point et le salaire de référence couplé au pourcentage d'appel, au moment de la retraite.

## Salaire de référence :

Prix d'achat en euros d'un point de retraite.

Nombre de points = cotisations théoriques / salaire de référence.

## Taux théoriques de cotisation

Ce sont les taux appliqués à l'assiette de cotisation pour calculer les cotisations théoriques qui serviront à acheter les points.

L'assiette de cotisation comprend deux tranches. Deux taux théoriques sont fixés, l'un pour la tranche A, l'autre pour la tranche B. Tranche A : rémunérations inférieures au plafond de la sécurité sociale

Tranche B : rémunérations supérieures au plafond de la sécurité sociale

## Valeur du point :

Valeur de service en euros d'un point de retraite.

Elle est révisée chaque année dans les mêmes conditions que les pensions de vieillesse du régime général de la Sécurité sociale (évolution prévisionnelle des prix à la consommation hors tabac).

## Valeur du point :

Valeur de service en euros d'un point de retraite.

Elle est révisée chaque année dans les mêmes conditions que les pensions de vieillesse du régime général de la Sécurité sociale (évolution prévisionnelle des prix à la consommation hors tabac).

## BILAN 2017 (EN MILLIERS D'EUROS)

ACTIF	Opérations de retraite	Action sociale	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Actif immobilisé net	3 122	7 761	10 883	12 426	-12,4%
Immobilisations corporelles brutes	-	-	-	-	N/A
- <i>Amortissements et dépréciations</i>	-	-	-	-	N/A
Immobilisations financières brutes	3 122	7 761	10 883	12 642	-13,9%
- <i>Amortissements et dépréciations</i>	-	-	-	-216	N/A
Activité de placement	8 655 555	-	8 655 555	7 739 424	11,8%
Organismes de placement collectif en valeur mobilières	8 136 429	-	8 136 429	7 364 085	10,5%
- <i>Dépréciations</i>	-	-	-	-	N/A
Fonds de placement spécifiques	519 126	-	519 126	375 470	38,3%
- <i>Dépréciations</i>	-	-	-	-131	N/A
Actif circulant	658 276	-	658 276	746 853	-11,9%
Créances de gestion technique	445 539	-	445 539	396 969	12,2%
Cotisations rétroactives	183 886	-	183 886	179 679	2,3%
- <i>Dépréciations</i>	-21 861	-	-21 861	-21 322	2,5%
Cotisations	204 875	-	204 875	190 063	7,8%
- <i>Dépréciations</i>	-6 394	-	-6 394	-5 194	23,1%
Compensations entre organismes	82 314	-	82 314	49 857	65,1%
- <i>Dépréciations</i>	-	-	-	-	N/A
Autres créances techniques	6 704	-	6 704	6 475	3,5%
- <i>Dépréciations</i>	-3 985	-	-3 985	-2 590	53,8%
Autres créances	217	-	217	46	N/S
- <i>Dépréciations</i>	-12	-	-12	-16	-23,3%
Disponibilités	212 533	-	212 533	349 854	-39,3%
- <i>Dépréciations</i>	-	-	-	-	N/A
Comptes de liaison entre domaines d'activité	7 697	9 121	16 818	17 304	-2,8%
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>9 324 651</b>	<b>16 882</b>	<b>9 341 532</b>	<b>8 516 007</b>	<b>9,7%</b>

PASSIF	Opérations de retraite	Action sociale	31/12/2017	31/12/2016
Capitaux propres	8 450 676	8 390	8 459 066	7 511 691
Réserves techniques	7 504 832	6 858	7 511 691	7 074 345
Résultat de l'exercice	945 843	1 532	947 375	437 345
Provisions pour risques et charges	679 030	116	679 146	792 506
Dettes	185 825	678	186 503	194 506
Dettes financières	-	-	-	-
Dettes de gestion technique	132 649	-	132 649	135 968
Prestations	38 165	-	38 165	37 566
Cotisations	2 851	-	2 851	2 554
Transferts de cotisations	17 908	-	17 908	22 015
Compensations entre organismes	4 388	-	4 388	3 695
Autres dettes techniques	69 338	-	69 338	70 138
Autres dettes	53 175	678	53 853	58 538
Fiscales et sociales	33 615	-	33 615	32 108
Prestations administratives	19 465	-	19 465	25 731
Autres dettes	96	678	774	698
Comptes de liaison entre domaines d'activité	9 121	7 697	16 818	17 304
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>9 324 651</b>	<b>16 882</b>	<b>9 341 532</b>	<b>8 516 007</b>
				<b>9,7%</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT 2017 (EN MILLIERS D'EUROS)

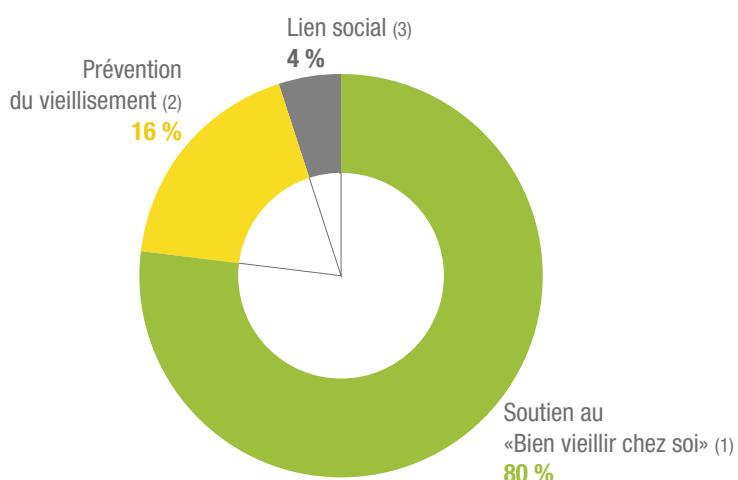
COMPTE DE RÉSULTAT	Opérations de retraite	Action sociale	31/12/2017	31/12/2016	Variation
<b>Produits techniques</b>	<b>3 731 108</b>	<b>-</b>	<b>3 731 108</b>	<b>3 499 313</b>	<b>6,6%</b>
Cotisations	3 422 899	-	3 422 899	3 260 116	5,0%
Cotisations rétroactives	70 702	-	70 702	64 418	9,8%
Produits de compensations	201 468	-	201 468	141 122	42,8%
Autres produits techniques	2 882	-	2 882	2 729	5,6%
Reprises sur provisions et dépréciations	33 157	-	33 157	30 928	7,2%
<b>Charges techniques</b>	<b>2 974 643</b>	<b>-</b>	<b>2 974 643</b>	<b>3 268 644</b>	<b>-9,0%</b>
Prestations	2 927 376	-	2 927 376	2 820 426	3,8%
Capitaux décès	8 973	-	8 973	9 471	-5,3%
Transferts de cotisations	-27 530	-	-27 530	380 069	N/S
Charges de compensations	16 441	-	16 441	14 008	17,4%
Autres charges techniques	17 143	-	17 143	15 564	10,1%
Dotations aux provisions et dépréciations	32 240	-	32 240	29 106	10,8%
<b>Résultat technique</b>	<b>756 465</b>	<b>-</b>	<b>756 465</b>	<b>230 668</b>	<b>N/S</b>
<b>Produits de gestion courante</b>	<b>5 273</b>	<b>13 852</b>	<b>19 125</b>	<b>15 732</b>	<b>21,6%</b>
Produits de l'action sociale	-	13 771	13 771	13 771	0,0%
Autres produits de gestion courante	5 273	81	5 354	1 961	N/S
<b>Charges de gestion courante</b>	<b>91 875</b>	<b>12 450</b>	<b>104 324</b>	<b>110 928</b>	<b>-6,0%</b>
Charges de gestion administrative	91 855	1 775	93 630	99 530	-5,9%
Charges de l'action sociale	-	10 666	10 666	11 301	-5,6%
Autres charges de gestion courante	20	8	28	96	-71,0%
<b>Résultat courant</b>	<b>-86 602</b>	<b>1 403</b>	<b>-85 199</b>	<b>-95 196</b>	<b>-10,5%</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>669 863</b>	<b>1 403</b>	<b>671 266</b>	<b>135 472</b>	<b>N/S</b>
Produits financiers	278 674	398	279 072	303 397	-8,0%
Charges financières	1 142	269	1 411	294	N/S
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>277 532</b>	<b>129</b>	<b>277 661</b>	<b>303 102</b>	<b>-8,4%</b>
<b>Impôts sur les revenus imposés</b>	<b>-1 552</b>	<b>-</b>	<b>-1 552</b>	<b>-1 229</b>	<b>26,2%</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>945 843</b>	<b>1 532</b>	<b>947 375</b>	<b>437 345</b>	<b>N/S</b>

# Action sociale

## Bilan 2017

### LES AIDES

**Répartition des aides individuelles 2017**  
(en% du budget)



(1) Aides chauffage, services à la personne, amélioration du logement, équipement ménager, téléassistance, déménagement, répit

(2) Aides prothèse, dépendance, cure, matériel médical

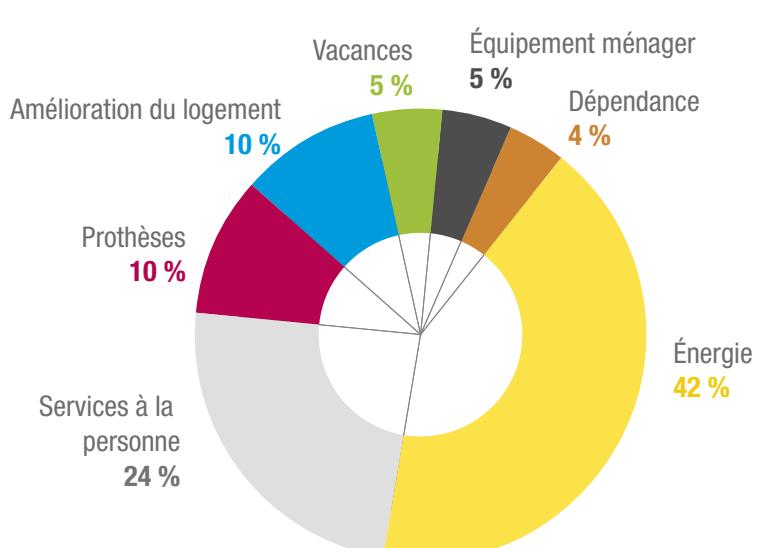
(3) Aide vacances

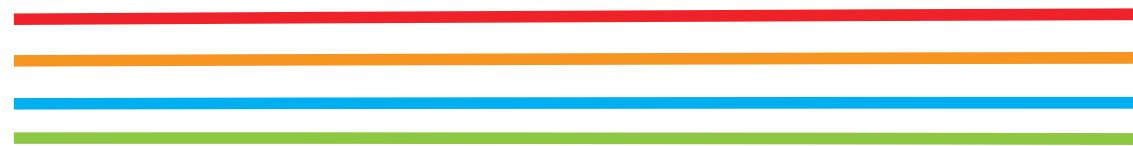
### 4 principales aides individuelles

- Chauffage-énergie : 4 068 K€ pour 11 036 aides
- Services à la personne : 2 367 K€ pour 3 256 aides
- Amélioration du logement : 999K€ pour 1 703 aides
- Prothèses : 987 K€ pour 2 855 aides

Les 4 principales aides individuelles versées représentent 82% du montant total des aides versées.

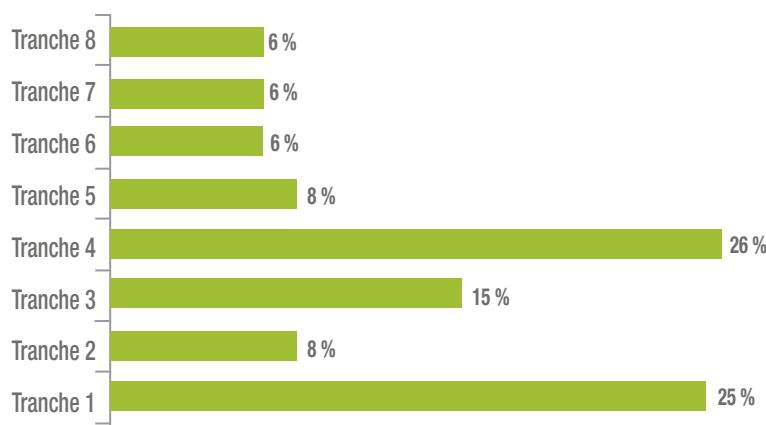
### Répartition des principales aides individuelles en 2017





## TYPOLOGIE DES BÉNÉFICIAIRES DES AIDES

### Répartition des allocataires bénéficiaires de l'aide sociale, selon le barème des ressources (2017)

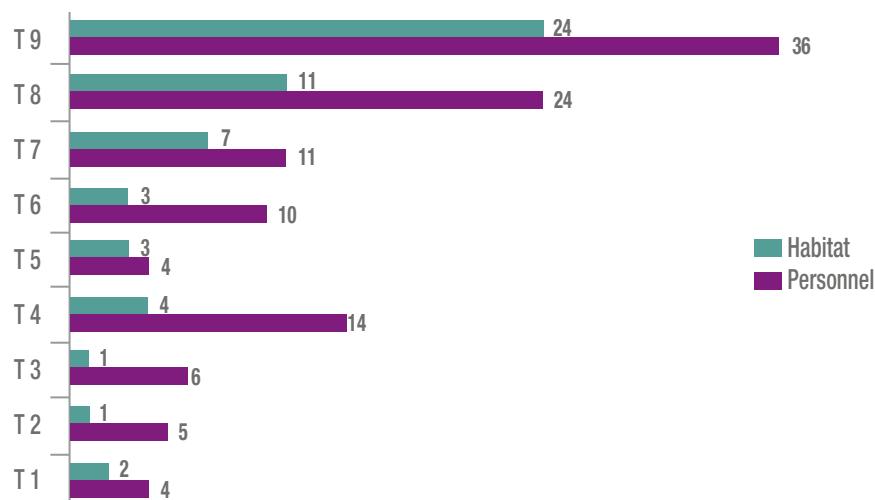


→ 82% des aides sont versées à des bénéficiaires dont les ressources (T1 à T5) n'excèdent pas 14 296 € annuel pour une personne seule et 22 801 € pour un couple.

## LES PRÊTS

En 2017, l'action sociale a accordé des prêts à caractère social à ses allocataires pour un montant global de 714 000 €. 51% des demandes présentées ont été accordées.

### Répartition des emprunteurs par tranches du barème - année 2017 (en nombre)



# En savoir plus

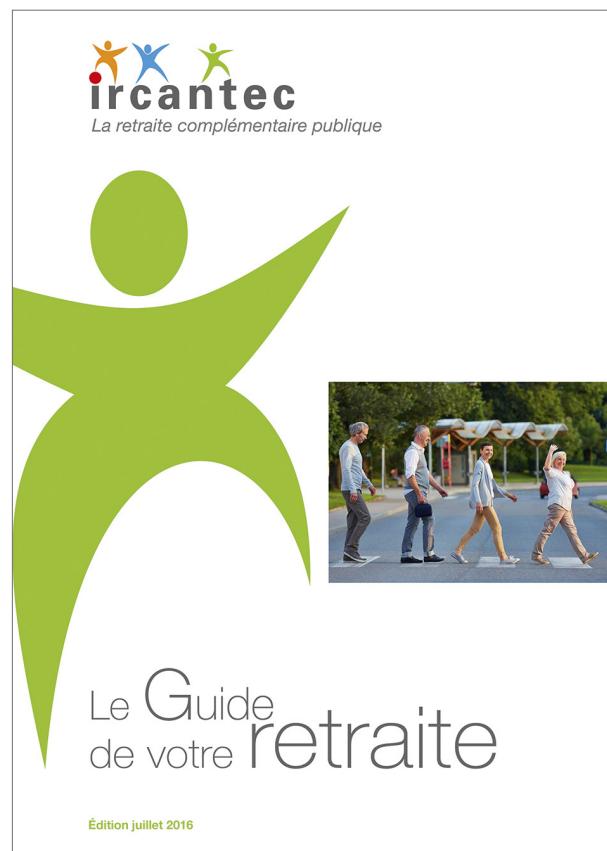
Outre celles déjà citées dans ces annexes, l'Ircantec met à disposition de nombreuses ressources et publications téléchargeables, pour mieux connaître le régime. Ces documents s'adressent aux actifs, aux employeurs, aux retraités, aux décideurs...

Ces ressources documentaires comprennent notamment :

**Le site internet,**  
[www.ircantec.retraites.fr](http://www.ircantec.retraites.fr)



The website homepage features a top navigation bar with links to 'VOTRE ESPACE PERSONNEL', 'Lecture pour dyslexique', and a search bar. Below the navigation are four large categories: 'ACTIF' (a smiling man), 'RETRAITÉ' (a woman with a child), 'EMPLOYEUR' (a man and a woman), and 'HABITER MIEUX' (a house icon with the text 'HABITER MIEUX'). The main content area is divided into several sections: 'Un projet de rénovation?' (with a description of the HABITER MIEUX program), 'DÉMARCHES' (with a list of steps like 'Consulter son relevé de situation'), 'NOTRE ENGAGEMENT ISR' (with a graphic of coins), 'ZOOM' (with a simulation of retirement), 'ACTUALITÉS' (with a news item about EnR'IT), 'PUBLICATIONS' (with links to magazine issues), 'VALEUR DU POINT' (with a value of 0,47887€), 'Le Point sur l'i!' (with a laptop icon), and 'POUR BIEN VIEILLIR' (with a video mode icon). The footer includes links to 'AIDES ET CONTACTS', 'NOUS LOCALISER', 'RÉGLEMENTATION', 'ANNUAIRE', 'PRESSE', 'ACCÉSIBILITÉ', 'SIGNALER UN DÉCLAS', 'PLAN DU SITE', and 'MENTIONS LÉGALES'.



The booklet cover features the 'ircantec' logo and the tagline 'La retraite complémentaire publique'. It has a large green stylized figure on the left and a photo of people walking on the right. The title 'Le Guide de votre retraite' is prominently displayed in the center, with 'Édition juillet 2016' below it.

**Le Guide de votre retraite**  
destiné aux actifs  
proches de la retraite

**Le Point sur l'i**  
La lettre d'information dématérialisée  
à destination des décideurs

**ircantec**  
La retraite complémentaire publique

**le Point sur l'i**  
La lettre d'information aux décideurs

octobre 2017  
n°16

**à propos** 

**L'édito de Jean-Pierre Costes**

Si les paramètres financiers et la bonne gestion sont des éléments clés de la défense des intérêts des cotisants et des retraités de l'Ircantec, ils ne suffisent cependant pas à caractériser cette institution. Le régime s'appuie en effet, de façon pérénne, sur un certain nombre de valeurs fondamentales, mises en pratique dans le cadre de sa démarche d'investisseur socialement responsable (ISR).

Initiée en 2009, cette politique progresse en permanence, comme en témoigne ce numéro du *Point sur l'i*. Dès 2016, l'Ircantec a en effet soutenu l'économie sociale et solidaire (ESS) – qui partage ses valeurs – par un investissement de dix millions d'euros dans deux fonds spécialisés. La démarche ISR du régime s'incarne également dans ses placements immobiliers de 450 millions d'euros, qui ont notamment une vocation sociale et intergénérationnelle. L'accent est mis en outre sur l'engagement actionnarial de l'Ircantec, matérialisé par un vote clairé en assemblée générale, un dialogue avec les entreprises du portefeuille actions du régime et une collaboration avec des investisseurs.

Ce numéro évoque également d'autres aspects de la démarche ISR de l'Ircantec : le lancement des appels d'offres destinés à recruter des sociétés de gestion pour ses réserves, l'adhésion à deux réseaux de professionnels (le Forum pour l'investissement responsable et Novethic) et le petit déjeuner presse du 28 juin sur les résultats financiers du régime.

Bonne lecture,  
Jean-Pierre Costes,  
Président du Conseil d'administration

**à la une**

**Ircantec : l'économie sociale et solidaire, une évidence**

Engagé dans une démarche d'investisseur socialement responsable (ISR) depuis 2009, l'Ircantec apporte tout naturellement son soutien à l'économie sociale et solidaire (ESS) : coopératives, mutuelles, associations, fondations... Pour ce faire, le régime a placé dix millions d'euros dans deux fonds spécialisés. Explications.

**Faire passer l'ESS à la vitesse supérieure**

En France, le secteur de l'ESS représente 13 % de l'emploi salarié et 10 % du PIB. Une loi du 31 juillet 2014 l'encadre et encourage son changement d'échelle. L'Ircantec entend participer à ce mouvement en contribuant à la levée d'un des principaux freins des acteurs du secteur : le manque de financements. Ce faisant, le régime souhaite favoriser la croissance sociale, la création d'activités et d'emplois, l'émergence de projets novateurs, ainsi que le développement des territoires et des initiatives de proximité.

**Deux fonds innovants**

Sur décision de son Conseil d'administration, l'Ircantec a donc investi dix millions d'euros dans deux fonds dédiés : NovESS et Finance et Solidarité. Le premier, rejoint par le régime en avril 2016, est une initiative portée par la Caisse des Dépôts, gestionnaire délégué de l'Ircantec. Il intervient dans les domaines de l'emploi, de la santé, du social, de l'économie collaborative et des transitions démographiques. Il s'adresse aux structures portuaires de projets d'envergure (de un à cinq millions d'euros investis) ou en phase d'accélération (de 100 000 à 500 000 euros), ainsi qu'à des organisations particulièrement innovantes. Le fonds Finance et Solidarité d'Amundi, rejoint par l'Ircantec en juin 2016, a quant à lui pour domaines d'intervention l'emploi, le logement, la santé, l'environnement et la solidarité internationale.

**Des résultats tangibles**

Pour illustrer concrètement l'utilité des investissements de l'Ircantec dans l'ESS, des structures concernées par le fonds Finance et Solidarité d'Amundi ont apporté leur témoignage lors d'une conférence organisée à la suite du Conseil d'administration du 27 septembre. Introduit par Odile Kirchner, déléguée interministérielle à l'Économie sociale et solidaire, ce temps de partage a fait intervenir cinq acteurs, dont la Fédération française des associations Crésus (éducation financière et lutte contre le surendettement) et Terre de liens (installation et maintien de lieux agricoles biologiques). Des représentants de Simplon.co (formations gratuites pour demandeurs d'emploi défavorisés), de Cuisine mode d'emploi(s) (insertion professionnelle par les métiers de la restauration) et de la fondière Chênelet (lutte contre l'exclusion grâce à la construction de logements écologiques) sont également intervenus. Ces résultats seront également mis en valeur par les membres du Conseil d'administration sur le stand de l'Ircantec au Salon des maires et des collectivités locales, du 21 au 23 novembre à Paris.

Une gestion Caisse des Dépôts





**Le dispositif plurimédia des Nouvelles de l'Ircantec**  
Le magazine des retraités  
[www.lesnouvellesdelircantec.fr](http://www.lesnouvellesdelircantec.fr)



## La gestion sous mandat de régimes de retraite et de fonds de protection sociale

**En tant que tiers de confiance, la Caisse des Dépôts exerce depuis 1816 le métier de gestionnaire sous mandat d'institutions sociales, parmi lesquelles des régimes de retraite publique.**

Sa direction des retraites et de la solidarité étend aujourd'hui sa gestion à 70 mandats dans le domaine de la protection sociale. Les fonds qu'elle gère couvrent près de 7,6 millions d'actifs et plus de 3,8 millions de pensionnés, soit un retraité sur cinq en France.

Gestionnaire de services à forte valeur ajoutée et de long terme, elle est le partenaire privilégié de soixante-quinze mille employeurs publics : État, collectivités territoriales et établissements hospitaliers. Par son action quotidienne, elle s'attache à conforter la confiance de ses mandants.

### Un opérateur multifonds

La Caisse des Dépôts met ses savoir-faire au service de tous types de régimes de retraite : intégrés (de base et complémentaire), complémentaires et supplémentaires. Elle maîtrise à la fois les techniques d'acquisition de droits par points et par annuités. Elle a l'expertise de l'ensemble des processus : gestion administrative (du recouvrement au paiement des droits), pilotage juridique, technique et financier des régimes, relation avec les bénéficiaires des fonds.

Elle a déployé également ses compétences dans d'autres domaines : la solidarité, les risques professionnels, l'emploi des personnes handicapées et les fonds de compensation.

### Un gestionnaire innovant

La Caisse des Dépôts s'appuie sur des processus industrialisés et mutualisés ainsi que sur des actes de gestion largement dématérialisés. Elle dispose d'une capacité reconnue à mener à bien de grands projets, notamment dans leur composante système d'information, et d'un savoir-faire avéré dans la relation client digitale et les services en ligne.

Elle s'attache à atteindre les meilleurs standards de qualité et de performance grâce à un programme rigoureux de maîtrise de ses coûts et un modèle de gestion qui lui permet d'évaluer son efficacité et de se comparer objectivement aux autres gestionnaires.

La Caisse des Dépôts est investie dans la démarche inter-régimes au sein de l'Union Retraite, dont elle est membre aux côtés des principaux régimes qu'elle gère.

Depuis 2015, elle gère le système d'information du CPF, et à partir de 2017, elle a développé la plateforme de droits et services du CPA

### Les chiffres clés 2017

- 75 000 employeurs publics
- 7,6 millions de cotisants à un ou plusieurs fonds
- 3,8 millions de pensionnés soit 1 retraité sur 5 en France
- 31,46 milliards euros de financements perçus et 28,15 milliards euros de prestations versées
- 587 000 nouvelles pensions
- 2 005 000 appels téléphoniques traités

Pour toutes informations complémentaires,  
contactez l'Ircantec,  
direction de la Gouvernance Ircantec  
et services associés  
24 rue Louis Gain  
49939 ANGERS CEDEX 9  
Tél : 02 41 05 27 96

**Siège social de l'Ircantec** : 33 rue Villiers-de-l'Isle-Adam 75971  
PARIS Cedex 20 • **Directeur de la publication** : Jean-Pierre Costes  
• **Réalisation** : Caisse des Dépôts • **Crédits photos** : Shutterstock /  
Caisse des Dépôts • **Impression** : Caisse des Dépôts • **Dépôt légal** :  
Juin 2018 • **ISSN** : 2607-950X

**Ircantec**  
33 rue Villiers de l'Isle-Adam  
75971 PARIS CEDEX 20

**[www.ircantec.retraites.fr](http://www.ircantec.retraites.fr)**